

septembre 2021

Les Tarifs Pro

MOBILE

BOX

CLÉ 4G



Vous trouverez dans ce guide une présentation détaillée des offres Bouygues Telecom réservées aux TPE, professionnels et assimilés (entrepreneurs, commerçants, artisans, professions libérales, etc.) dotés d'un numéro de SIREN et dans la limite de 9 lignes détenues. Retrouvez également toutes les informations sur www.bouyguetelecom.fr/pro Sauf mention contraire, les prix indiqués sont hors taxe (HT).

Sommaire

Tout ce qu'il faut savoir	3
Conditions de souscription	3
Avances sur consommation et frais de mise en service à régler	3
Accessibilité	3
Renouvellement des équipements	3
Changement d'offre	4
Les offres Pro	5
Forfaits Sensation Pro (SIM seule)	5
Forfaits Sensation Pro avec Avantages Smartphone	7
Forfaits Clés 4G Pro	10
Bbox Pro	11
Bbox Pro+	13
4G box	15
Services et options mobiles	16
Services	16
Description des services mobiles inclus	18
Options mobiles	18
Options internet	19
Options appels	19
Options étranger	20
Options services	21
TV	21
Tarification des services d'internet mobile	21
Services et options box	22
Autres options et frais annexes	23
Offres mobiles et clés 4G	23
Offres Bbox	24

Principes généraux, modalités de décompte et de tarification des services	25
Communications en France métropolitaine	25
Appels au Service Clients	25
Tarification des appels métropolitains et vers les numéros courts et spéciaux	25
SPAM	26
SMS+/MMS+/118 XXX par SMS	27
MMS, internet mobile et TV sur Smartphone	27
Paielement sur facture et internet+	27
Communications vers et depuis l'Outre-Mer	28
Communications depuis la France métropolitaine vers l'Outre-Mer	28
Communications depuis l'Outre-Mer	28
Communications vers et depuis l'étranger	29
Communications vers l'étranger	29
Communications depuis l'étranger	36
Tarification des communications depuis l'étranger et l'Outre-Mer	38
Conditions Générales de Services	44

Bouygues Telecom est titulaire d'autorisations d'utilisation de fréquences mobiles délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

TVA intra communautaire n° FR74397480930



Kit mains-libres
recommandé

Tout ce qu'il faut savoir

Conditions de souscription

Le Contrat prend effet dès sa souscription et est subordonné à la présentation des pièces justificatives demandées, portant le nom du titulaire et, le cas échéant, à l'encaissement effectif d'une avance sur consommation et/ou de frais de mise en service.

Le Contrat est conclu sous réserve de la réception du formulaire dûment rempli et signé, et de la copie recto verso des pièces justificatives.

Vous pouvez régler votre facture par prélèvement bancaire, carte bancaire, par chèque ou mandat-compte.

Avances sur consommation et frais de mise en service à régler*

À la souscription :	
<ul style="list-style-type: none"> En l'absence des justificatifs obligatoires dans votre Contrat de Service, En cas d'achat, simultané ou différé, de plusieurs cartes SIM 	200€ pour les Clients Forfaits et Box
<ul style="list-style-type: none"> En l'absence de chèque annulé au nom du titulaire 	20€ pour les Clients Forfaits et Box
<ul style="list-style-type: none"> En l'absence de chèque annulé ou de carte bancaire au nom du titulaire émise par la même banque que celle de l'IBAN du titulaire 	400€
<ul style="list-style-type: none"> En présence d'un impayé au titre d'un précédent contrat souscrit chez Bouygues Telecom** 	200€ pour les Clients Forfaits et Box.

À la souscription et/ou en cours de Contrat :	
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'inscription sur le fichier Preventel (Service mobile) 	400€ ou possibilité de souscrire un Forfait mobile version bloquée.
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'alerte Preventel (Service mobile) 	300€
<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise en service pour les Clients Box 	24,17€ HT
<ul style="list-style-type: none"> Pour les Clients Forfaits et Box, en cas de dépassement de votre Forfait mensuel de plus de 20€ (en consommations et services) 	Montant maximum : sommes dues (dont encours) à la date de la demande.
<ul style="list-style-type: none"> En présence d'un RIB émanant de tout établissement de paiement ou de monnaie électronique ou d'un établissement de crédit domicilié en France ou à l'étranger 	300€ pour les Clients Forfaits et Box
<ul style="list-style-type: none"> Pour les Clients Forfaits Sensation Pro (avec Avantages Smartphone ou SIM seule), en cas de souscription au Service Accès depuis l'étranger plus, une avance sur consommation de 100€ pourra vous être demandée. <p>Les usages ci-dessous peuvent être restreints jusqu'à 30 jours suivant l'activation de votre carte SIM. Pour lever ces restrictions, contactez le 1064 par téléphone (tarif p.25 de «Les Tarifs Pro») :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les Clients Forfaits Sensation Pro (SIM seule) : <ul style="list-style-type: none"> Les appels depuis l'étranger et l'Outre-Mer (sauf vers la destination visitée et vers la France métropolitaine). Pour les Clients Forfaits Sensation Pro (SIM seule) / Forfaits Clés 4G, la levée des restrictions suivantes peut nécessiter une avance sur consommation de 100€ : <ul style="list-style-type: none"> Les communications vers les n° courts et spéciaux, SMS+ et MMS+. Pour les Clients Forfait Clés 4G, la levée des restrictions suivantes peut nécessiter une avance sur consommation de 100€ : <ul style="list-style-type: none"> Les appels depuis la France métropolitaine vers toute autre destination que la France métropolitaine. 	

Accessibilité

- En partenariat avec HandiCapZéro, retrouvez :
 - Vos factures en braille et en caractères agrandis,
 - Les informations relatives aux offres de services mobiles et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis),
 - Des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier (voir p.17 de «Les Tarifs Pro») :
 - Site internet bouyguetelecom.fr/pro en cliquant sur le logo HandiCapZéro,
 - Au N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits).
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : Service Clients accessible en langues des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouyguetelecom.fr/pro, en cliquant sur le logo Accéo.

Renouvellement des équipements

OFFRES MOBILES : RÉSERVÉE AUX CLIENTS N'ÉTANT PAS EN SITUATION D'IMPAYÉ

Clients Forfaits Sensation Pro avec Avantages Smartphone : possibilité de changer votre mobile 12 mois après son acquisition ou votre dernier renouvellement. Avec versement d'un complément monétaire et reconduction du contrat sur 24 mois.

Clients Forfaits Sensation Pro (SIM seule) : possibilité de changer votre mobile au bout de 3 mois d'ancienneté, sous réserve de changer pour un Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone, reconduire le contrat sur 24 mois et verser un complément monétaire. Sous réserve d'honorer les 3 dernières factures.

Des frais supplémentaires de traitement pour renouvellement peuvent s'appliquer, voir p.23 de «Les Tarifs Pro».

*Les avances sur consommations demandées sont des avances financières, et à ce titre, ne sont pas soumises à la TVA. **Il vous sera demandé de régler au préalable la totalité de cet impayé en plus de l'avance sur consommation demandée.

Changement d'offre

Règles applicables aux offres présentées dans ce guide : tout changement d'offre est possible dès le 1^{er} mois d'ancienneté pour les Forfaits mobiles et dès l'activation de la ligne pour les offres Bbox (l'ancienneté Client démarre à la souscription d'un nouveau contrat), sous réserve d'être à jour de vos paiements et d'être le titulaire de la ligne. Vous pouvez changer vers les nouvelles offres présentées dans le guide des tarifs en vigueur au jour de votre changement d'offre et aux conditions de celle-ci.

POUR LES CLIENTS FORFAITS SENSATION PRO AVEC AVANTAGES SMARTPHONE

- Vers un forfait Avantages Smartphone :
 - Tout changement d'offre est réengageant 12 mois en cas de changement de forfait à un prix inférieur au prix du forfait détenu (hors remises éventuelles),
 - Si le changement d'offre vers **une offre Sensation Pro avec Avantages Smartphone intervient avant 18 mois** d'ancienneté terminal (démarre à la date d'achat ou de renouvellement du dernier terminal), les frais suivants s'appliquent :

Je détiens	Je change pour	Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 400 Go	Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 200 Go	Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 100 Go	Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 80 Go	Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 70 Go	Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 5 Go
Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 400 Go	-	Gratuit	250€ HT	250€ HT	250€ HT	250€ HT	250€ HT
Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 200 Go	Gratuit	-	250€ HT	250€ HT	250€ HT	250€ HT	250€ HT
Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 100 Go	Gratuit	Gratuit	-	250€ HT	250€ HT	250€ HT	250€ HT
Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 80 Go	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-	250€ HT	250€ HT	250€ HT
Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 70 Go	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-	Gratuit	Gratuit
Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 5 Go	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-

- Vers un Forfait Sensation Pro (SIM seule) : sous réserve d'être libre d'engagement et avec réengagement de 12 mois, **des frais supplémentaires de traitement pour migration peuvent s'appliquer, voir p. 22 de «Les Tarifs Pro». Des règles spécifiques de migration peuvent s'appliquer sur les offres en promotion et les séries limitées.**

POUR LES CLIENTS FORFAITS SENSATION PRO (SIM SEULE)

- Vers un Forfait Sensation Pro (SIM seule) : tout changement d'offre est réengageant 12 mois en cas de changement de forfait à un prix inférieur au prix du forfait détenu (hors remises éventuelles),
- Vers un Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone : sans frais.

POUR LES CLIENTS FORFAITS CLÉ 4G

- Non réengageant,
- Vers un Forfait Clé 4G sans engagement : possible sous réserve d'être libre d'engagement,
- Avant 12 mois d'ancienneté équipement (démarre à la date d'achat ou de renouvellement du dernier équipement), des frais de 83,33€ HT s'appliquent :
 - en cas de changement du Forfait 60 Go vers le Forfait 40 Go ou 20 Go,
 - ou en cas de changement du Forfait 40 Go vers le Forfait 20 Go.

Des frais supplémentaires de traitement pour migration peuvent s'appliquer, voir p. 22 de «Les Tarifs Pro».

POUR LES CLIENTS BOX :

- Gratuit, sous réserve d'éligibilité technique et commerciale aux nouvelles offres en vigueur dans ce guide,
 - Également applicable en cas de déménagement : vous changez vers les nouvelles offres en vigueur dans ce guide et aux conditions de celles-ci, Certains services, avantages et options ne sont pas disponibles avec toutes les offres.
- Le changement d'offre peut entraîner leur perte. Renseignez-vous sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte » ou auprès de votre Service Clients.

Forfaits Sensation Pro (SIM seule)

Fiche d'information standardisée

Offre accessible en zone de couverture

au 20/09/2021

Prix de l'offre (€ HT)	Forfait 5 Go	Forfait 70 Go
	20,99 €/mois	30,99 €/mois
	Compatible 5G	
	Prix Client Box	
	18,49 €/mois	25,99 €/mois
	Offres Bbox Pro+, Pro, miami, miami+, fit, must, ultym, Bbox must Smart TV, Bbox ultym Smart TV, sensation FTTH, zone non dégroupée et 4G box (hors résiliation et changement vers une offre Box ou Mobile non éligible).	
	Internet facturé au-delà de l'enveloppe incluse à 0,042 € HT/Mo en France métropolitaine par palier de 20,83€ HT	Internet facturé au-delà de l'enveloppe incluse à 0,0083 € HT/Mo en France métropolitaine par palier de 8,33 € HT
• Carte SIM / eSIM : tarif applicable par téléphone, en boutiques Bouygues Telecom et sur bouyguestelecom.fr/pro : 4,17€ HT.		
Durée	• Contrat à durée indéterminée avec une période minimale de 12 mois.	
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Offre carte SIM seule. • Communications (hors n°s courts, spéciaux, SMS+, MMS+) à usage privé entre 2 individus. • Le Forfait Sensation Pro 5 Go existe en version bloquée avec l'option de blocage (qui ne permet pas de faire des communications vers et depuis l'étranger et les DOM, y compris les usages inclus). • Vous pouvez augmenter l'enveloppe internet de votre forfait grâce aux options et recharges compatibles. <p>Détails p.19 «options et recharges Internet» dans «Les Tarifs Pro».</p>	
	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	
	Forfait avec 5 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 70 Go d'enveloppe internet
	Appels et SMS illimités 24h/24 vers la France métropolitaine et les DOM	
	MMS illimités vers la France métropolitaine	
	Éligible à l'option multi-SIM internet (3G/4G) payante. Commande depuis l'Espace Client. Détails p. 19 de «Les Tarifs Pro».	
	DEPUIS L'EUROPE ET LES DOM⁽²⁾ (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE)	
	Forfait 5 Go	Forfait 70 Go
	Partage des 5Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM	Partage des 25 Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM/Suisse, décompté des 70 Go utilisables en France métropolitaine
	Appels & SMS (émis et reçus) illimités depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM	Appels & SMS (émis et reçus) illimités depuis l'Europe, les DOM et la Suisse vers la France métropolitaine, l'Europe, les DOM et la Suisse
MMS* depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM		
* Les MMS envoyés en dehors de la France métropolitaine sont décomptés de l'enveloppe internet utilisable en Europe / DOM et également en Suisse à partir du forfait 70 Go. Au-delà de l'enveloppe internet, facturation au tarif internet en vigueur. Plus d'informations sur la tarification des MMS p. 26 de «Les Tarifs Pro». Les usages voix et/ou internet inclus plus élevés (en jours et/ou en volume) en dehors de France/Europe/DOM qu'en France métropolitaine pendant 2 mois calendaires consécutifs sont interdits et peuvent donner lieu à facturation aux tarifs en vigueur (voir p. 30 à 36 de «Les Tarifs Pro») après notification préalable, et ce jusqu'à régularisation des usages.		
Pack Pro inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Débit mobile prioritaire : en cas d'affluence sur le réseau propre 3G/4G/4G+ de Bouygues Telecom, votre accès Internet mobile est priorisé, dans les zones couvertes par le service. Service non compatible sur le réseau propre 5G de Bouygues Telecom et sur les relais d'autres opérateurs éventuellement utilisés par Bouygues Telecom, • 2^e numéro mobile inclus avec onoff : sur demande, à activer sur votre Espace Client ou auprès du Service Clients. Un numéro mobile français à choisir parmi les numéros proposés. Service indépendant, édité par onoff et susceptible d'évoluer. Avec mobile compatible (à partir d'Android 6.0 et d'iOS 11). Appels reçus, SMS et MMS décomptés de l'enveloppe internet (hors WiFi). En cas de désactivation du paramètre «répondre en WIFI / data», appels émis et reçus décomptés de votre forfait et facturés au-delà au prix d'un appel local, 	

Pack Pro inclus (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt gratuit d'un téléphone sur demande et sous réserve de disponibilité : prêt gratuit pendant toute la période de la réparation par le SAV Bouygues Telecom en cas de panne ou pendant un mois en cas de vol ou de casse. A défaut de restitution du mobile de prêt 15 jours après le retour de réparation de votre mobile ou à compter de la fin du mois de prêt, les frais indiqués dans le bulletin d'intervention vous seront facturés. • Service Clients dédié Pro (voir rubrique dédiée ci-dessous).
Description des services annexes inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Nos services inclus : <ul style="list-style-type: none"> – Prise de rendez-vous en boutique (depuis votre Espace Client). • Les principaux services inclus sont : <ul style="list-style-type: none"> – Présentation du numéro de l'appelant, – Double appel, – Accès aux communications de la France vers et depuis l'étranger, – Appel incognito, – Filtrage et renvoi d'appels (610), – Répondeur (660), – Suivi Conso (680), – SMS de notification des appels sans message sur répondeur, – Contrôle Parental mobile, – Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles, – Messagerie vocale visuelle, – VoIP et partage de connexion, – Service Conférence (3 personnes max, temps décompté ou facturé multiplié par le nombre d'appelés). <p>Certains services peuvent nécessiter une activation. Pour plus d'informations, voir p. 17 de «Les Tarifs Pro».</p>
Décompte des communications incluses	<ul style="list-style-type: none"> • Appels émis vers la France métropolitaine et les DOM décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde. • Internet mobile décompté par Ko (1 024Ko = 1Mo). • Appels et appels vidéo en 4G : en France métropolitaine avec équipement compatible VoLTE acheté sur bouyguetelecom.fr/pro, dans les boutiques Bouygues Telecom et au 1064. Pour un usage en vidéo, également décompté de l'enveloppe internet. • Appels et SMS en WIFI : en France métropolitaine, avec équipement compatible (voir liste sur bouyguetelecom.fr/pro). Usages décomptés respectivement des appels et SMS inclus dans l'offre.
Caractéristiques de l'internet mobile	<ul style="list-style-type: none"> • MMS : 600 Ko maximum par envoi. • En France métropolitaine, au-delà de l'enveloppe internet : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le Forfait Sensation Pro (SIM seule) 5 Go, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> – Continuer par défaut à utiliser internet sans réduction de débit et être facturé 0,42€ HT/Mo, – Utiliser l'option de blocage (plus d'informations p. 18 de «Les Tarifs Pro»). • Pour le Forfait Sensation Pro (SIM seule) 70 Go, vous pouvez continuer par défaut à utiliser internet sans réduction de débit et être facturé 0,0084€ HT/Mo. • Depuis l'Europe et les DOM (hors France métropolitaine)⁽²⁾, au-delà de l'enveloppe internet : <ul style="list-style-type: none"> • L'internet mobile en 5G dépend de l'accord de roaming en vigueur entre Bouygues Telecom et un opérateur partenaire selon le déploiement du réseau 5G de cet opérateur partenaire ainsi que de la compatibilité du forfait choisi et du terminal utilisé avec le réseau 5G. • Pour le Forfait Sensation Pro (SIM seule) 5 Go (sauf option de blocage) : facturation 0,42€ HT/Mo. • A partir du forfait Sensation Pro (SIM seule) 70 Go, au-delà de l'enveloppe internet, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> – continuer par défaut au meilleur débit possible et être facturé 0,003€ / Mo, – ou pour optimiser l'accès de tous, passer en débit réduit à 32 Kb/s maximum, TV et b.tv compris et à 12 B/s pour la VoIP. <p>Option débit réduit disponible sans surcoût au-delà de l'enveloppe internet incluse. Option activable ou désactivable à tout moment, gratuitement et de façon immédiate sur votre Espace Client, en boutiques ou par téléphone.</p>
Caractéristiques techniques/équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Service accessible uniquement avec équipements compatibles en France métropolitaine et dans la limite des zones de couvertures telles qu'indiquées sur bouyguetelecom.fr/pro, sur les réseaux 2G, 3G, 3G+, 4G, 4G+ et 5G selon la compatibilité du forfait choisi. • Forfait 70 Go : service également accessible avec équipements compatibles sur le réseau 5G. • Réseaux 4G et 4G+ en cours de déploiement. Réseau 5G : déploiement progressif en zones urbaines. Téléphones compatibles 5G et cartes de couverture en France métropolitaine sur bouyguetelecom.fr/pro.
Service Clients dédié Pro	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion sur votre Espace Client sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte ». • Appels de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) : <ul style="list-style-type: none"> – Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : appel au 1064. Attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication, – Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : appel au 1064. Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente. • Certains actes peuvent être payants. Détails p. 22 de «Les Tarifs Pro».

Liste des destinations prévues au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguetelecom.fr/pro

(1) Açores (Les), Afrique du Sud, Alaska, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Baléares (Les), Bangladesh, Belgique, Belize, Bermudes, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Canaries (Les), Chili, Chine, Christmas (Îles), Chypre, Colombie, Corée du Sud, Corfou, Costa Rica, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guam, Guernesey, Guyane française, Hawaï, Hong Kong, Hongrie, Îles Aland, Îles Caimans, Îles Cocos, Îles Féroé, Île de Man, Îles de Pâques, Île de Wight, Îles Mariannes du nord, Îles Pitcairn, Île Rhodes, Îles vierges américaines, Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, La Réunion, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n^{os} commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553), Martinique, Mayotte, Mongolie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays de Galles, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Porto-Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Samoa Américaines, Sardaigne, Sicile, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Tasmanie, Thaïlande, Tinian, Trinité-et-Tobago, Vatican, Venezuela.

(2) DOM : Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte + certains COM : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. EUROPE : Açores (Les), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Îles Aland, Île de Man, Île de Wight, Îles Féroé, Île Rhodes, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Norvège, Pays de Galles, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Martin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican.

Forfaits Sensation Pro avec avantages Smartphone

Fiche d'information standardisée

Offre accessible en zone de couverture

au 20/09/2021

Prix de l'offre (€ HT)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Forfait 5 Go</th> <th>Forfait 70 Go</th> <th>Forfait 80 Go</th> <th>Forfait 100 Go</th> <th>Forfait 200 Go</th> <th>Forfait 400 Go</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20,99 €/mois</td> <td>30,99 €/mois</td> <td>38,99 €/mois</td> <td>44,99 €/mois</td> <td>62,49 €/mois</td> <td>119,99 €/mois</td> </tr> </tbody> </table>	Forfait 5 Go	Forfait 70 Go	Forfait 80 Go	Forfait 100 Go	Forfait 200 Go	Forfait 400 Go	20,99 €/mois	30,99 €/mois	38,99 €/mois	44,99 €/mois	62,49 €/mois	119,99 €/mois																																
	Forfait 5 Go	Forfait 70 Go	Forfait 80 Go	Forfait 100 Go	Forfait 200 Go	Forfait 400 Go																																							
	20,99 €/mois	30,99 €/mois	38,99 €/mois	44,99 €/mois	62,49 €/mois	119,99 €/mois																																							
	Compatibles 5G																																												
	Prix Client Box																																												
18,49 €/mois	25,99 €/mois	33,99 €/mois	39,99 €/mois	57,49 €/mois	114,99 €/mois																																								
<p align="center">Offres Bbox Pro, Pro+, miami, miami+, fit, must, ultym, Bbox must Smart TV, Bbox ultym Smart TV, sensation FTTH, zone non dégroupée et 4G box (hors résiliation et changement vers une offre Box ou Mobile non éligible).</p> <p>Internet facturé au-delà de l'enveloppe incluse à 0,042 € HT/Mo en France métropolitaine par palier de 20,83€ HT</p> <p>Internet facturé au-delà de l'enveloppe incluse à 0,0083 € HT/Mo en France métropolitaine par palier de 8,33 € HT</p> <p>• Carte SIM / eSIM : tarif applicable par téléphone, en boutiques Bouygues Telecom et sur bouyguetelecom.fr/pro : 4,17€ HT.</p>																																													
Durée	<p>• Contrat à durée indéterminée avec une période minimale de :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Forfait 5 Go</th> <th>Forfait 70 Go</th> <th>Forfait 80 Go</th> <th>Forfait 100 Go</th> <th>Forfait 200 Go</th> <th>Forfait 400 Go</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center" colspan="6">24 mois</td> </tr> </tbody> </table>					Forfait 5 Go	Forfait 70 Go	Forfait 80 Go	Forfait 100 Go	Forfait 200 Go	Forfait 400 Go	24 mois																																	
Forfait 5 Go	Forfait 70 Go	Forfait 80 Go	Forfait 100 Go	Forfait 200 Go	Forfait 400 Go																																								
24 mois																																													
Description de l'offre	<p>• Communications (hors n° courts, spéciaux, SMS+, MMS+) à usage privé entre 2 individus.</p> <p>• Le Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 5 Go existe en version bloquée avec l'option de blocage (qui ne permet pas de faire des communications vers et depuis l'étranger et les DOM, y compris les usages inclus).</p> <p>• Vous pouvez augmenter l'enveloppe internet de votre forfait grâce aux options et recharges compatibles. Détails p. 19 «options et recharges Internet» dans «Les Tarifs Pro».</p> <p>EN FRANCE MÉTROPOLITAINE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Forfait avec 5 Go d'enveloppe internet</th> <th>Forfait avec 70 Go d'enveloppe internet</th> <th>Forfait avec 80 Go d'enveloppe internet</th> <th>Forfait avec 100 Go d'enveloppe internet</th> <th>Forfait avec 200 Go d'enveloppe internet</th> <th>Forfait avec 400 Go d'enveloppe internet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center" colspan="6">Appels et SMS illimités 24h/24 vers la France métropolitaine et les DOM</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="6">MMS illimités vers la France métropolitaine</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="4"></td> <td>Appels et SMS illimités vers Europe/DOM, Suisse, USA, Canada, Chine, Brésil, Corée du Sud, Émirats Arabes Unis, Israël, Japon, Russie, Turquie</td> <td>Appels et SMS illimités vers Europe/DOM, Suisse, USA, Canada et 24 pays de la zone Business Pro⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="6">Appels illimités vers les fixes de 120 destinations</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Éligible à l'option multi-SIM internet (3G/4G) payante. Commande depuis l'Espace Client. Détails p. 19 de «Les Tarifs Pro».</td> <td align="center" colspan="4">Option multi-SIM internet (3G/4G) incluse. Commande depuis l'Espace Client. Détails p. 19 de "Les Tarifs Pro".</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center">Avantages Smartphone :</p> <p>Pour tous les forfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilité de paiement, simple et sans frais (valable avec engagement sur bouyguetelecom.fr/pro, dans les boutiques Bouygues Telecom ou par téléphone). <p>Pour les forfaits 80Go et + :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre nouveau Smartphone à prix avantageux. <table border="1"> <tr> <td></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Votre nouveau Smartphone à prix avantageux, • Renouvellement à prix préférentiel, valable avec réengagement 24 mois. </td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">Votre Smartphone repris à un prix garanti lors de votre prochain renouvellement*</td> </tr> </table> <p>* Offre valable pour la reprise d'un mobile éligible vendu par Bouygues Télécom (liste sur bouyguetelecom.fr/pro) et un renouvellement avec réengagement 24 mois effectués entre 12 et 25 mois après l'achat. Le mobile repris doit être en état d'usage et fonctionnel. En boutique Bouygues Télécom: remise immédiate le jour de la reprise de l'ancien mobile et d'achat du nouveau mobile.</p>					Forfait avec 5 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 70 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 80 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 100 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 200 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 400 Go d'enveloppe internet	Appels et SMS illimités 24h/24 vers la France métropolitaine et les DOM						MMS illimités vers la France métropolitaine										Appels et SMS illimités vers Europe/DOM, Suisse, USA, Canada, Chine, Brésil, Corée du Sud, Émirats Arabes Unis, Israël, Japon, Russie, Turquie	Appels et SMS illimités vers Europe/DOM, Suisse, USA, Canada et 24 pays de la zone Business Pro ⁽¹⁾	Appels illimités vers les fixes de 120 destinations							Éligible à l'option multi-SIM internet (3G/4G) payante. Commande depuis l'Espace Client. Détails p. 19 de «Les Tarifs Pro».	Option multi-SIM internet (3G/4G) incluse. Commande depuis l'Espace Client. Détails p. 19 de "Les Tarifs Pro".					<ul style="list-style-type: none"> • Votre nouveau Smartphone à prix avantageux, • Renouvellement à prix préférentiel, valable avec réengagement 24 mois. 	Votre Smartphone repris à un prix garanti lors de votre prochain renouvellement*	
Forfait avec 5 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 70 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 80 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 100 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 200 Go d'enveloppe internet	Forfait avec 400 Go d'enveloppe internet																																								
Appels et SMS illimités 24h/24 vers la France métropolitaine et les DOM																																													
MMS illimités vers la France métropolitaine																																													
				Appels et SMS illimités vers Europe/DOM, Suisse, USA, Canada, Chine, Brésil, Corée du Sud, Émirats Arabes Unis, Israël, Japon, Russie, Turquie	Appels et SMS illimités vers Europe/DOM, Suisse, USA, Canada et 24 pays de la zone Business Pro ⁽¹⁾																																								
Appels illimités vers les fixes de 120 destinations																																													
	Éligible à l'option multi-SIM internet (3G/4G) payante. Commande depuis l'Espace Client. Détails p. 19 de «Les Tarifs Pro».	Option multi-SIM internet (3G/4G) incluse. Commande depuis l'Espace Client. Détails p. 19 de "Les Tarifs Pro".																																											
	<ul style="list-style-type: none"> • Votre nouveau Smartphone à prix avantageux, • Renouvellement à prix préférentiel, valable avec réengagement 24 mois. 																																												
Votre Smartphone repris à un prix garanti lors de votre prochain renouvellement*																																													

(1) Liste des 24 destinations de la zone Business Pro :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Australie, Brésil, Chili, Chine, Corée du Sud, Cuba, Émirats arabes unis, Hong-Kong, Inde, Israël, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Russie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Description de l'offre (suite)	DEPUIS L'EUROPE ET LES DOM ⁽²⁾ (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE)					
	Forfait 5 Go	Forfait 70 Go	Forfait 80 Go	Forfait 100 Go	Forfait 200 Go	Forfait 400 Go
	Partage des 5 Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM	Partage des 25 Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM/Suisse, décompté des 70 Go utilisables en France métropolitaine	Partage des 50 Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM/Suisse, décompté des 80 Go utilisables en France métropolitaine	Partage des 80 Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM/Suisse, décompté des 100 Go utilisables en France métropolitaine	Partage des 130 Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM/Suisse, USA/Canada, Brésil, Corée Sud, EAU, Israël, Japon, Russie, Turquie, décompté des 200 Go utilisables en France métropolitaine	Partage des 150 Go de l'enveloppe internet en France métropolitaine/Europe/DOM/USA/Canada/Suisse et 24 pays de la zone Business Pro* décompté des 300 Go utilisables en France métropolitaine
	Appels & SMS (émis et reçus) illimités depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM	Appels & SMS (émis et reçus) illimités depuis l'Europe, les DOM et la Suisse vers la France métropolitaine, l'Europe, les DOM et la Suisse			Appels & SMS (émis et reçus) illimités depuis l'Europe, les DOM, la Suisse, les USA et le Canada vers la France métropolitaine et ces pays	Appels & SMS (émis et reçus) illimités depuis l'Europe, les DOM, la Suisse, les USA et le Canada et 24 pays de la zone Business Pro* vers la France métropolitaine et ces pays
	MMS** (émis et reçus) depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM					
					MMS** (émis et reçus) depuis Canada/États-Unis/Suisse vers France métropolitaine/Canada/États-Unis/Suisse	MMS** (émis et reçus) depuis Canada/États-Unis/Suisse et 24 pays de la zone Business Pro* vers ces pays et la France métropolitaine
	** Les MMS envoyés en dehors de la France métropolitaine sont décomptés de l'enveloppe internet utilisable en Europe / DOM et également en Suisse à partir du forfait 70 Go. Au-delà de l'enveloppe internet, facturation au tarif internet en vigueur. Plus d'informations sur la tarification des MMS p. 26 de «Les Tarifs Pro». Les usages voix et/ou internet inclus plus élevés (en jours et/ou en volume) en dehors de France/Europe/DOM qu'en France métropolitaine pendant 2 mois calendaires consécutifs sont interdits et peuvent donner lieu à facturation aux tarifs en vigueur (voir p. 30 à 36 de «Les Tarifs Pro»). Après notification préalable, et ce jusqu'à régularisation des usages.					
Pack Pro inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Débit mobile prioritaire : en cas d'affluence sur le réseau propre 3G/4G/4G+ de Bouygues Telecom, votre accès Internet mobile est priorisé, dans les zones couvertes par le service. Service non compatible sur le réseau propre 5G de Bouygues Telecom et sur les relais d'autres opérateurs éventuellement utilisés par Bouygues Telecom, • 2^e numéro mobile inclus avec onoff : sur demande, à activer sur votre Espace Client ou auprès du Service Clients. Un numéro mobile français à choisir parmi les numéros proposés. Service indépendant, édité par onoff et susceptible d'évoluer. Avec mobile compatible (à partir d'Android 6.0 et iOS 11). Appels reçus, SMS et MMS décomptés de l'enveloppe internet (hors WiFi). En cas de désactivation du paramètre «répondre en WiFi / data», appels émis et reçus décomptés de votre forfait et facturés au-delà au prix d'un appel local, • Prêt gratuit d'un téléphone sur demande et sous réserve de disponibilité : prêt gratuit pendant toute la période de la réparation par le SAV Bouygues Telecom en cas de panne ou pendant un mois en cas de vol ou de casse. A défaut de restitution du mobile de prêt 15 jours après le retour de réparation de votre mobile ou à compter de la fin du mois de prêt, les frais indiqués dans le bulletin d'intervention vous seront facturés. Pour les forfaits 80Go et plus, le téléphone de prêt est de système d'exploitation équivalent à celui du mobile d'usage (iOS ou Android). • Service Clients dédié Pro (voir rubrique dédiée ci-dessous). 					
Description des services annexes inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Nos services inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Prise de rendez-vous en boutique (depuis votre Espace Client). • Les principaux services inclus sont : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du numéro de l'appelant, - Double appel, - Accès aux communications de la France vers et depuis l'étranger, - En cas de panne sous garantie pour les Forfaits Sensation Pro : Service Après-Vente mobile. Voir détails p. 16 de «Les Tarifs Pro», - Appel incognito, - Filtrage et renvoi d'appels (610), - Répondeur (660), - Suivi Conso (680), - SMS de notification des appels sans message sur répondeur, - Contrôle Parental mobile, - Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles, - Messagerie vocale visuelle, - VoIP et partage de connexion, - Service Conférence (3 personnes max, temps décompté ou facturé multiplié par le nombre d'appelés). <p>Certains services peuvent nécessiter une activation. Pour plus d'informations, voir p. 17 de «Les Tarifs Pro».</p>					
Décompte des communications incluses	<ul style="list-style-type: none"> • Appels émis vers la France métropolitaine et les DOM décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde. • Internet mobile décompté par Ko (1 024Ko = 1Mo). • Appels et appels vidéo en 4G : en France métropolitaine avec équipement compatible VoLTE acheté sur bouyguetelecom.fr/pro, dans les boutiques Bouygues Telecom et au 1064. Pour un usage en vidéo, également décompté de l'enveloppe internet. • Appels et SMS en WIFI : en France métropolitaine, avec équipement compatible (voir liste sur bouyguetelecom.fr/pro). Usages décomptés respectivement des appels et SMS inclus dans l'offre. 					

<p>Caractéristiques de l'internet mobile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MMS : 600 Ko maximum par envoi. • En France métropolitaine : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 5 Go, au-delà de l'enveloppe internet, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> – Continuer par défaut au meilleur débit possible et être facturé 0,42€ HT/Mo, – Utiliser l'option de blocage (plus d'informations p. 17 de «Les Tarifs Pro»). • À partir des Forfaits Sensation Pro avec Avantages Smartphone 70 Go, au-delà de l'enveloppe internet, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> – Continuer par défaut au meilleur débit possible et être facturé 0,0083€ HT/Mo, – Ou pour optimiser l'accès de tous, passer en débits réduits à 128Kbits/s maximum, TV et B.tv compris et à 12Kbits/s pour la VoIP. • Depuis l'Europe et les DOM (hors France métropolitaine)⁽²⁾ : <ul style="list-style-type: none"> • L'internet mobile en 5G dépend de l'accord de roaming en vigueur entre Bouygues Telecom et un opérateur partenaire selon le déploiement du réseau 5G de cet opérateur partenaire ainsi que de la compatibilité du forfait choisi et du terminal utilisé avec le réseau 5G. • Pour le Forfait Sensation Pro avec Avantages Smartphone 5 Go (sauf option de blocage) : au-delà de l'enveloppe internet, internet mobile est facturé 0,42€ HT/Mo. • À partir des Forfaits Sensation Pro avec Avantages Smartphone 70 Go, au-delà de l'enveloppe internet, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> – Continuer par défaut au meilleur débit possible et être facturé 0,003€ HT/Mo, – Ou pour optimiser l'accès de tous, de passer en débits réduits à 32Kbits/s maximum, TV et B.tv compris et à 12Kbits/s pour la VoIP. <p>Option débit réduit disponible sans surcoût au-delà de l'enveloppe internet incluse. Option activable ou désactivable à tout moment, gratuitement et de façon immédiate sur votre Espace Client, en boutiques ou par téléphone.</p>
<p>Caractéristiques techniques/équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service accessible uniquement avec équipements compatibles en France métropolitaine et dans la limite des zones de couvertures telles qu'indiquées sur bouyguetelecom.fr/pro, sur les réseaux 2G, 3G, 3G+, 4G, 4G+ et 5G selon la compatibilité du forfait choisi. • Forfaits 70 Go, 80 Go, 100 Go, 200 Go, 400 Go : service également accessible avec équipements compatibles sur le réseau 5G. • Réseaux 4G et 4G+ en cours de déploiement. Réseau 5G : déploiement progressif en zones urbaines. Téléphones compatibles 5G et cartes de couverture en France métropolitaine sur bouyguetelecom.fr/pro.
<p>Service Clients dédié Pro</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion sur votre Espace Client sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte ». • Appels de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) : <ul style="list-style-type: none"> – Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : appel au 1064. Attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication, – Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : appel au 1064. Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente. • Certains actes peuvent être payants. Détails p. 22 de «Les Tarifs Pro».

* Liste des 24 destinations de la zone Business Pro : Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Australie, Brésil, Chili, Chine, Corée du Sud, Cuba, Emirats arabes unis, Hong-Kong, Inde, Israël, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Russie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Liste des destinations prévues au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguetelecom.fr/pro

(1) Açores (Les), Afrique du Sud, Alaska, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Baléares (Les), Bangladesh, Belgique, Belize, Bermudes, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Canaries (Les), Chili, Chine, Christmas (Iles), Chypre, Colombie, Corée du Sud, Corfou, Costa Rica, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guam, Guernesey, Guyane française, Hawaï, Hong Kong, Hongrie, Îles Aland, Îles Caimans, Îles Cocos, Îles Féroé, Île de Man, Îles de Pâques, Île de Wight, Îles Mariannes du nord, Îles Pitcairn, Île Rhodes, Îles vierges américaines, Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, La Réunion, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553), Martinique, Mayotte, Mongolie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays de Galles, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Porto-Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint Pierre et Miquelon, Saipan, Samoa Américaines, Sardaigne, Sicile, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Tasmanie, Thaïlande, Tinian, Trinité-et-Tobago, Vatican, Venezuela.

(2) DOM : Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte + certains COM : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint Pierre-et-Miquelon. EUROPE : Açores (Les), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Îles Aland, Île de Man, Île de Wight, Îles Féroé, Île Rhodes, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Norvège, Pays de Galles, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Martin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican.

Forfaits Clés 4G Pro Fiche d'information standardisée

Offre accessible en zone de couverture, exclusivement en France métropolitaine

au 20/09/2021

Prix de l'offre	Forfait Clé 4G 20 Go débit réduit au-delà	Forfait Clé 4G 40 Go débit réduit au-delà	Forfait Clé 4G 60 Go débit réduit au-delà
	Prix mensuel	14,16€ HT	22,49€ HT
	<ul style="list-style-type: none"> • Carte SIM : 8,33€ HT pour la souscription d'un Forfait Clé 4G sans engagement et sans équipement.. • Appels : 0,30€ HT/min (hors n°s courts et spéciaux), facturation par palier de 30 secondes après la 1^{ère} minute indivisible. • SMS : 0,10€ HT/envoi/destinataire (hors SMS+). 		
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée indéterminée pouvant avoir une période minimale de 12 mois. 		
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à internet en France métropolitaine. • Communications métropolitaines (hors n°s courts, spéciaux, SMS+, MMS+). 		
Description des services annexes inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi conso sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique " Mon compte ". • 3 SMS d'infos pour suivre votre consommation : à l'approche de votre seuil, une fois votre seuil atteint, puis lorsque votre débit est rétabli. • VoIP incluse (usage décompté de l'enveloppe). • TV incluse avec l'application B.tv (usage décompté de l'enveloppe). • Contrôle parental sur demande. 		
Décompte des communications incluses	<ul style="list-style-type: none"> • Internet décompté par Ko (1 024Ko = 1Mo). • Appels reçus en France métropolitaine : gratuits. 		
Caractéristiques de l'internet Mobile	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà de l'enveloppe internet incluse, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> – Pour optimiser l'accès de tous, continuer par défaut en débits réduits à 128Kbits/s maximum, – Ou continuer au meilleur débit possible en utilisant des Recharges internet (voir page 61 de «Les Tarifs Pro»). 		
Caractéristiques techniques / équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Service accessible avec équipements compatibles (clé 4G, tablette 3G/4G, clé internet, etc...) sur les réseaux 2G, 3G, 4G, 4G+. • Réseaux 4G et 4G+ en cours de déploiement. • Voir couvertures en France métropolitaine sur bouyguetelecom.fr/pro. 		
Service Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion sur votre Espace Client sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique "Mon compte". • Appels de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) : <ul style="list-style-type: none"> – Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : appel au 1064. Attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication, – Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : appel au 1064. Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente. • Certains actes peuvent être payants. Détails p. 23 de «Les Tarifs Pro». 		

Bbox Pro

Fiche d'information standardisée

Internet - Téléphonie fixe (et TV sur demande)

au 20/09/2021

<p>Sous conditions d'éligibilité</p>	<p>Offre disponible suivant l'éligibilité technique et commerciale de la ligne fixe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ADSL/VDSL (offre non disponible en cas d'éligibilité à la Fibre) : <ul style="list-style-type: none"> - Dans les principales agglomérations françaises, Bouygues Telecom dispose de son propre réseau ADSL («Zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom»), - Dans le reste de la zone dégroupée, appelée « zone étendue », Bouygues Telecom s'appuie sur des réseaux d'accès ADSL partenaires. Les offres Bbox Pro sont disponibles moyennant un complément tarifaire « zone étendue ». - Éligibilité à la TV : débit minimum de 3,6Mbit/s IP ou 4,5Mbit/s selon la zone dégroupée. • En Fibre jusqu'au bureau : Sous réserve de raccordement à la fibre.
<p>Prix mensuel de l'offre (euros HT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En ADSL/VDSL : <ul style="list-style-type: none"> - en zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom : 34,99€ (soit 32,49€ + 2,50€ de location box), - en zone non-dégroupée : 34,99€ (soit 32,49€ + 2,50€ de location box), décodeur et services TV non disponibles, - en zone étendue : 41,66€ (soit 39,16€ + 2,50€ de location box). • En fibre jusqu'au bureau : <ul style="list-style-type: none"> - 37,49€ (soit 34,99€ + 2,50€ de location box).
<p>Équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modem (Box) : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de la Box, - En Fibre jusqu'au bureau : boîtier de terminaison optique externe mis à disposition si nécessaire. • Décodeur TV (Bbox) : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition sur demande, à la souscription. Ou à demander ultérieurement auprès du Service Clients (changement d'offre nécessaire), - En Fibre, carte micro SD mise à disposition. <p>Détail des conditions de non restitution du matériel, p. 24 de «Les Tarifs Pro».</p>
<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée indéterminée avec une période minimale de 12 mois.
<p>Frais additionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 40€ HT de frais de mise en service. • 49,17€ HT de frais de résiliation.
<p>Délai indicatif de mise à disposition de l'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En Fibre : Sous 30 jours à compter de l'installation par le technicien à votre bureau. • En ADSL/VDSL : Sous 30 jours dès réception du courrier de confirmation de souscription.
<p>Débits estimés (IP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Débits variables en fonction de la longueur de la ligne : <ul style="list-style-type: none"> - En ADSL : débit descendant jusqu'à 28,8 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mbit/s et 15 Mbit/s. Débit montant jusqu'à 1,3 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit montant atteignable en général entre 0,5 Mbit/s et 1 Mbit/s, - En VDSL : débit descendant jusqu'à 100 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mbit/s et 15 Mbit/s, pouvant être compris entre 15 Mbit/s et 50 Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km). Débit montant jusqu'à 50 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mbit/s, pouvant atteindre 8 Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km). • En Fibre jusqu'au bureau : jusqu'à 1 Gbit/s en débit descendant et 1 Gbit/s en débit montant. Débits théoriques non garantis.
<p>Communications téléphoniques incluses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appels illimités (hors n°s courts et spéciaux) : <ul style="list-style-type: none"> - Vers les fixes en France métropolitaine, DOM, et vers plus de 110 destinations⁽¹⁾ à l'international. - Vers les numéros de mobiles attribués par des opérateurs de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour et Corée du Sud. Les appels émis vers plus de 199 correspondants différents dans le mois sont facturés selon la grille tarifaire.
<p>Caractéristiques techniques / équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau : <ul style="list-style-type: none"> - ADSL / ADSL 2+, - VDSL, - Fibre jusqu'au bureau (FTTH). • TV (avec équipement compatible) : <ul style="list-style-type: none"> - Disponible avec une TV avec entrée HDMI, - Accès aux chaînes en qualité HD. - Accès aux chaînes TV 4K uniquement avec la fibre.

<p>Pack Pro inclus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet garanti Pro (voir ci-dessous), • Intervention garantie en moins de 8h d'un technicien. En cas d'incident signalé par le client au Service Clients et diagnostiqué comme se situant sur l'équipement unitaire du client (hors installation privée) et ne pouvant être traité à distance, intervention d'un technicien sur le site du client dans un délai maximum de 8 heures ouvrables (hors jours fériés). Ce délai nécessite la disponibilité du client sur le créneau proposé (sans quoi l'intervention n'est plus garantie) et est décompté à partir de l'heure de l'appel confirmant le rendez-vous par le Service Clients, pendant les heures de la période de couverture de garantie (du lundi au vendredi, de 8h à 18h, et le samedi de 8h à 14h), • Service Clients dédié Pro (voir rubrique dédiée ci-dessous), • Avec la Fibre uniquement : débit montant boosté jusqu'à 1 Gbit/s (voir rubrique « Débits estimés »), • Installation Fibre 100% clé-en-main : avec la mise en service de vos équipements Bouygues Telecom par un technicien.
<p>Services, chaînes ou bouquets TV inclus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Services internet inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Internet Haut Débit ou Très Haut Débit, - 10 comptes e-mails identifiant@Bbox.fr, - Extension capacité mail 5 Go, - Fax par email, - Antivirus et antispam mail, - Contrôle parental internet. • Services téléphoniques inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Répondeur (661), - Double appel, - Présentation du numéro, - Conférence à 3 (3 personnes max, temps décompté ou facturé multiplié par le nombre d'appelés), - Rappel du dernier appelant, - Appel incognito, - Renvoi d'appel, - Transfert d'appel. • Chaînes et services TV inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Service TV à usage exclusivement personnel et privé (diffusion en public interdite). - Plus de 180 chaînes ⁽²⁾ dont 60 chaînes en HD en xDSL et Fibre, - TV sur tablette, Smartphone avec l'application B.tv, - Fonction d'enregistrement numérique et de contrôle du direct, - Contrôle du direct permanent (jusqu'à 1h de différé) avec carte SD 8 Go mise à disposition. En ADSL/VDSL, contrôle du direct permanent (jusqu'à 1h de différé) sur support de stockage non inclus, <p>- Enregistreur TV 100 h avec l'option disque dur numérique basique 100 h inclus, sur activation. Plus de 150 chaînes enregistrables. Liste des chaînes éligibles disponible sur bouyguetelecom.fr/pro. Enregistrements disponibles 36 mois,</p> <p>- Accès à la VOD (Vidéo à la demande),</p> <p>- Plus de 40 chaînes de TV Replay (télévision de rattrapage),</p> <p>- Guide des programmes,</p> <p>- Service « Lire du début » pour reprendre un programme en cours depuis le début. Liste des chaînes éligibles disponibles sur bouyguetelecom.fr/pro,</p> <p>- Contrôle parental TV.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service Internet garanti Pro, sur demande : Réservé aux clients titulaires d'une offre Bbox Pro. Clé 4G remise immédiatement en boutique Bouygues Telecom ou expédiée. En France métropolitaine sous réserve de couverture 3G/4G. Dès la souscription : <ul style="list-style-type: none"> - Recharge 100 Go valable 30 jours max, jusqu'à l'activation de votre Bbox ou la mise en service de votre ligne, - Ou rechargement du Forfait Mobile ou Forfait pour Clé 4G sous 24h max. <p>En cas d'incident ou de déménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recharges 100 Go sur le Forfait Mobile ou Forfait pour Clé 4G auprès du Service Clients. <p>En mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 Go/mois pour les usages en mobilité, - Accès Internet mobile exclusivement en France métropolitaine. Débit réduit au-delà de 20 Go/mois. <p>Clé 4G à restituer en cas de résiliation de l'abonnement ou de changement vers une offre non-éligible. Frais détaillés p. 24 de « Les Tarifs Pro ».</p>
<p>Services, chaînes ou bouquets TV accessibles payants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Options téléphoniques : <ul style="list-style-type: none"> - 1h Maghreb, - 6h vers les fixes d'Algérie. • Options internet : <ul style="list-style-type: none"> - Envoi de SMS/MMS depuis internet, - Pack de sécurité Norton. • Options services TV : <ul style="list-style-type: none"> - Bouquets TV, chaînes à la carte et Pass VOD dont Netflix⁽³⁾. <ul style="list-style-type: none"> • Option Multi-TV <ul style="list-style-type: none"> - En Fibre et en VDSL seulement. Mise à disposition d'un second décodeur TV et d'une paire d'adaptateurs CPL. Les chaînes Canal+ sont accessibles sous réserve de détenir une offre Canal+ avec Multi-TV. Fonction d'enregistrement numérique et de contrôle du direct : sur support externe non fourni. • Répéteur WiFi : frais de location de 4,17€/HT/mois après souscription sur l'Espace Client. • Détails des frais de non restitution ou de dégradation du matériel et informations sur les services, les chaînes ou les bouquets TV p. 24 de « Les Tarifs Pro ».
<p>Service Clients dédié Pro</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion sur votre Espace Client sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte ». • Appels 7j/7 de 8h à 20h pour vos questions techniques. • Appels du lundi au samedi de 8h à 20h pour vos questions commerciales (sauf les 25/12 et 01/01). <ul style="list-style-type: none"> - Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : appel au 1064. Attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication, - Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : appel au 1064. Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente. • Certains actes peuvent être payants. Détails p. 24 de « Les Tarifs Pro ».

Listes des chaînes, bouquets et destinations prévus au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Listes mises à jour sur bouyguetelecom.fr/pro

(1) Açores (Les), Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas (Les), Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bermudes (Les), Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada (fixes et mobiles), Canaries (Les), Chili, Chine (fixes et mobiles), Chypre, Colombie, Vatican, Costa Rica, Crète, Croatie, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique dont Hawaï et Alaska (fixes et mobiles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guam, Guernesey, Guyane, Hong-Kong, Hongrie, Caïmans (Iles), Christmas (Iles), Aland (Ile), Féroé (Iles), Pâques (Ile de), Mariannes du Nord (Iles), Vierges américaines (Iles) (fixes et mobiles), Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, La Réunion, Baléares (Les), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés au tarif de 0,3€/min), Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays de Galles, Pays-Bas, Pérou, Pitcairn (Ile), Pologne, Portugal, Porto Rico, République de Corée (fixes et mobiles), République Tchèque, Roumanie, Russie, Saïpan, Sardaigne, Saint-Barthélemy, Saint-Marin, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Samoa Américaines, Sicile, Singapour (fixes et mobiles), Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tasmanie, Taïwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela. Les appels doivent être passés depuis la Bbox et n'incluent pas les n° courts et spéciaux.

(2) 6TER, 7ALimoges, Aeostar, Africa 24, Al Aoula International, Al arabiya, Al Jazeera Arabe, Al Jazeera English, Alsace 20, Armenia 1, Arryadia, Arte, Arte All, Assadissa, Astrocenter.tv, ASTV, Auto Moto, Azur TV, BBC World, Bblack Africa, BET, BFM Business, BFM DICI TV Alpes du sud, BFM DICI TV Haute Provence, BFM Grand Lille, BFM Grand Littoral, BFM Lyon, BFM Paris, BFM TV, BIP TV, Bloomberg Television, B SMART, CB, Canal 10 Guadeloupe, Canal 31, Canal 32, Canal Algérie, Canal J, Canal+ en clair, CGTN Français, Chérie 25, CNBC Europe, Cnews, CNN international, Comedy Central, CSTAR, Demain, Deutsche Welle All, Deutsche Welle GB, Drive in movie channel, Equidia, ERE TV, ES 1, ETB SAT, Euronews Français, Fashion TV, France 2, France 24, France 24 Anglais, France 24 Arabe, France 3, France 3 Régions, France 4, France 5, France.info, Game One, Game One +1, Ginx, Gong, Gulli, Haberturk, Hannibal TV, Histoire, Hlive TV, i24news, IDF1, J-One, KBS world, KTO, La chaîne normande, LCI, LCP 100%, LCP/Public Sénat, L'Equipe, Lucky Jack, Luxe TV, M6, MADRAS FM TV, Mandarin TV, Maritima TV, MATELE, Maurienne TV, MCM, Medi 1 Sat, Men's UP, Mezzo, MTV, MTV Hits, Mon Science et Vie Junior, Mosaik TV, Museum TV, NHK World, Noa, NRJ Hits, NRJ12, NTD, Paris Première, People 24, Provence azur TV, Public Sénat 24h/24, RMC découverte, RMC Story, RTL9, RTS SAT, Russia today, Skynews, Souvenir From Earth, Sport en France, Stingray Classica, Tahiti TV, TEBEO, TEBESUD, Télé Antilles, TELEBOCAL, TELEGRENOBLE, Telenantes, Télévision Nationale Tunisienne, Téva, TFI, TFI Séries Films, TFI+1, TFX, Tiji, TL7, TLM, TMC, Trace Urban, Trace Latina, TRT World, TV Breizh, TV Pitchoun, TV Romania, TV Tours, TV Vendée, TV5 Monde, TV7 Bordeaux, TV78, TV8 Moselle EST, TV8 Mt Blanc, TVE, TVE 24 heures, TVPi, TVR, Ushuaia, VAR AZUR, via Grand Paris, via Occitanie Montpellier, via Occitanie Pays catalan, via Occitanie Pays gardois, via Occitanie Toulouse, via Mtv Sarthe, via Mirabelle, via TELEPAESE, via Vosges, Vox Africa, W9, WEO NPC, WEO Picardie.

(3) Bouquet TV Bbox Famille, Bouquet TV Bbox jeunesse, Bouquet TV Bbox Divertissement, Bouquet TV Bbox ciné, Bouquet TV Bbox grand ciné, Bouquet adulte, Bouquet adulte premium, Bouquet Dorcel TV, Bouquet Penthouse HD, Bouquet 2X Gay, Pass VOD : Netflix. Bouquets internationaux : Africain, Africain premium, Grande muraille (voir page 21).

Bbox Pro+

Fiche d'information standardisée

Internet - Téléphonie fixe (et TV sur demande)

au 20/09/2021

Sous conditions d'éligibilité	<p>Offre disponible suivant l'éligibilité technique et commerciale de la ligne fixe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ADSL/VDSL (offre non disponible en cas d'éligibilité à la Fibre) : <ul style="list-style-type: none"> - Dans les principales agglomérations françaises, Bouygues Telecom dispose de son propre réseau ADSL («Zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom»), - Dans le reste de la zone dégroupée, appelée « zone étendue », Bouygues Telecom s'appuie sur des réseaux d'accès ADSL partenaires. Les offres Bbox Pro sont disponibles moyennant un complément tarifaire « zone étendue ». - Éligibilité à la TV : débit minimum de 3,6Mbit/s IP ou 4,5Mbit/s selon la zone dégroupée. • En Fibre jusqu'au bureau : Sous réserve de raccordement à la fibre.
Prix mensuel de l'offre (euros HT)	<ul style="list-style-type: none"> • En ADSL/VDSL : <ul style="list-style-type: none"> - en zone dégroupée : 40,99€ (soit 38,49€ + 2,50€ de location box), - en zone étendue : 47,66€ (soit 45,16€ + 2,50€ de location box). • En fibre jusqu'au bureau : <ul style="list-style-type: none"> - 44,99€ (soit 42,99€ + 2,50€ de location box).
Équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Modem (Box) : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de la Box, - En Fibre jusqu'au bureau : boîtier de terminaison optique externe mis à disposition si nécessaire, - Répéteur WiFi mis à disposition sur demande sur l'Espace Client. • Décodeur TV (Bbox) : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition sur demande, à la souscription. Ou à demander ultérieurement auprès du Service Clients (changement d'offre nécessaire), - En Fibre, carte micro SD mise à disposition. <p>Détail des conditions de non restitution du matériel, p. 24 de «Les Tarifs Pro».</p>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée indéterminée avec une période minimale de 12 mois.
Frais additionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 40€ HT de frais de mise en service. • 49,17€ HT de frais de résiliation.
Délai indicatif de mise à disposition de l'accès	<ul style="list-style-type: none"> • En Fibre : Sous 30 jours à compter de l'installation par le technicien à votre bureau. • En ADSL/VDSL : Sous 30 jours dès réception du courrier de confirmation de souscription.
Débits estimés en réception (IP)	<ul style="list-style-type: none"> • Débits variables en fonction de la longueur de la ligne : <ul style="list-style-type: none"> - En ADSL : débit descendant jusqu'à 28,8 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mbit/s et 15 Mbit/s. Débit montant jusqu'à 1,3 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit montant atteignable en général entre 0,5 Mbit/s et 1 Mbit/s, - En VDSL : débit descendant jusqu'à 100 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mbit/s et 15 Mbit/s, pouvant être compris entre 15 Mbit/s et 50 Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km). Débit montant jusqu'à 50 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mbit/s, pouvant atteindre 8 Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km), • En Fibre jusqu'au bureau : jusqu'à 2 Gbit/s en débit descendant (jusqu'à 1 Gbit/s avec un boîtier de terminaison optique externe) et 1 Gbit/s en débit montant. Débits théoriques non garantis.
Communications téléphoniques incluses	<ul style="list-style-type: none"> • Appels illimités à usage privé entre 2 individus (hors n° courts et spéciaux) : <ul style="list-style-type: none"> - Vers les fixes en France métropolitaine, DOM, et vers plus de 110 destinations⁽¹⁾ à l'international, - Vers les numéros de mobiles attribués par des opérateurs de France métropolitaine et des DOM, USA, Canada, Chine, Singapour, Corée du Sud et l'Europe⁽⁴⁾. Les appels émis vers plus de 199 correspondants différents dans le mois sont facturés selon la grille tarifaire.
Caractéristiques techniques / équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau : <ul style="list-style-type: none"> - ADSL / ADSL 2+, - VDSL, - Fibre jusqu'au bureau (FTTH). • TV : <ul style="list-style-type: none"> - Disponible avec une TV avec entrée HDMI, - Accès aux chaînes en qualité HD sous réserve d'un téléviseur compatible et du débit, - Accès aux chaînes TV 4K uniquement avec la Fibre et sous réserve d'un téléviseur compatible.
Pack Pro inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Internet garanti Pro (voir ci-dessous), • Intervention garantie en moins de 8h d'un technicien, en cas de panne. En cas d'incident signalé par le client au Service Clients et diagnostiqué comme se situant sur l'équipement unitaire du client (hors installation privée) et ne pouvant être traité à distance, intervention d'un technicien sur le site du client dans un délai maximum de 8 heures ouvrables (hors jours fériés). Ce délai nécessite la disponibilité du client sur le créneau proposé (sans quoi l'intervention n'est plus garantie) et est décompté à partir de l'heure de l'appel confirmant le rendez-vous par le Service Clients, pendant les heures de la période de couverture de garantie (du lundi au vendredi, de 8h à 18h, et le samedi de 8h à 14h), • Suite bureautique Microsoft 365 Business Basic, à activer sur demande. Service indépendant, édité par Microsoft™, susceptible d'évoluer, doté d'une licence pour un utilisateur, nécessitant une connexion Internet et incluant : versions Web et Mobiles uniquement des logiciels Office (Outlook, Word, Excel, Powerpoint, OneNote, Teams), stockage et partage de fichiers avec 1 To (OneDrive), hébergement de courrier électronique avec boîte aux lettres de 50 Go (Exchange), • Avec la Fibre uniquement : débit montant boosté jusqu'à 1 Gbit/s (voir rubrique «Débits estimés»), • Installation Fibre 100% clé-en-main : avec la mise en service de vos équipements Bouygues Telecom par un technicien, • Service Clients dédié Pro (voir rubrique dédiée ci-dessous).

<p>Services, chaînes ou bouquets TV inclus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bouquet Presse avec Cafeyn : Lecture illimitée sur une sélection de quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Valable pendant 12 mois. Éditeurs et nombre de titres susceptibles d'évoluer. Liste des titres consultable au 20/09/2021 sur Cafeyn. • Services internet inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Internet Haut Débit ou Très Haut Débit, - 10 comptes e-mails identifiant@bbox.fr, - Extension capacité mail 5 Go, - Fax par email, - Antivirus et antispam mail, - Contrôle parental internet. • Services téléphoniques inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Répondeur (661), - Double appel, - Présentation du numéro, - Conférence à 3 (3 personnes max, temps décompté ou facturé multiplié par le nombre d'appelés) , - Rappel du dernier appelant, - Appel incognito, - Renvoi d'appel, - Transfert d'appel. • Chaînes et services TV inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Service TV à usage exclusivement personnel et privé (diffusion en public interdite). - Plus de 180 chaînes ⁽²⁾ dont 60 chaînes en HD en xDSL et Fibre, - 2 Chaînes TV 4K, Festival 4K et Ultra Nature. <p>En Fibre uniquement.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - TV sur tablette, Smartphone avec l'application B. tv, - Contrôle du direct permanent (jusqu'à 1h de différé) avec carte SD 8 Go mise à disposition, - Enregistreur TV 100 h avec l'option disque dur numérique basique 100 h inclus, sur activation. Plus de 150 chaînes enregistrables. Liste des chaînes éligibles disponible sur bouyguetelecom.fr/pro. Enregistrements disponibles 36 mois, - Accès à la VOD (Vidéo à la demande), - Plus de 40 chaînes de TV Replay, - Guide des programmes, - Service «Lire du début» pour reprendre un programme en cours depuis le début. Liste des chaînes éligibles disponibles sur bouyguetelecom.fr/pro, - Contrôle parental TV. <p>• Service Internet garanti Pro, sur demande : Réservé aux clients titulaires d'une offre Bbox Pro. Clé 4G remise immédiatement en boutique Bouygues Telecom ou expédiée. En France métropolitaine sous réserve de couverture 3G/4G. Dès la souscription : - Recharge 100 Go valable 30 jours max, jusqu'à l'activation de votre Bbox ou la mise en service de votre ligne, - Ou rechargement du Forfait Mobile ou Forfait pour Clé 4G sous 24h max. En cas d'incident ou de déménagement : - Recharges 100 Go sur le Forfait Mobile ou Forfait pour Clé 4G auprès du Service Clients. En mobilité : - 20 Go/mois pour les usages en mobilité, - Accès Internet mobile exclusivement en France métropolitaine. Débit réduit au-delà de 20 Go/mois. Clé 4G à restituer en cas de résiliation de l'abonnement ou de changement vers une offre non-éligible. Frais détaillés p. 24 de «Les Tarifs Pro».</p>
<p>Services, chaînes ou bouquets TV accessibles payants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Options téléphoniques : <ul style="list-style-type: none"> - 1h Maghreb, - 6h vers les fixes d'Algérie. • Options internet : <ul style="list-style-type: none"> - Envoi de SMS/MMS depuis internet, - Pack de sécurité Norton. 	<ul style="list-style-type: none"> • Options services TV : <ul style="list-style-type: none"> - Bouquets TV, chaînes à la carte et Pass VOD dont Netflix⁽³⁾. • Option Multi-TV : En Fibre et en VDSL seulement. Mise à disposition d'un second décodeur TV et d'une paire d'adaptateurs CPL. Les chaînes Canal+ sont accessibles sous réserve de détenir une offre Canal+ avec Multi-TV. Fonction d'enregistrement numérique et de contrôle du direct : sur support externe non fourni.
<p>Service Clients dédié Pro</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion sur votre Espace Client sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte ». • Appels 7j/7 de 8h à 20h pour vos questions techniques. • Appels du lundi au samedi de 8h à 20h pour vos questions commerciales (sauf les 25/12 et 01/01). <ul style="list-style-type: none"> - Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : appel au 1064. Attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication, - Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : appel au 1064. Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente. • Certains actes peuvent être payants. Détails p. 24 de «Les Tarifs Pro». 	

Listes des chaînes, bouquets et destinations prévus au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Listes mises à jour sur bouyguetelecom.fr/pro

(1) Açores (Les), Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas (Les), Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bermudes (Les), Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada (fixes et mobiles), Canaries (Les), Chili, Chine (fixes et mobiles), Chypre, Colombie, Vatican, Costa Rica, Crète, Croatie, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique dont Hawaï et Alaska (fixes et mobiles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guam, Guernesey, Guyane, Hong-Kong, Hongrie, Caïmans (Iles), Christmas (Iles), Aland (Ile), Féroé (Iles), Pâques (Ile de), Mariannes du Nord (Iles), Vierges américaines (Iles) (fixes et mobiles), Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, La Réunion, Baléares (Les), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés au tarif de 0,3€/min), Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays de Galles, Pays-Bas, Pays-Bas, Pérou, Pitcairn (Ile), Pologne, Portugal, Porto Rico, République de Corée (fixes et mobiles), République Tchèque, Roumanie, Russie, Saïpan, Sardaigne, Saint-Barthélemy, Saint-Marin, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Samoa Américaines, Sicile, Singapour (fixes et mobiles), Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tasmanie, Taïwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela. Les appels doivent être passés depuis la Bbox et n'incluent pas les n° courts et spéciaux.

(2) 6TER, 7ALimoges, Aeostar, Africa 24, Al Aoula International, Al arabiya, Al Jazeera Arabe, Al Jazeera English, Alsace 20, Armenia 1, Arryadia, Arte, Arte All, Assadissa, Astrocenter.tv, ASTV, Auto Moto, Azur TV, BBC World, Bblack Africa, BET, BFM Business, BFM DICI TV Alpes du sud, BFM DICI TV Haute Provence, BFM Grand Lille, BFM Grand Littoral, BFM Lyon, BFM Paris, BFM TV, BIP TV, Bloomberg Television, B SMART, C8, Canal 10 Guadeloupe, Canal 31, Canal 32, Canal Algérie, Canal J, Canal+ en clair, CGTN Français, Chérie 25, CNBC Europe, Cnews, CNN international, Comedy Central, CSTAR, Demain, Deutsche Welle All, Deutsche Welle GB, Drive In movie channel, Egidiala, ERE TV, ES 1, ETB SAT, Euronews Français, Fashion TV, France 2, France 24, France 24 Anglais, France 24 Arabe, France 3, France 3 Régions, France 4, France 5, France. info, Game One, Game One +1, Ginx, Gong, Gulli, Haberturk, Hannibal TV, Histoire, Hlve TV, i24news, IDFI, J-One, KBS world, KTO, La chaîne normande, LCI, LCP 100%, LCP/Public Sénat, L'Equipe, Lucky Jack, Luxe.tv, M6, MADRAS FM TV, Mandarin TV, Maritima TV, MATELE, Maurienne TV, MCM, Medi 1 Sat, Men's UP, Mezzo, MTV, MTV Hits, Mon Science et Vie Junior, Mosaik TV, Museum TV, NHK World, Noa, NRJ Hits, NRJ12, NTD, Paris Première, People 24, Provence azur TV, Public Sénat 24h/24, RMC découverte, RMC Story, RTL9, RTS SAT, Russia today, Skynews, Souvenir From Earth, Sport en France, Stingray Classica, Tahiti TV, TEBEO, TEBESUD, Télé Antilles, TELEBOCAL, TELEGRENOBLE, Telenantes, Télévision Nationale Tunisienne, Téva, TFI, TFI Séries Films, TFI+1, TFX, Tiji, TL7, TLM, TMC, Trace Urban, Trace Latina, TRT World, TV Breizh, TV Pitchoun, TV Romania, TV Tours, TV Vendée, TV5 Monde, TV7 Bordeaux, TV78, TV8 Moselle EST, TV8 Mt Blanc, TVE, TVE 24 heures, TVPi, TVR, Ushuaia, VAR AZUR, via Grand Paris, via Occitanie Montpellier, via Occitanie Pays catalan, via Occitanie Pays gardois, via Occitanie Toulouse, via LMTv Sarthe, via Mirabelle, via TELEPAESE, via Vosges, Vox Africa, W9, WEO NPC, WEO Picardie.

(3) Bouquet TV Bbox Famille, Bouquet TV Bbox jeunesse, Bouquet TV Bbox Divertissement, Bouquet TV Bbox ciné, Bouquet TV Bbox grand ciné, Bouquet adulte, Bouquet adulte premium, Bouquet Dorcel TV, Bouquet Penthouse HD, Bouquet 2X Gay, Pass VOD : Netflix. Bouquets internationaux : Africain, Africain premium, Grande muraille (voir page 21).

(4) Açores, Allemagne, Andorre (Principauté d'), Autriche, Belgique, Baléares, Bulgarie, Canaries, Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Hongrie, île d'Aland, îles Féroé, île Rhodes, Irlande, Islande, Italie (dont la Sicile et la Sardaigne), Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Suisse (Confédération), Vatican.

4G box

Fiche d'information standardisée

Internet

au 20/09/2021

Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • 4G box est un service fixe qui donne accès à internet par l'intermédiaire de notre réseau mobile 4G. • Ce service est fourni exclusivement à votre adresse de souscription.
Sous conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Offre disponible sous réserve de la double éligibilité de votre adresse : <ul style="list-style-type: none"> – Être dans une zone où le service est commercialisé au moment de la souscription ou du changement d'offre, – Bénéficier d'une couverture 4G à l'intérieur du bâtiment. • Pour déterminer votre éligibilité théorique, vous pouvez vous rendre en boutique Bouygues Telecom, nous joindre au 3106 (services et appels gratuits) ou vous rendre sur bouyguetelecom.fr/pro.
Prix mensuel (euros HT)	• 35,83€ (soit 33,33€ + 2,5€ de location box).
Équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Location 4G box : 2,5€ HT/mois. Inclus dans le prix de l'abonnement. • Détails des frais de non restitution du matériel p. 24 de «Les Tarifs Pro».
Durée	• Contrat à durée indéterminée.
Frais additionnels (euros HT)	<ul style="list-style-type: none"> • 15,83€ de frais de mise à disposition. • 15,83€ de frais de résiliation.
Délai indicatif de mise à disposition de l'accès	• Activation immédiate dès réception du matériel.
Caractéristiques techniques / équipements	• 4G box exclusivement compatible avec le réseau 4G.
Débits estimés (IP)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les zones couvertes en 4G/4G+, les débits maximums théoriques sont : <ul style="list-style-type: none"> – Jusqu'à 220 Mbit/s en descendants, – Jusqu'à 38 Mbit/s en montants. <p>Les débits annoncés varient selon votre emplacement géographique, le nombre d'utilisateurs à un instant donné, l'utilisation de plusieurs services ou équipements en même temps, l'équipement détenu, et de la couverture 4G à l'intérieur des bâtiments. Détails sur bouyguetelecom.fr/pro.</p>
Services inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle parental • Application B.tv (smartphones et tablettes) : accès illimité en WiFi à + de 70 chaînes TV. Liste des chaînes susceptible d'évoluer. Service TV à usage exclusivement personnel et privé (diffusion en public interdite).
Services payants	• Voir détails des options p. 22 de «Les Tarifs Pro».
Satisfait ou remboursé	<ul style="list-style-type: none"> • Nous vous proposons une période «satisfait ou remboursé» de 30 jours à compter de la date d'activation. En cas de résiliation de votre contrat au cours de cette période, l'abonnement (y compris les frais de location, hors options) et les frais de mise à disposition vous seront remboursés et les frais de résiliation non facturés. • Cette période «satisfait ou remboursé» est réservée à la toute première souscription au service ou à toute personne n'ayant pas été cliente de ce service dans les 3 mois qui précèdent cette souscription.
Service Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte ». • Appels du lundi au samedi de 8h à 20h (sauf jours fériés). <ul style="list-style-type: none"> – Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : appel au 1064. Attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication, – Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : appel au 1064. Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente.

Services et options mobiles

Services

	Clients Forfaits	Clients Forfaits Clés 4G
RELEVÉ DE CONSOMMATION À 10 CHIFFRES		
Permet ponctuellement d'obtenir le détail d'une des 11 dernières factures déjà émises, des communications à 10 chiffres passées depuis votre mobile.	8,33€ HT	
DUPLICATA DE FACTURE		
Duplicata de factures déjà produites et envoyées par courrier papier au Client (jusqu'à 12 duplicatas).	6,25€ HT	6,25€ HT
Duplicata de factures déjà produites et envoyées par courrier électronique (jusqu'à 12 duplicatas).	5€ HT en boutique et au 1064. Gratuit sur bouyguestelecom.fr/pro	5€ HT en boutique et au 1064. Gratuit sur bouyguestelecom.fr/pro
SERVICE ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER		
Vous pouvez depuis le mobile : • Appeler dans la destination visitée et vers la France métropolitaine et être appelé du monde entier, • Échanger des SMS/MMS et utiliser les services internet Mobile (voir p. 29 de «Les Tarifs Pro»).	Activation gratuite du service (Pour les Cartes Prépayées, disponible et gratuit uniquement pour la Carte 5€ Classique)	
SERVICE ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER PLUS : appeler depuis l'étranger vers tous les pays du monde (accessible uniquement pour les Forfaits Sensation Pro avec Avantages Smartphone)	Gratuit	-
SERVICES DE PERSONNALISATION ACCESSIBLE PAR NUMÉROS COURTS*		
665 : Annonce d'accueil du répondeur (service de personnalisation créative du répondeur)	Communication décomptée du Forfait + 1,66€ HT/appel*	-
2244 : Répondeur		-
2828 et 2888 : Welcome Sound		-
2141 et 2210 : Surprise vocale		-
2142 et 2233 : Sonneries		-
2143 et 2255 : Images, fonds d'écran		-
2622 : Sonneries, images et fonds d'écran, surprises vocales		-
888 : Kiosque des services ou N° d'accès direct (8xx)	Communication décomptée du Forfait + 0,28€ HT/appel	-
888 : SMS d'information	0,29€ HT/envoi + prix envoi d'un SMS	-
2222 : SMS de divertissement		-
SERVICES PRATIQUES ACCESSIBLES PAR NUMÉROS COURTS		
601 : Taxis	Communication décomptée du Forfait à la seconde après une 1 ^{ère} min indivisible : 2,08€ HT/appel + 2,08€ HT/min	-
612 : Annuaire	Communication décomptée du Forfait à la seconde après une 1 ^{ère} min indivisible : + 2,49€ HT/appel + 2,49€ HT/min	-
615 : Voyance	Communication décomptée du Forfait + 1,13€ HT/appel + 0,28€ HT/min	-
639 : Horoscope	Communication décomptée du Forfait + 0,24€ HT la 1 ^{ère} min indivisible puis 0,12€ HT/palier de 30 secondes indivisibles	-
811 : Taxi G7	Communication décomptée du Forfait à la seconde dès la 1 ^{ère} seconde : 0,28€ HT/min	-
818 et 819 : SNCF		
828 : Tchatche		
842 : Crédit Mutuel		
846 : Crédit Lyonnais		
847 : HSBC		
848 : Société Générale		
849 : BRED		
852 : Crédit du Nord		
861 : Geny Courses		
863 : Astralia		
864 : Horloge Parlante		
866 : Météo France		
844 : BNP Paribas	Communication décomptée du Forfait + 0,10€ HT/min	-

* Tarifs valables uniquement en France métropolitaine. Appels décomptés dès la première seconde. Précisions sur ces services sur bouyguestelecom.fr/pro. Services édités par des éditeurs tiers.

	Clients Forfaits	Clients Forfaits Clés 4G
SERVICE APRES-VENTE MOBILE		
Pour une panne sous garantie commerciale d'un mobile (24 mois), acheté par téléphone, sur bouyguetelecom.fr/pro et en boutiques Bouygues Telecom.		
PRÊT D'UN MOBILE		
Prêt d'un mobile assurant des fonctionnalités similaires le temps de la réparation.	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les Clients Forfaits Sensation Pro (avec Avantages Smartphone ou SIM seule) 	-
LES AVANTAGES SMARTPHONE (réservés aux Clients Forfaits Sensation Pro avec Avantages Smartphone, engagement 24 mois, en France métropolitaine)		
<ul style="list-style-type: none"> • Facilités de paiement, simples et sans frais (valable avec engagement sur bouyguetelecom.fr, dans les boutiques Bouygues Télécom ou par téléphone). A partir des Forfaits sensation Pro avec Avantages Smartphone 80 Go (engagement 24 mois) : <ul style="list-style-type: none"> • Votre nouveau Smartphone à prix avantageux. 		
LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT (non inclus dans votre offre)		
Prise en main de votre mobile, pour bien démarrer et profiter pleinement de la technologie. Usage décompté de votre enveloppe internet. Services disponibles uniquement dans les boutiques Bouygues Telecom.		
DÉMARRAGE EXPRESS		
Démarrage du mobile, paramétrage du store d'applications et accompagnement au transfert de contacts.		8,33€ HT
DÉMARRAGE PREMIUM		
Démarrage du mobile, paramétrage du store d'applications, installation de 3 applications au choix et de l'application Espace Client Bouygues Telecom, premiers pas sur l'application Espace Client Bouygues Telecom, paramétrage d'une boîte mail, accompagnement au transfert de données.		20,83€ HT
POSE DE PROTÈGE ÉCRAN		
Sur votre téléphone par notre vendeur.		4,16€ HT

Description des services mobiles inclus

• Présentation du n° de l'appelant

Affichage du numéro de l'appelant sur votre écran (sauf n°s masqués).

• Double appel

Signal sonore vous prévenant d'un nouvel appel alors que vous êtes déjà en communication. Vous pouvez y répondre et reprendre ensuite la première conversation.

• Appel incognito

Masquer votre numéro de façon temporaire en faisant précéder le numéro de votre interlocuteur par #31# ou de façon permanente en souscrivant via le Service Clients.

• SMS de notification des appels sans message sur répondeur

Envoi automatique d'un SMS (consultable 3 jours) en cas d'appel manqué ou lorsque votre téléphone est éteint ou hors zone de couverture, sans message sur le répondeur. Désactivable au 660 (gratuit en France métropolitaine).

• Messagerie vocale visuelle

Consultation des messages vocaux directement sur l'écran de votre Smartphone, en France métropolitaine avec mobiles compatibles (liste disponible sur bouyguetelecom.fr/pro).

• Contrôle parental mobile

Blocage de l'accès aux sites internet pouvant heurter la sensibilité des enfants. Détails sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique " Mon Compte " puis Contrôle Parental.

• Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles

Vocalisation des fonctionnalités du mobile (Mobile Speak™), agrandissement des caractères et amélioration de la visibilité des éléments affichés à l'écran (Mobile Magnifier™). Renseignement : N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits) ou handicapzero.org. Sous réserve de disposer d'un mobile compatible. 1^{ère} installation du logiciel offerte.

• Service Conférence

Permet de communiquer en simultané avec 2 lignes distinctes (soit un total de 3 participants). Le décompte ou la facturation (notamment en roaming international) de l'appel est alors multiplié par le nombre de lignes appelées simultanément par le Client (x2 pour une conférence à 3).

Options mobiles

OPTION DE BLOCAGE DES NUMÉROS SURTAXÉS & SMS+

Cette option permet le blocage (dans un délai de 24h maximum) :

- des communications vers les numéros surtaxés commençant par 08 et vers les numéros courts,
- des SMS+/MMS+.

Gratuite

Souscription au 1064, en boutique ou sur bouyguetelecom.fr/pro. Pour les cartes prépayées : souscription au 634 ou sur bouyguetelecom.fr/pro.

OPTION DE BLOCAGE

Cette option permet le blocage (dans un délai de 24h maximum) :

- des communications vers les numéros surtaxés et les numéros courts,
- des SMS+/MMS+,
- de l'internet mobile au-delà de l'enveloppe incluse dans le Forfait (et les options éventuellement souscrites),
- des communications et de l'internet mobile depuis et vers l'étranger et les DOM.
- des paiements sur facture mobile (les achats et abonnements multimédias, les dons par SMS et l'achat de ticket de transport par SMS).

Gratuite

(disponible uniquement pour le forfait 5 Go)

Souscription au 1064, en boutique ou sur bouyguetelecom.fr/pro.

À noter : Cette option est incompatible avec toute autre option (sauf options internet en France métropolitaine, Contrôle parental premium et Pack Sécurité Norton) : elle entraînera la résiliation des autres options incompatibles éventuellement détenues.

Les options de blocage et de blocage des numéros surtaxés & SMS+ ne bloquent pas les appels vers les numéros :

SAMU : 15, Police : 17, Pompiers : 18, N° d'urgence européen : 112, SAMU Social : 115, Enfance maltraitée : 119, N° d'urgence européen pour les enfants disparus : 116 000, N° d'urgence national pour les personnes déficientes auditives : 114, Information offres box : 670 ou 3106, Rechargement et consultation du solde : 630, Répondeur mobile : 660.

OPTION CONSOMMATION INTERNET ÉLEVÉE

Cette option permet d'augmenter les montants des paliers de blocage par défaut des consommations internet mobile/MMS en hors forfait pour les Forfaits.

Gratuite

Sans l'option, votre dépassement de Forfait internet mobile/MMS est bloqué :

- En France métropolitaine/Europe/DOM, **par palier de 20,84€ HT pour le forfait 5 Go ou par palier de 8,34€ HT pour les forfaits 70 Go et plus.**
- En dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM, **par palier de 50€ HT.**

Dans la limite de **208,33€ HT cumulés par zone** sur le mois de facturation après le premier palier.

Avec l'option consommation internet élevée, après atteinte du premier palier, votre dépassement de Forfait internet mobile/MMS devient bloqué :

- En France métropolitaine/Europe/DOM, **par palier de 83,34€ HT.**
- En dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM, **par palier de 416,67€ HT.**

Dans la limite de **4166,67€ HT cumulés par zone** sur le mois de facturation après le premier palier.

Vous pouvez lever le blocage par SMS ou sur votre Espace Client.

Souscription au 1064. Option incompatible avec l'option de blocage.

OPTION ONOFF

Cette option permet au client de bénéficier d'un 2nd numéro de téléphone mobile français.

2,50€ HT / mois

Lorsque le paramètre de l'application « Répondre en wifi/Data » est activé :

- Les **appels reçus, SMS et MMS en 3G/4G** en France métropolitaine sont décomptés de votre enveloppe internet.
- Les **appels reçus, SMS et MMS en WiFi** en France métropolitaine sont non décomptés.

Si le paramétrage de l'application en Wifi/data est désactivé, les appels seront décomptés de votre forfait de communication et facturés au-delà prix d'un appel local (0,42€ HT/min).

Options et recharges Internet

Accessibles en France métropolitaine selon couverture et avec mobile compatible. Souscription à l'option et activation de la carte SIM depuis l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr/pro

Clients Forfaits Forfaits Sensation Pro (SIM seule ou avec Avantages Smartphone) :

Option + 100 Mo pour le forfait 5 Go (compatible avec option de blocage)	0,83€ HT/mois
Option + 500 Mo pour le forfait 5 Go (compatible avec option de blocage)	2,50€ HT/mois
Option + 1Go pour le forfait 5 Go (compatible avec option de blocage)	4,10€ HT/mois
Option + 5 Go pour le forfait 5 Go (compatible avec option de blocage)	8,33€ HT/mois

Option Week-end internet illimité (pour les Forfaits 1 Go et plus)	4,10€ HT/mois 1 ^{er} mois offert
Internet en France métropolitaine depuis votre mobile (hors option multi-SIM 3G/4G) non décompté de l'enveloppe internet les week-ends (du samedi 0h01 au dimanche 23h59, heure métropolitaine).	

Recharge + 500 Mo pour les Forfaits 70 Go et plus, valable 1 mois	2,50€ HT
Recharge + 10 Go pour les Forfaits 70 Go et plus, valable 1 mois	8,33€ HT

Option multi-SIM internet 3G/4G pour le forfait 70 Go	1,67€ HT/mois
Option multi-SIM internet 3G/4G pour les Forfaits 80 Go, 100 Go, 200 Go et 400 Go	incluse
Permet de partager l'enveloppe internet de votre Forfait mobile avec un 2 ^e équipement grâce à une 2 ^e carte SIM 3G/4G. Celle-ci a son propre numéro de téléphone. Usage réservé à internet, en France métropolitaine uniquement.	

Clients Forfaits Clés 4G :

Recharge + 1 Go pour les Forfaits 20 Go et plus, valable 1 mois	4,17€ HT
Recharge + 2 Go pour les Forfaits 20 Go et plus, valable 1 mois	8,33€ HT

Souscription à l'option et activation de la carte SIM depuis l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr/pro

Options appels

OPTION WELCOME SOUND	1,67€ HT/mois
Permet de personnaliser la tonalité d'attente que vos proches entendent avant que vous ne décrochiez. Compatible avec tous les mobiles. En plus de l'abonnement, des tonalités payantes sont téléchargeables. Service fourni par Universal Music Online.	

	Carte Prépayée	Forfaits
	(Info/démonstration gratuite au 650)	
Achat de tonalité ⁽¹⁾ vocale sur le mobile au 664	prix d'un appel métropolitain + 1,66€ HT/appel ⁽²⁾	appel décompté du Forfait + 1,66€ HT/appel ⁽²⁾
Achat de tonalité vocale sur bouyguestelecom.fr/pro	1,67€ HT/tonalité	

(1) L'utilisation d'une tonalité nécessite de conserver son abonnement. (2) Appels décomptés dès la 1^{ère} seconde.

Options étranger

VERS L'ÉTRANGER

• Algérie

5h d'appels/mois vers tous les fixes d'Algérie (compatibles avec les Forfaits 70 Go et plus)	10,42€ HT/mois
10h d'appels/mois vers tous les fixes d'Algérie (compatibles avec les Forfaits 70 Go et plus)	20,83€ HT/mois

• Europe/Dom/États-Unis/Canada/Chine

1h d'appels par mois vers tous les fixes et mobiles d'Europe, des DOM, des États-Unis, du Canada et de la Chine	4,17€ HT/mois
Appels illimités vers tous les fixes et mobiles d'Europe, des DOM, des États-Unis, du Canada et de la Chine	10,42€ HT/mois

Liste des destinations prévues au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro

Açores (Les), Aland (Iles), Alaska, Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Bahamas, Baléares (Les), Belgique, Bermudes, Bulgarie, Canada, Canaries (Iles), Chine (hors Hong Kong et Macao), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Désirade(La), Ecosse, Espagne, Estonie, États-Unis, Féroé (Iles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane Française, Hawaï, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Marie-Galante, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion (Ile de la), Rhodes (Ile), Roumanie, Saintes (Les), Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Martin (FR), Saint-Pierre-et-Miquelon, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican, Wight (Ile de).

Appels depuis la France métropolitaine (hors n° courts et spéciaux) décomptés à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible. Incompatible avec l'option Maîtrise Appels/24h. Pour l'option 1h, au-delà de 1h par mois, les appels sont facturés au tarif en vigueur et les minutes de communication non consommées ne sont pas reportables le mois suivant.

Les illimités sont à usage privé entre 2 individus. Sont interdits : la cession des appels depuis et vers boîtiers radio.

• Maghreb/Afrique

1h d'appels depuis la France métropolitaine vers les fixes et mobiles du Maghreb et d'Afrique + 50 SMS*	16,67€ HT/mois
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Liste des destinations prévues au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro

*Ascension, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores (hors Mayotte), Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice (Ile), Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tomé-et-principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du sud, Somalie, Sainte-Hélène (Ile), Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tristan da Cunha, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

• Turquie

4h d'appels depuis la France vers les fixes et mobiles de Turquie	16,67€ HT/mois
-------------------------------------------------------------------	----------------

• 120 destinations

Appels illimités vers les fixes de 120 destinations	5€ HT/mois
-----------------------------------------------------	------------

Liste des destinations prévues au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro.

Açores (Les), Afrique du Sud, Alaska, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Baléares (Les), Bangladesh, Belgique, Belize, Bermudes, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Canaries (Les), Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Corfou, Costa Rica, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guam, Guernesey, Guyane française, Hawaï, Hong Kong, Hongrie, Îles Aland, Îles Caïmans, Christmas (Iles), Îles Cocos, Îles Féroé, Île de Man, Îles de Pâques, Île de Wight, Îles Mariannes du nord, Îles Pitcairn, Île Rhodes, Îles Vierges américaines, Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, La Réunion, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553), Martinique, Mayotte, Mongolie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays de Galles, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Porto-Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Saipan, Samoa Américaines, Sardaigne, Sicile, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taiwan, Tasmanie, Thaïlande, Tinian, Trinité-et-Tobago, Vatican, Venezuela.

DEPUIS L'ÉTRANGER

• Option Voyage

Appels émis et reçus et SMS (hors n° courts, spéciaux, SMS+). Appels décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde.

Clients Forfaits Bouygues Telecom (hors option de blocage)

Depuis l'Europe et les DOM ⁽¹⁾	Option + 100 Mo (compatible avec le forfait 5 Go)	100 Mo à utiliser depuis l'Europe et les DOM ⁽²⁾	3,34€ HT/mois
-------------------------------------------	------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	---------------

Offres automatiquement résiliées le jour de l'émission de la deuxième facture du Client après souscription.

La souscription de ces options enclenche la levée automatique des restrictions à l'étranger faites à la demande du Client.

Souscription au 630 ou dans l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr/pro.

Depuis la Suisse	Option appels & SMS illimités + 2Go (Compatibles avec les forfaits 70 Go et plus, hors offres promotionnelles et séries limitées).	Appels et SMS émis et reçus depuis la Suisse vers la France métropolitaine, l'Europe/DOM et la Suisse. 2 Go d'internet mobile à utiliser depuis la Suisse ⁽²⁾ .	29,17€ HT/mois
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Souscription au 630 ou dans l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr/pro.

Depuis un des pays compatibles ⁽³⁾	Pass internet voyage 1 Go	1 Go à utiliser depuis le pays concerné ⁽³⁾	16,67€ HT, à consommer dans les 2 mois et valable 7 jours à compter de la 1 ^{ère} utilisation
-----------------------------------------------	---------------------------	-----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Souscription du Pass internet voyage 1 Go accessible depuis l'Espace Client à la page des tarifs à l'international, par SMS (coût d'un SMS depuis la destination visitée) ou au 630.

(1) Zone Europe/DOM : Açores (Les), Aland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane française, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République tchèque, Réunion (Ile de la), Rhodes (Ile), Roumanie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican, Wight (Ile de).

(2) A la fin de votre option, facturation en hors forfait au tarif en vigueur.

(3) Recharge à consommer parmi les pays suivants, au choix : Afrique du Sud, Algérie, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Bahreïn, Barbade, Bénin, Bermudes, Biélorussie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chine Taiwan, Colombie, Congo, Congo (République démocratique), Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Grenade, Groenland, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Hong Kong, Îles Caïmans, Îles Turques-et-Caïques, Îles Vierges britanniques, Inde, Indonésie, Israël (dont Palestine), Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kosovo, Koweït, Libéria, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Moldavie, Monténégro, Montserrat, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Porto Rico, Qatar, République dominicaine, République centrafricaine, Russie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Salvador, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viêt Nam, Zambie. A la fin du pass, facturation en hors forfait au tarif en vigueur (voir p. 38 à 43 de «Les Tarifs Pro»). Liste des destinations prévues au 20/09/2021 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro.

Options services sur mobile

OPTION CONTRÔLE PARENTAL PREMIUM (COMPATIBLE OPTION DE BLOCAGE)	2,50€ HT/mois
L'Équipe	8,33€ HT/mois
PACK SÉCURITÉ NORTON (COMPATIBLE OPTION DE BLOCAGE) La solution tout-en un pour protéger jusqu'à 5 équipements (PC, Mac®, Smartphone ou tablette)	4,17€ HT/mois
B.TV – TV EN DIRECT ILLIMITÉE Usage de la TV en direct non décompté de l'enveloppe internet, sous réserve de ne pas avoir épuisé l'enveloppe internet incluse dans l'offre. En cas d'épuisement de l'enveloppe internet : l'usage de la TV en direct reste illimité en WIFI mais • il n'est plus possible en 3G/4G si le client a choisi de surfer en vitesse réduite, • il est facturé au tarif internet en vigueur si le Client a choisi la facturation au-delà de l'enveloppe internet.	4,17€ HT/mois
NETFLIX	À partir de 7,49€ HT/mois
SPOTIFY	8,33€ HT/mois
BOUQUET PRESSE	8,33€ HT/mois
beIN SPORTS MOBILE (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	12,49€ HT/mois
BOUQUET TV JEUNESSE (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	4,16€ HT/mois (sans engagement)
FIGHT SPORTS (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	1,66€ HT/mois (sans engagement)
TRACE (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	2,49€ HT/mois (sans engagement)
BLACKPILLS (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	2,49€ HT/mois (sans engagement)
BOUQUET TV POP CULTURE (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	4,99€ HT/mois (sans engagement)
BOUQUET EUROSPOORT (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	8,33€ HT/mois (sans engagement)

Les conditions sont disponibles sur les sites des éditeurs. Éditeurs et contenus au 20/09/2021, susceptibles d'évoluer.

TV


Tarifification hors coût d'accès au portail TV et de changement de chaîne.

	TV
Forfaits Clés 4G	Décompté de votre enveloppe internet
Forfaits	Décompté de votre enveloppe internet

Tarification des services de paiement sur facture

Internet + Mobile • Services de contenus à l'acte • Services avec souscription	De 0 à 16,67€ HT par transaction De 0 à 2,50€ HT par semaine par service ou de 0 à 8,33€ HT par mois par service
Autre Paiement sur facture mobile	Services à l'acte, abonnement mensuel ou hebdomadaire selon tarification de l'éditeur du service.

Services et options box

Services et options internet	Prix sans engagement
ENVOI DE SMS/MMS DEPUIS INTERNET (hors 4G box) SMS/MMS métropolitains (hors SMS+ et MMS+). SMS de 160 caractères maximum et MMS limités à 50 Ko. (connexion à Bbox requise)	0,10€ HT/SMS et 0,30€ HT/MMS
TÉLÉVISION (sous réserve d'éligibilité TV et pour un usage exclusivement personnel et privé)	
OPTION CONTRÔLE PARENTAL PREMIUM*	2,50€ HT/mois
VIDÉO À LA DEMANDE / PASS VIDÉO ILLIMITÉE <ul style="list-style-type: none"> Boutique VOD Netflix Filmo TV Pass adultes Salto 	Paiement à l'acte A partir de 7,49€ HT/mois 5,83€ HT/mois À partir de 8,33€ HT/mois 8,33€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX CINÉ	12,49€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX GRAND CINÉ	14,08€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX FAMILLE	14,08€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX JEUNESSE	8,33€ HT/mois
OCS	10€ HT/mois
beIN SPORTS	12,49€ HT/mois
EUROSPORT	8,33€ HT/mois
BOUQUETS ADULTE	À partir de 9,17€ HT/mois
BOUQUETS INTERNATIONAUX	À partir de 4,16€ HT/mois
CHAÎNES À L'UNITÉ	À partir de 0,83€ HT/mois
Liste des chaînes composant les bouquets TV, des bouquets TV, des éditeurs, contenus, tarifs et des chaînes à l'unité prévus au 20/09/2021 et susceptible d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguetelecom.fr/pro dans votre Espace Client.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">  <p>Voir conditions et promotions en cours en boutique, sur bouyguetelecom.fr/pro, sur lesoffrescanal.fr ou en contactant CANAL par téléphone au 3910 (0,21€ HT / min + prix appel).</p> </div>	
<p>Message du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la santé : regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans.</p> <p>Les programmes de catégorie 5 (œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence) sont réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs. Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès. Regarder la télévision, dont les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois ans, peut entraîner des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration ou dépendance aux écrans.</p>	
Services et options téléphonie	Prix sans engagement
OPTION 1H MAGHREB (Maghreb : Algérie, Tunisie et Maroc) <ul style="list-style-type: none"> 1h d'appels par mois non reportables vers les fixes et mobiles (hors n° spéciaux). Les appels vers les fixes du Maroc inclus dans les destinations en illimité, ne sont pas décomptés du Forfait (sauf n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553).	7,5€ HT/mois
OPTION 6H VERS FIXES D'ALGÉRIE <ul style="list-style-type: none"> 6h d'appels par mois non reportables vers les fixes d'Algérie. 	8,33€ HT/mois
OPTION DE BLOCAGE DES NUMÉROS SURTAXÉS (pour les appels VoIP passés depuis la Bbox) <ul style="list-style-type: none"> Cette option permet le blocage (dans un délai de 48h maximum) : <ul style="list-style-type: none"> de l'émission des communications vers les numéros surtaxés commençant par 08, de l'émission des communications vers les numéros courts. Souscription au 1064.	Gratuit

Autres options et frais annexes

Offres mobiles et Clés 4G

	Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits	Clients Forfaits Clés 4G
Changement de numéro mobile • avec numéro aléatoire	-	15€ HT	-
• avec numéro personnalisé ⁽¹⁾	-	20,83€ HT	-
Délivrance du code PUK ⁽²⁾	6,25€ HT		
Alerte SMS ⁽³⁾	-	Gratuit	-
Suspension temporaire de la ligne (de 1 à 6 mois) ⁽⁴⁾	-	5,83€ HT	
Remise en service pour la reconnexion au réseau en cas d'interruption ou de suspension de la ligne du fait du Client	-	6,25€ HT	
Délivrance du code de déverrouillage des équipements	Gratuit		
Remplacement de la carte SIM / carte eSIM	16,67€ HT		
Archivage messages vocaux via appel au 660 ⁽⁵⁾	-	Gratuit	
Frais pour rejet de prélèvement	-	8,33€ HT	
Frais de traitement pour règlement de votre facture par carte bancaire	-	5€ HT au 1064. Gratuit sur bouyguestelecom.fr/pro.	
Frais de traitement pour résiliation option mobile au Service Clients	-	5€ HT au 1064 et en boutique. Gratuit sur bouyguestelecom.fr/pro.	
Frais de traitement pour migration offre mobile au Service Clients	-		
Frais de traitement pour changement d'IBAN (RIB) au Service Clients ⁽⁶⁾	-		
Frais de traitement pour résiliation de ligne mobile sans portabilité du numéro	-	5€ HT	
Frais de la location d'un smartphone de prêt pour casse et vol à la suite du mois de prêt : • Smartphone standard • Smartphone premium • Smartphone iPhone	-	13,33€ HT/mois 25€ HT/mois 25€ HT/mois	-
Frais en cas de non restitution ou de dégradation hors location : • Smartphone standard • Smartphone premium • Smartphone iPhone • Chargeur • Batterie • Cache batterie • Câble USB	-	160€ HT 300€ HT 300€ HT 25€ HT 25€ HT 8,33€ HT 8,33€ HT	-

(1) Personnalisation des 4 derniers chiffres sous réserve de disponibilité. (2) Dans la limite de 9 essais erronés de code PUK : au-delà, blocage définitif de la carte SIM. (3) SMS d'information adressé dans la journée. (4) Votre durée d'engagement sera prolongée d'autant. (5) Archivage pendant 12 mois. (6) Validation du nouvel IBAN après contrôle et au plus tard après le premier prélèvement réalisé avec succès.

Offres box

<p>Pour tous les Clients box :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement (hors 1^{ère} installation), y compris pour rendez-vous non honoré ou installation du Client non conforme (branchement électrique ou branchement entre les différents équipements ou installation électrique non conformes). - Frais de restitution des équipements Bouygues Telecom en boutique. 	<p>jusqu'à 104,17€ HT/rendez-vous 8,33€ HT</p>
<p>Pour Bbox Pro Fibre, Bbox Pro+ Fibre :</p> <p>Frais d'option d'installation Clé en main, avec la mise en service des équipements.</p>	<p>50€ HT</p>
<p>• Frais en cas de non restitution du matériel sous 45 jours ou de dégradation (équipements loués ou mis à disposition):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour Bbox Pro, Bbox Pro+ (ADSL, VDSL ou Fibre jusqu'au bureau) : <ul style="list-style-type: none"> • Box (modem), 58,33€ HT • Décodeur Bbox TV, 150€ HT • Boîtier de terminaison optique (pour la Fibre jusqu'au bureau), 33,33€ HT • Support d'enregistrement (carte SD 128 Go ou support USB 128 Go), 50€ HT • CPL pour les Clients ayant souscrit au Multi-TV (Fibre et VDSL) 91,67€ HT • Alimentation de la box manquante ou alimentation et/ou télécommande pour le Décodeur Bbox TV, de dégradation d'un accessoire - Pour 4G box 16,67€ HT / accessoire 62,5€ HT <p>• Frais en cas de non restitution de la Clé 4G (dans le cadre du service internet garanti) sous 45 jours après la mise en service ou la réparation des services Bbox, ou de dégradation</p>	<p>49,92€ HT</p>
<p>Frais de changement du numéro de téléphone fixe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec numéro aléatoire 18€ HT - Avec numéro personnalisé 25€ HT 	<p>18€ HT 25€ HT</p>
<p>Pour les Clients box fibre et VDSL :</p> <p>Service d'intervention au bureau : aide d'un technicien pour l'installation et la configuration des équipements.</p>	<p>Jusqu'à 104,17€ HT</p>
<p>Frais pour rejet de prélèvement</p>	<p>8,33€ HT</p>
<p>Frais de traitement pour règlement de votre facture par carte bancaire</p>	<p>5€ HT au 1064. Gratuit sur bouyguetelecom.fr/pro</p>
<p>Construction de ligne</p>	<p>33,33€ HT</p>
<p>Frais de traitement pour changement de mode de paiement ou d'IBAN (RIB)⁽¹⁾</p>	<p>5€ HT en boutique et au 1064. Gratuit sur bouyguetelecom.fr/pro</p>
<p>Relevé de consommation à 10 chiffres. Permet ponctuellement d'obtenir le détail d'une des 11 dernières factures déjà émises, des communications à 10 chiffres passées depuis votre fixe.</p>	<p>8,33€ HT</p>
<p>Duplicata de factures déjà produites et envoyées au Client par courrier papier (jusqu'à 12 duplicatas)</p>	<p>6,25€ HT</p>
<p>Duplicata de factures déjà produites et envoyées au Client par courrier électronique (jusqu'à 12 duplicatas)</p>	<p>5€ HT en boutique et au 1064. Gratuit sur bouyguetelecom.fr/pro</p>
<p>Frais de traitement pour paramétrage WiFi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement du nom du réseau WiFi et du mot de passe sur la Bbox - Configuration des plages horaires WiFi sur la Bbox - Configuration d'un périphérique client pour appairage WiFi à la Bbox 	<p>7,5€ HT au 1064. Gratuit sur bouyguetelecom.fr/pro</p>
<p>Frais de traitement pour paramétrage avancé de la Bbox</p> <ul style="list-style-type: none"> - Configuration avancée pour usage spécifique (pare-feu, DHCP, redirection de ports, accès à distance, ...) 	<p>7,5€ HT au 1064. Gratuit sur bouyguetelecom.fr/pro</p>
<p>Frais de traitement pour paramétrage d'un périphérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Configuration d'un logiciel e-mail sur un périphérique du client (serveurs POP, SMTP, ...) 	<p>5€ HT au 1064. Gratuit sur bouyguetelecom.fr/pro</p>

Principes généraux, modalités de décompte et de tarification de vos services

COMMUNICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Appels au Service Clients

Le serveur vocal et le temps d'attente de la mise en relation avec un Conseiller de Clientèle sont gratuits.

Vous appelez...	Vous êtes...	Clients Forfaits ou Clé 4G	Clients Bbox
		Décompté du Forfait ou facturé comme une communication métropolitaine	
Depuis un mobile Bouygues Telecom	Numéro à contacter	1064	1064
	Tarif	Décompté du Forfait ou facturé comme une communication métropolitaine	
Depuis votre Bbox	Numéro à contacter	1064	1064
	Tarif	Prix d'un appel local (soit coût de mise en relation 0,07€ HT/appele puis 0,01€ HT/min en heures creuses et 0,02€ HT/min en heures pleines)	Gratuit
Depuis un poste fixe ou un mobile d'un autre opérateur	Numéro à contacter	1064	1064
	Tarif	Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente.	

Heures creuses : samedi, dimanche et jours fériés et de 19h à 8h du lundi au vendredi ;

Heures pleines : de 8h à 19h, du lundi au vendredi.

Votre appel est susceptible d'être enregistré et écouté à des fins de qualité de service.

Pour les personnes sourdes et malentendantes : Service Clients accessible en langue des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouyguetelecom.fr/pro, en cliquant sur le logo ACCEO.

Vos services exclusifs inclus dans les Forfaits Sensation Pro (avec Avantages Smartphone ou SIM seule)⁽¹⁾ :

- Service Clients ouvert jusqu'à 20h,
- Prise de rendez-vous en boutique (depuis votre Espace Client).

Tarification des appels métropolitains et vers les numéros courts et spéciaux

Numéros	Clients Forfaits	Clients Bbox
N° mobiles tous opérateurs commençant par 06 ou 07	Décompté du Forfait selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine: 0,42€ HT/min	- Inclus en illimité dans les offres Bbox Pro et Bbox Pro+ (en zone non dégroupée). - Coût de la mise en relation: 0,13€ HT, puis 0,17€ HT/min.
N° fixes tous opérateurs N° commençant par 01 à 05, 0870 à 0879 et 09		Gratuit
N° d'urgence : - Numéro d'urgence paneuropéen : 112 - Urgence médicale (Samu) : 15 - Police-secours : 17 - Pompiers : 18 - Samu social : 115 - Samu-Urgences : 113 - Enfance maltraitée : 119 - Urgence - sociale : enfant disparu : 116 - Numéro d'urgence pour personnes déficientes auditives : 114 - Urgence aéronautique - CCS : 191 - Urgence maritime (CROSS) : 196 - Urgences pour les plans alertes attentats : 197	Gratuit	
Information offres box : 670 ou 3106		Gratuit
Répondeur box : 661		Gratuit
Information tarifs depuis l'étranger (hors Union Européenne/DOM) : +33 660 623 623	Prix d'une communication vers la France Métropolitaine depuis le pays d'appel	
Information tarifs depuis l'Union Européenne/DOM : 623	Gratuit	-
Pour connaître votre numéro et activer votre ligne : 654		
Répondeur mobile : 660 ou n° long +336 60 66 00 01		

(1) De 8h à 20h, sauf dimanche et jours fériés.

(2) Service disponible sur votre Espace Client sur bouyguetelecom.fr/pro.

Numéros	Clients Forfaits	Clients Bbox
Relevé identité opérateur (RIO) : mobile ou fixe : 3179 fixe : 0800943943	Gratuit	
Suivi Conso (et rechargement pour Carte Prépayée) : Forfait : 680, Carte Prépayée : 630 ou 0981 660 630	Décompté du Forfait au prix d'une communication métropolitaine	-
N ^{os} spéciaux : N ^{os} verts commençant par 0981 660 N ^{os} en 0800, 0801, 0803, 0805	Gratuit	
N° en 0806 à 0809	Décompté du Forfait, selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine	Appel gratuit
N° en 30XX, 31XX	Gratuit	
N ^{os} en 08 XX XX XX autres que 0800 à 0809	Décompté du Forfait, selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine + Tarification de l'éditeur de service	Tarification de l'éditeur du service
N ^{os} en 3XXX autres que 30XX et 31XX		
N ^{os} en 10XX (hors Services Clients 1034, 1064, 1068)		
Annuaire : N ^{os} en 118 XXX		
Assistance opérateurs : N ^{os} de Services Clients des autres opérateurs		
Renvoi d'appel : appel renvoyé Vers un n° Bouygues Telecom ou un fixe en France métropolitaine	Décompté du Forfait au prix d'une communication métropolitaine	Communications renvoyées facturées au tarif habituel d'un appel depuis la Bbox vers le n° choisi
Vers un autre n° métropolitain (hors n ^{os} courts et spéciaux)	Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine	
Vos appels vidéo en 3G : Vers tous les opérateurs en France métropolitaine	Décompté ou facturé au prix d'une communication nationale	-
Vos appels en 4G <small>(en France métropolitaine avec équipement compatible VoLTE acheté sur bouyguetelecom.fr/pro, dans les boutiques du réseau Club Bouygues Telecom et par téléphone)</small> Uniquement entre deux Clients Bouygues Telecom éligibles au service, en France métropolitaine et ayant fait la mise à jour de leur système d'exploitation	Illimité sur les Forfaits 24h/24 ou décompté pour les Forfaits 2h (0,42€ HT/min au-delà). Pour un usage en vidéo, également décompté de l'enveloppe internet.	-
Radiomessagerie	Décompté ou facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine (appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1 ^{ère} minute indivisible). Forfaits : les appels depuis votre mobile vers les n ^{os} spéciaux en 06 dédiés aux radiomessageries et/ou internet sont tarifés comme un n° spécial.	Coût de mise en relation 0,83€ HT/appel puis 0,83€ HT/min
Communications satellitaires	5,08€ HT/min	Coût de mise en relation 0,13€ HT/appel puis 3,33€ HT/min

SPAM

En cas de réception d'un SPAM vocal (appel téléphonique indésirable qui vous incite généralement à rappeler un numéro spécial), alertez-nous en envoyant depuis votre mobile, gratuitement, un message SMS au 33700 intitulé : spamvocal, suivi du numéro spécial en question.

En cas de réception d'un SPAM SMS (message électronique non sollicité), alertez-nous en transférant depuis votre mobile, gratuitement, votre message par SMS au 33700. Un second SMS vous sera envoyé, vous demandant de préciser le numéro ayant émis le SPAM.

Plus d'infos sur le site 33700.fr ou sur bouyguetelecom.fr/pro.

SMS+/MMS+/118 XXX par SMS

Clients Forfaits et Forfaits Clés 4G : la surtaxe des SMS+ et des MMS+ et le tarif de l'éditeur de Service pour les 118XXX sont facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication.

	SMS+/MMS+ Services à l'acte, prix maximum
3 XXXX	décomptés du crédit de communication
4 XXXX	0,04€ HT
5 XXXX	0,17€ HT
6 XXXX	0,42€ HT
7 XXXX	0,83€ HT
8 XXXX	3,75€ HT

118 XXX par SMS : tarif de l'annuaire

Ces prix ne tiennent pas compte du coût d'envoi d'un SMS ou d'un MMS selon votre offre. Si vous avez choisi un Forfait en version bloquée, vous ne pouvez pas faire de SMS+, MMS+ et 118 XXX par SMS.

Services fournis par des éditeurs tiers. Prix susceptibles d'évoluer.

MMS, Internet mobile et TV sur Smartphone

Services accessibles en France métropolitaine avec l'ensemble des couvertures réseaux en 3G, 3G+, 4G, 4G+ et 5G selon la compatibilité du forfait choisi et seulement avec un terminal compatible. Le débit indiqué est le débit maximum théorique en réception.

Certains mobiles comportent des fonctionnalités (de type GPS...) dont l'utilisation est décomptée selon la tarification internet choisie.

Internet : navigation sur tous les sites, e-mails, usage VoIP, partage de connexion internet, newsgroup et peer-to-peer.

TV (via B.tv) : la TV est accessible avec un Forfait ou avec une offre Clé 4G, avec téléchargement de l'application. Accès sous couverture 3G+ ou supérieure.

Newsgroup = groupe de discussion. **Peer to peer** = pair à pair, mode d'utilisation d'un réseau dans lequel chaque utilisateur peut mettre des ressources de son ordinateur à la disposition des autres.

Clients Forfaits : la souscription aux services est limitée à 50 souscriptions en cours.

ÉMISSION DE MMS

	Depuis France métropolitaine vers France métropolitaine ou depuis Europe/DOM vers France/Europe/DOM	Depuis France métropolitaine vers l'étranger/DOM ou depuis Europe/DOM vers le reste du monde ou depuis le reste du monde
Emission de MMS	Inclus	0,92€ HT / MMS / destinataire

Depuis l'étranger et les DOM, en plus du prix de l'émission du MMS, le transfert de données est décompté de l'enveloppe internet ou facturé au tarif internet en vigueur dans le pays d'émission.

L'envoi de MMS vers une adresse e-mail est facturé comme un MMS vers la France Métropolitaine.

RÉCEPTION DE MMS À L'ÉTRANGER ET LES DOM

La réception de données est décomptée de l'enveloppe internet ou facturée au tarif internet en vigueur dans le pays de réception.

Le transfert ou la réception de données correspondent au poids du MMS. L'unité de référence est le Ko.

La facturation est faite selon le tarif de la destination dans laquelle vous vous trouvez et selon l'offre détenue. Voir p. 37 à 42 de «Les Tarifs Pro».

E-MAILS

Envoi/réception d'e-mails avec messagerie compatible, supportant les protocoles POP, IMAP et SMTP (réservé à un usage privé entre deux individus) et dans la limite de 30 Mo par e-mail. Liste des mobiles, messageries et paramétrages compatibles sur bouyguestelecom.fr/pro.

Clients Forfaits : envoi/réception d'e-mails, décompté de votre crédit de communication ou de votre tarification internet.

Paiement sur facture et Internet+ (fixe ou mobile)

Selon votre offre, vous pouvez disposer d'une solution sécurisée d'achat en ligne de services fournis par des tiers. Ces achats à l'acte ou d'abonnement sont ensuite reportés directement sur votre facture mobile ou fixe. Prix des services au tarif indiqué lors de votre commande sur le site de l'éditeur.

COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'OUTRE-MER

Définition de l'Outre-Mer :

DOM : Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte + les COM suivants : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint Pierre-et-Miquelon.

COM : Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna.

COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS L'OUTRE-MER

Remarque : Forfait avec option de blocage : pas de communication vers l'Outre-Mer.

Généralités pour les Clients Forfaits (hors option de blocage) :

- Les appels sont décomptés de votre Forfait ou de votre crédit de communication à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors Forfaits Clé 4G, décomptés par paliers de 30 secondes après la 1^{ère} minute indivisible).
- Les SMS sont décomptés de votre crédit de communication (Clients Carte Prépayée) ou illimités (Clients Forfaits).

Tarification

Vous êtes...	Clients Forfaits	Clients Forfaits Clés 4G	Clients Bbox Pro et Bbox Pro+ (en zone non dégroupée)
Appels vers les fixes d'Outre-Mer*	Inclus dans les appels du Forfait, tarif au-delà de l'enveloppe : 0,19€ HT/min		Inclus dans l'offre de téléphonie fixe illimitée
Appels vers les mobiles d'Outre-Mer*	Inclus dans les appels du Forfait, tarif au-delà de l'enveloppe : 0,19€ HT/min		Inclus dans l'offre de téléphonie mobile illimitée (hors Mayotte : 0,19€ HT/min)
SMS/envoi/destinataire	Illimités	0,06€ HT/SMS	Indisponible

*Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna ne bénéficient pas de la même tarification et les appels sont décomptés par palier de 30 secondes au delà de la 1^{ère} minute indivisible. Voir le tableau page 27.

** Sauf St-Pierre-et-Miquelon : 0,27€ HT/min.

COMMUNICATIONS DEPUIS L'OUTRE-MER

Remarque : Forfait avec option de blocage : pas de communication depuis l'Outre-Mer.

Sous réserve de disposer des services d'accès depuis l'étranger. Les communications émises et reçues depuis l'Outre-Mer sont facturées dans un délai maximum de 3 mois.

Pour les Clients Carte Prépayée, seules la recharge Carte 5€ Classique et la Carte Touriste peuvent émettre et recevoir des appels depuis l'Outre-Mer.

APPELS

- Appels émis : décomptés à la seconde après le 1^{er} palier de 30 secondes (hors n^{os} spéciaux).
- Appels reçus : décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France métropolitaine vers le territoire d'Outre-Mer visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouygues Telecom.

Les communications vers des numéros spéciaux depuis l'Outre-Mer sont facturées au tarif de l'opérateur Outre-Mer majoré de 15%.

SMS

- SMS envoyés : facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication/du Forfait selon l'offre choisie.
- SMS reçus : gratuits.

MMS, INTERNET, E-MAILS ET TV

L'internet mobile en 5G depuis l'étranger dépend de l'accord de roaming en vigueur entre Bouygues Telecom et un opérateur partenaire selon le déploiement du réseau 5G de cet opérateur partenaire ainsi que de la compatibilité du forfait choisi et du terminal utilisé avec le réseau 5G.

- Le service TV est indisponible depuis l'Outre-Mer.
- La réception et l'envoi des MMS vers les numéros de France métropolitaine et des DOM, l'émission et la réception des e-mails et l'internet mobile (TV, streaming et options détaillées p. 48 de «Les Tarifs Pro») sont facturés hors forfait, ou décomptés de votre enveloppe internet mobile selon l'offre choisie.
- L'envoi d'un MMS vers un correspondant hors France métropolitaine/Europe/DOM entraîne un surcoût de 0,92€ HT/envoi/destinataire.
- L'envoi de MMS vers des adresses e-mails est facturé comme les MMS vers la France métropolitaine.

BLOCAGE PAR DÉFAUT DES COMMUNICATIONS MMS/INTERNET MOBILE HORS FORFAIT (PAR CYCLE DE FACTURATION) :

- Depuis la Guadeloupe, la Guyane française, la Réunion, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon :
 - Forfait 5 Go : blocage à 20,83€ HT de consommations cumulées en France métropolitaine, en Europe et dans les DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 20,83€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.
 - Forfaits 70 Go ou plus : blocage à 8,33€ HT de consommations cumulées en France métropolitaine, en Europe et dans les DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 8,33€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.
- Depuis la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna : blocage à 50€ HT de consommations cumulées en dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 50€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.

Vous pouvez modifier ce blocage en souscrivant l'option Consommation Internet Élevée (voir page 17).

RÉCEPTION AUTOMATIQUE DE 2 SMS D'INFORMATION

- 1^{er} SMS d'information, lorsque vos consommations atteignent 80% du seuil.
- 2nd SMS de «blocage», lorsque le seuil est atteint. Ce SMS vous informe que les communications internet mobile et MMS sont bloquées. La coupure peut intervenir lors des téléchargements.

Vous pouvez à tout moment, en France métropolitaine ou en Outre-Mer, activer, suspendre, désactiver ou réactiver (de manière temporaire ou définitive) les services suivants : SMS d'alertes et blocage des communications MMS/internet mobile depuis l'Outre-Mer.

AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN OUTRE-MER

Clients Forfaits : Répondeur, Services Clients, rechargement et consultation du solde, activation ou modification du renvoi ou du filtrage d'appels et Service Accès depuis l'étranger Plus, au prix d'un appel depuis l'Outre-Mer vers la France métropolitaine.

Tarifs Forfaits (hors option de blocage)

Liste des destinations	Réception d'appels (prix/min)	Appels vers (prix/min)		SMS	Internet (+MMS) (prix/Mo)		
		la France métropolitaine, l'Europe, les DOM et la destination visitée	toutes les autres destinations		Forfaits Sensation	Forfaits Sensation	Pour les Forfaits 5Go et -
Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante)	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT
Guyane française	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT
La Réunion	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT
Martinique	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT
Mayotte	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT
Nouvelle-Calédonie	0,83€ HT	1,92€ HT	1,92€ HT	0,25€ HT	-	8,53€ HT	
Polynésie française	0,83€ HT	1,92€ HT	1,92€ HT	0,25€ HT	-	8,53€ HT	
Wallis-et-Futuna	0,83€ HT	1,92€ HT	1,92€ HT	0,25€ HT	-	8,53€ HT	
Saint-Barthélemy	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT
Saint-Martin	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	0,83€ HT	-	-	0,042€ HT	0,003€ HT

COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER (HORS OPTION DE BLOCAGE)

Vers l'étranger : les appels sont disponibles vers tous les pays du monde. Clients Bbox : les appels vers l'étranger sont disponibles pour les destinations précisées dans ce guide.

Depuis l'étranger : les appels sont disponibles pour les destinations précisées dans ce guide. Carte Prépayée : Carte 5€ Classique uniquement.

Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

Pour les Clients Forfaits : en région frontalière de la France métropolitaine, votre terminal est susceptible de se connecter en itinérance de manière involontaire sur le réseau d'un opérateur étranger. Les SMS et services internet Mobile sont facturés hors forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Ils ne sont pas inclus dans les options internet ou SMS illimités. Les appels et les SMS peuvent selon les Forfaits et options choisis être inclus dans les Forfaits ou être facturés hors forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Vérifiez les tarifs applicables et le cas échéant désactivez les « données à l'étranger » pour éviter les mauvaises surprises sur facture.

COMMUNICATIONS VERS L'ÉTRANGER

Remarque : Forfait avec option de blocage : pas de communication vers l'étranger.

APPELS

- **Carte Prépayée et Forfaits (hors option de blocage) :** décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Facturés en hors forfait pour les Forfaits et décomptés du crédit de communications sur Carte Prépayée. Hors numéros spéciaux facturés selon les tarifs de l'éditeur.
- **Bbox :** décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde.

SMS (CLIENTS CARTE PRÉPAYÉE ET FORFAITS)

Facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication. Disponible avec les Clients des opérateurs mobiles français ou étrangers partenaires. Liste sur bouyguetelecom.fr/pro.

MMS

L'envoi d'un MMS vers un correspondant hors France métropolitaine entraîne un surcoût de 0,92€ HT/envoi/destinataire. Vers des adresses e-mails : facturé comme les MMS vers la France métropolitaine.

TARIFS TTC DES COMMUNICATIONS VERS L'ÉTRANGER (HORS NUMÉROS SPÉCIAUX)

Avertissement : les cartes téléphoniques à code, qui permettent de passer des communications vers la France ou l'étranger en composant un numéro spécial, sont soumises à une tarification particulière. Nous vous invitons à vous reporter aux conditions tarifaires du fournisseur lorsque vous appelez depuis votre mobile.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Sensation et Clés 4G	Forfait Sensation
	Fixe	Mobile		
Açores (Iles)	inclus	0,228	0,228*	0,072
Afghanistan	0,67	0,88	1,40	0,30
Afrique du Sud	inclus	0,30	1,40*	0,30
Aland (Iles)	inclus	0,20	0,228*	0,072
Alaska	inclus	inclus	0,59*	0,30
Albanie	0,30	0,60	0,81	0,30
Algérie	0,25	1,00	1,00	0,30
Allemagne	inclus	0,20	0,228*	0,072
Andorre	inclus	0,228	0,228*	0,072
Angleterre	inclus	0,20	0,228*	0,072
Angola	0,56	0,77	1,40	0,30
Anguilla	0,62	0,84	1,40	0,30
Antigua et Barbuda	0,62	0,84	1,40	0,30
Antilles Néerlandaises	0,20	0,20	1,40	0,30
Arabie Saoudite	0,67	0,88	1,40	0,30
Argentine	inclus	0,61	1,40*	0,30
Arménie	0,67	0,88	1,40	0,30
Aruba	0,62	0,84	1,40*	0,30
Ascension	0,80	0,80	1,36	0,30
Australie	inclus	0,41	1,40*	0,30
Autriche	inclus	0,20	0,228*	0,072
Azerbaïdjan	0,40	0,41	1,40	0,30
Bahamas	inclus	inclus	1,40*	0,30
Bahreïn	inclus	0,88	1,40*	0,30
Baléares (Les)	inclus	0,228	0,228*	0,072
Bangladesh	inclus	0,88	1,40*	0,30
Barbade	0,62	0,84	1,40	0,30
Belgique	inclus	0,228	0,228*	0,072
Belize	0,62	0,84	1,40*	0,30
Bénin	0,56	0,77	1,40	0,30
Bermudes	inclus	inclus	1,40*	0,30
Bhoutan	0,67	0,88	1,40	0,30
Biélorussie	0,60	0,60	1,40	0,30
Bolivie	0,40	0,61	1,40	0,30
Bonaire	0,62	0,84	1,40	0,30
Bosnie Herzégovine	0,40	0,60	0,81	0,30
Botswana	0,56	0,77	1,40	0,30
Brésil	inclus	0,61	1,40*	0,30
Brunei	inclus	0,88	1,40*	0,30
Bulgarie	inclus	0,228	0,228*	0,072
Burkina Faso	0,56	0,77	1,40	0,30
Burundi	0,90	0,90	1,40	0,30
Caimans (Iles)	inclus	0,84	1,40*	0,30
Cambodge	0,20	0,88	1,40	0,30

■ Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

* illimités vers les fixes et les Forfaits Sensation (avec Avantages Smartphone ou SIM seule) 70Go et plus.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/SMS/destinataire)	
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Sensation et Clés 4G	Forfait Sensation
	Fixe	Mobile		
Cameroun	0,56	0,77	1,40	0,30
Canada	inclus	inclus	0,59*	0,30
Canaries (Les)	inclus	0,228	0,228*	0,072
Cap Vert	0,60	0,77	0,64	0,30
Chili	inclus	0,61	1,40*	0,30
Chine	inclus	inclus	1,40*	0,30
Christmas (Iles)	inclus	0,41	1,40*	0,30
Chypre	inclus	0,10	0,228*	0,072
Chypre du Nord	inclus	0,46	0,81	0,30
Coco (Iles)	1,50	1,50	1,40*	0,30
Colombie	inclus	0,61	1,40*	0,30
Comores	0,56	0,77	1,40	0,30
Congo	0,60	0,77	1,40	0,30
Corfou	inclus	0,228	0,228*	0,072
Costa Rica	inclus	0,84	1,40*	0,30
Côte d'Ivoire	0,60	0,77	1,40	0,30
Crète	inclus	0,228	0,228*	0,072
Croatie	inclus	0,228	0,228*	0,072
Cuba	1,50	1,50	1,40	0,30
Curaçao	0,62	0,84	1,40	0,30
Cyclades (Les)	inclus	0,228	0,228*	0,072
Danemark	inclus	0,228	0,228*	0,072
Djibouti	0,60	0,77	1,40	0,30
Dominique	0,62	0,84	1,40	0,30
Écosse	inclus	0,20	0,228*	0,072
Égypte	0,56	0,77	1,40	0,30
Émirats Arabes Unis	0,30	0,30	1,40	0,30
Équateur	0,40	0,61	1,40	0,30
Érythrée	0,56	0,77	1,40	0,30
Espagne	inclus	0,228	0,228*	0,072
Estonie	inclus	0,228	0,228*	0,072
États-Unis	inclus	inclus	0,59*	0,30
Éthiopie	0,60	0,77	1,40	0,30
Falkland (Iles Malouines)	3,00	3,00	1,40	0,30
Féroé (Iles)	inclus	inclus	0,228*	0,072
Fidji (Iles)	0,67	0,88	1,40	0,30
Finlande	inclus	0,20	0,228*	0,072
France métrop.	inclus	0,20	0,50	-
Gabon	0,70	0,77	1,40	0,30
Galapagos	0,40	0,40	1,40	0,30
Gambie	0,56	0,77	1,40	0,30
Géorgie	0,30	0,30	1,40	0,30
Ghana	0,60	0,77	1,40	0,30
Gibraltar	inclus	0,228	0,228*	0,072
Grèce	inclus	0,228	0,228*	0,072
Grenade	0,62	0,84	1,40*	0,30
Groënland	1,50	1,50	0,81	0,30

■ Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

* illimités vers les fixes et les Forfaits Sensation (avec Avantages Smartphone ou SIM seule) 70Go et plus.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Sensation et Clés 4G	Forfait Sensation
	Fixe	Mobile		
Guam	inclus	inclus	1,40*	0,30
Guatemala	0,62	0,84	1,40	0,30
Guernesey	inclus	0,228	0,228*	0,072
Guinée	0,56	0,77	1,40	0,30
Guinée Bissau	0,70	0,77	1,40	0,30
Guinée Équatoriale	0,60	0,77	1,40	0,30
Guyana	0,40	0,61	1,40	0,30
Haïti	0,62	0,84	1,40	0,30
Hawaï	inclus	inclus	0,59*	0,30
Honduras	0,62	0,84	1,40	0,30
Hong Kong	inclus	0,50	1,40*	0,30
Hongrie	inclus	0,228	0,228*	0,072
Iles Vierges Américaines	inclus	inclus	1,40*	0,30
Iles Vierges Britanniques	0,62	0,84	1,40	0,30
Inde	inclus	0,88	1,40*	0,30
Indonésie	inclus	0,88	1,40*	0,30
Irak	0,67	0,88	1,40	0,30
Iran	0,67	0,88	1,40	0,30
Irlande	inclus	0,20	0,228*	0,072
Irlande du Nord	inclus	0,20	0,228*	0,072
Islande	inclus	0,228	0,228*	0,072
Israël	inclus	0,41	0,81*	0,30
Italie	inclus	0,228	0,228*	0,072
Jamaïque	0,62	0,84	1,40	0,30
Japon	inclus	0,41	1,40*	0,30
Jersey	inclus	0,228	0,228*	0,072
Jordanie	inclus	0,88	1,40*	0,30
Karabagh	0,40	0,40	1,40	0,30
Kazakhstan	0,67	0,88	1,40	0,30
Kenya	0,56	0,77	1,40	0,30
Kirghizistan	0,21	0,41	1,40	0,30
Kiribati	1,00	1,00	1,05	0,30
Kish (Ile de)	0,30	0,30	1,40	0,30
Kosovo	0,25	0,60	0,81	0,30
Koweït	0,67	0,88	1,40	0,30
Laos	0,30	0,88	1,40	0,30
Les Palaos	3,00	3,00	1,05	0,30
Lesotho	0,56	0,77	1,40	0,30
Lettonie	inclus	0,228	0,228	0,072
Liban	0,67	0,88	1,40	0,30
Libéria	0,56	0,77	1,40	0,30
Libye	0,56	0,77	1,40	0,30
Liechtenstein	inclus	0,228	0,228*	0,072
Lituanie	inclus	0,20	0,228*	0,072
Luxembourg	inclus	0,228	0,228*	0,072
Macao	inclus	0,88	1,40*	0,30
Macédoine	inclus	0,60	0,81*	0,30

■ Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

* illimités vers les fixes et les Forfaits Sensation (avec Avantages Smartphone ou SIM seule) 70Go et plus.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Sensation et Clés 4G	Forfait Sensation
	Fixe	Mobile		
Madagascar	1,00	1,00	1,40	0,30
Madère	inclus	0,228	0,228*	0,072
Malaisie	inclus	0,41	1,40*	0,30
Malawi	0,56	0,77	1,40	0,30
Maldives	0,80	0,88	1,40	0,30
Mali	0,56	0,77	1,40	0,30
Malte	inclus	0,228	0,228*	0,072
Man (Ile de)	inclus	0,20	0,228*	0,072
Mariannes du Nord (Iles)	inclus	inclus	1,05*	0,30
Maroc**	inclus	0,60	0,81*	0,30
Marshall (Iles)	1,50	1,50	1,05	0,30
Maurice (Ile)	0,56	0,77	1,40	0,30
Mauritanie	0,70	0,77	1,40	0,30
Mexique	0,30	0,84	1,40	0,30
Micronésie	1,00	1,00	1,05	0,30
Moldavie	0,40	0,46	1,05	0,30
Monaco	inclus	0,228	0,228	0,072
Mongolie	0,67	0,88	1,40*	0,30
Monténégro	0,25	0,60	0,81	0,30
Montserrat	3,00	3,00	1,40	0,30
Mozambique	0,56	0,77	1,40	0,30
Myanmar (Birmanie)	0,67	0,88	1,05	0,30
Namibie	0,56	0,77	1,40	0,30
Nauru	3,00	3,00	1,05	0,30
Népal	0,67	0,88	1,40	0,30
Nicaragua	0,62	0,84	1,40	0,30
Niger	0,60	0,60	1,40	0,30
Nigeria	0,56	0,77	1,40	0,30
Niue	1,50	1,50	1,05	0,30
Norfolk (Iles)	0,67	0,88	1,05	0,30
Norvège	inclus	0,228	0,228*	0,072
Nouvelle Calédonie	0,56	0,77	1,36	0,30
Nouvelle Zélande	inclus	0,41	1,40*	0,30
Oman	0,67	0,88	1,40	0,30
Ouganda	0,56	0,77	1,40	0,30
Ouzbékistan	0,67	0,88	1,40	0,30
Pakistan	0,67	0,88	1,40	0,30
Palestine	0,40	0,41	1,40	0,30
Panama	inclus	0,84	1,40*	0,30
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,00	3,00	1,40	0,30
Pâques (Ile de)	inclus	0,61	1,40*	0,30
Paraguay	inclus	0,61	1,40*	0,30
Pays de Galles	inclus	0,20	0,228*	0,072
Pays-Bas	inclus	0,228	0,228*	0,072
Pérou	inclus	0,61	1,40*	0,30
Philippines	0,21	0,41	1,40	0,30

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

* illimités vers les fixes et les Forfaits Sensation (avec Avantages Smartphone ou SIM seule) 70Go et plus.

** sauf pour les appels vers les fixes commençant par les n°212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés 0,60€/min depuis les Bbox et 0,81€/min pour les Forfaits.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Sensation et Clés 4G	Forfait Sensation
	Fixe	Mobile		
Pitcairn (Iles)	inclus	0,30	1,40*	0,30
Pologne	inclus	0,228	0,228*	0,072
Polynésie française	0,56	0,77	1,36	0,30
Porto Rico	inclus	inclus	1,40*	0,30
Portugal	inclus	0,228	0,228*	0,072
Qatar	0,67	0,88	1,40	0,30
République Centrafricaine	0,60	0,77	1,40	0,30
République de Corée du Sud	inclus	inclus	1,40*	0,30
République Démocratique du Congo	0,60	0,77	1,40	0,30
République Dominicaine	0,20	0,84	1,40	0,30
République Populaire Démocratique de Corée du Nord	1,00	1,00	1,05	0,30
République Tchèque	inclus	0,228	0,228*	0,072
Rhodes	inclus	0,228	0,228*	0,072
Rodrigues (Iles)	0,56	0,77	1,40	0,30
Roumanie	inclus	0,228	0,228*	0,072
Royaume-Uni	inclus	0,20	0,228*	0,072
Russie	inclus	0,41	1,40*	0,30
Rwanda	0,60	0,77	1,40	0,30
Saba	0,62	0,84	1,40	0,30
Saint Eustache	0,62	0,84	1,40	0,30
Saint Kitts et Nevis	0,62	0,84	1,40	0,30
Saint Vincent et les Grenadines	0,62	0,84	1,40	0,30
Sainte-Lucie	0,62	0,84	1,40	0,30
Sainte-Hélène (Ile)	3,00	3,00	1,36	0,30
Saint-Marin	inclus	0,228	0,228*	0,30
Saint-Martin (néerlandais)	0,62	0,84	1,40	0,30
Saïpan	inclus	0,88	1,05*	0,30
Salomon (Iles)	3,00	3,00	1,05	0,30
Salvador	0,62	0,84	1,40	0,30
Samoa Américaines	inclus	1,50	1,05*	0,30
Samoa Occidentales	1,50	1,50	1,05	0,30
Sao-Tomé-et-Principe	0,56	0,77	1,05	0,30
Sardaigne	inclus	0,228	0,228*	0,072
Sénégal	0,56	0,77	1,40	0,30
Serbie	0,25	0,60	0,81	0,30
Seychelles	0,56	0,77	1,40	0,30
Sicile	inclus	0,228	0,228*	0,072
Sierra Leone	0,80	0,80	1,40	0,30
Singapour	inclus	inclus	1,40*	0,30
Slovaquie	inclus	0,228	0,228*	0,072
Slovénie	inclus	0,228	0,228*	0,072
Somalie	0,80	0,80	1,40	0,30
Soudan	0,56	0,77	1,40	0,30
Soudan du Sud	0,56	0,77	1,40	0,30
Sri Lanka	0,67	0,88	1,40	0,30
Suède	inclus	0,20	0,228*	0,072

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

* illimités vers les fixes et les Forfaits Sensation (avec Avantages Smartphone ou SIM seule) 70Go et plus.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Sensation et Clés 4G	Forfait Sensation
	Fixe	Mobile		
Suisse	inclus	0,30	0,47*	0,30
Suriname	0,50	0,61	1,40	0,30
Swaziland	0,30	0,77	1,40	0,30
Syrie	0,67	0,88	1,40	0,30
Tadjikistan	0,30	0,41	1,40	0,30
Taïwan	inclus	0,41	1,40*	0,30
Tanzanie	0,56	0,77	1,40	0,30
Tasmanie	inclus	0,41	1,40*	0,30
Tchad	0,90	0,90	1,40	0,30
Thaïlande	inclus	0,41	1,40*	0,30
Timor	3,00	3,00	1,05	0,30
Tinian	inclus	inclus	1,05*	0,30
Togo	0,60	0,77	1,40	0,30
Tokelau	3,00	3,00	1,05	0,30
Tonga (Le)	1,00	1,00	1,05	0,30
Trinité-et-Tobago	inclus	0,84	1,40*	0,30
Tristan da Cunha	3,00	3,00	1,36	0,30
Tunisie	1,00	1,00	1,00	0,30
Turkménistan	0,30	0,30	1,40	0,30
Turks and Caicos (Iles)	0,62	0,84	1,40	0,30
Turquie	inclus	0,46	0,81	0,30
Tuvalu	3,00	3,00	1,05	0,30
Ukraine	0,40	0,46	1,05	0,30
Uruguay	0,30	0,61	1,40	0,30
Vanuatu	1,00	1,00	1,40	0,30
Vatican	inclus	0,228	0,228*	0,072
Venezuela	inclus	0,61	1,40*	0,30
Vietnam	0,20	0,88	1,40	0,30
Wallis-et-Futuna	1,50	1,50	1,36	0,30
Wight (Ile de)	inclus	0,20	0,228*	0,072
Yémen	0,67	0,88	1,40	0,30
Zambie	0,56	0,77	1,40	0,30
Zanzibar	0,30	0,30	1,40	0,30
Zimbabwe	0,56	0,77	1,40	0,30

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

* illimités vers les fixes et les Forfaits Sensation (avec Avantages Smartphone ou SIM seule) 70Go et plus.

COMMUNICATIONS DEPUIS L'ÉTRANGER

Remarque : Forfait avec option de blocage : pas de communication depuis l'étranger.

Clients Forfaits : les communications émises et reçues depuis l'étranger sont facturées dans un délai maximum de 3 mois.

Clients Carte Prépayée : seules la Carte Touriste et la Carte 5€ Classique autorisent les communications depuis l'étranger.

APPELS ET SMS

Europe : Açores (Les), Åland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (île), Roumanie, Saint-Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican, Wight (île de).

• Appels émis :

- Depuis l'Europe vers la France métropolitaine/DOM/Europe : appels émis décomptés à la seconde après le 1^{er} palier de 30 secondes (hors numéros spéciaux), appels reçus décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde,
- Depuis l'Europe, les DOM et la Suisse vers l'étranger (hors Europe) et depuis toutes les autres destinations : appels décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible (hors numéros spéciaux),
- Pour la Carte 5€ Classique et la Carte Touriste, appels émis depuis l'Europe et les DOM vers l'étranger (hors Europe) et depuis l'étranger (hors Europe).

• **Les appels reçus** à l'étranger sont payants, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France métropolitaine vers le pays visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouygues Telecom.

• **SMS envoyés :** facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication et non inclus dans les options SMS/MMS, ni dans les SMS/MMS inclus ou illimités des offres concernées. Vous pouvez en échanger avec les Clients des opérateurs de France métropolitaine depuis toutes les destinations où les appels sont accessibles. Liste disponible sur bouyguetelecom.fr/pro.

• **SMS reçus :** gratuits

Forfaits mobiles (hors option de blocage) : SMS illimités, appels décomptés de votre enveloppe voix valable en France métropolitaine et MMS décomptés de votre enveloppe internet incluse depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM.

Les communications satellitaires depuis l'étranger sont facturées au tarif de l'opérateur étranger pour les appels satellitaires majoré de 15%.

Les communications vers des numéros spéciaux depuis l'étranger sont facturées au tarif de l'opérateur étranger majoré de 15%.

MMS, INTERNET, E-MAILS ET TV

Les usages internet dépendent du zoning suivant (pour la Carte Prépayée 5€ Classique) :

Zone A : Açores (Les), Åland (île), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (île), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (île), Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican, Wight (île de).

Zone B : Alaska, Canada, Cuba, États-Unis, Hawaï.

Zone C : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Cameroun, Chine, Christmas (îles), Coco (îles), Corée du nord, Corée du sud, Costa Rica, Equateur, Ghana, Honduras, Hong-Kong, Indonésie, Israël, Japon, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Serbie, Sierra Leone, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Tokelau, Turquie, Ukraine, Uruguay, Porto Rico.

Zone D : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles Néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Saint Eustache), Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Ascension, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Erythrée, Ethiopie, Falkland (îles Malouines), Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Grenade, Groenland, Guam, Guatemala, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Ile Maurice, Iles Caïmans, Cook (îles), Iles Turques-Et-Caïques, Iles Vierges Américaines, Iles Vierges Britanniques, Inde, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Karabagh, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Kish (île de), Kosovo, Koweït, Laos, Lesotho, Les Palaos, Liban, Liberia, Libye, Macédoine, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Mariannes du Nord (îles), Maroc, Marshall (îles), Mauritanie, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigeria, Niue, Nouvelle-Calédonie, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pâques (île de), Philippines, Polynésie Française, Qatar, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Dominicaine, Réseaux satellitaires et maritimes, Rodrigues (îles), Russie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sainte-Hélène (île), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin (néerlandais), Saint-Vincent-et-Grenadines, Saïpan, Salomon (îles), Salvador, Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Sao-Tomé-et-principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tanzanie, Timor, Tinian, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tristan da Cunha, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Wallis-et-Futuna, Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

Zone E : Tunisie.

Zone F : Suisse.

- Le service TV est indisponible depuis l'étranger
- L'émission et la réception des e-mails et l'internet mobile sont facturés hors forfait, ou décomptés de votre offre selon l'offre choisie.
- MMS voir tableau page 33.

BLOPAGE PAR DÉFAUT DES COMMUNICATIONS INTERNET MOBILE/MMS HORS FORFAIT DEPUIS L'ÉTRANGER (PAR CYCLE DE FACTURATION) :

- Depuis les destinations d'Europe (Zone A) :
 - Forfaits 5 Go ou moins : blocage à 20,83€ HT de consommations cumulées en France métropolitaine, en Europe et dans les DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 20,83€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.
 - Forfaits 70 Go ou plus : blocage à 8,33€ HT de consommations cumulées en France métropolitaine, en Europe et dans les DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 8,33€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.
 - Depuis toute autre destination : blocage à 50€ HT de consommations cumulées en dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 50€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.
- Vous pouvez modifier ce blocage en souscrivant l'option Consommation Internet Élevée (voir page 17).

POUR LES CARTES PRÉPAYÉES :

- Blocage par défaut des communications, internet mobile/MMS depuis l'étranger,
- Sauf pour la Carte Prépayée 5€ Classique soumise à blocage lorsque le seuil de :
 - 250 Mo est atteint, soit 50€ HT depuis les pays de la zone Europe (Zone A) et la Suisse (Zone F),
 - 110 Mo est atteint, soit 50€ HT, pour les États-Unis (dont Alaska et Hawaï) et le Canada (Zone B),
 - 3,75 Mo est atteint, soit 50€ HT depuis la Tunisie (Zone E),
 - 5 Mo est atteint, soit 42,67€ HT depuis le reste du monde qui regroupent les autres destinations (Zone C et D).

RÉCEPTION AUTOMATIQUE DE 2 SMS D'INFORMATION (FORFAITS ET CARTES PRÉPAYÉES)

- 1^{er} SMS d'information, lorsque vos consommations atteignent 80% du seuil.
- 2nd SMS de « blocage », lorsque le seuil est atteint. Ce SMS vous informe que les communications internet et MMS sont bloquées. La coupure peut intervenir lors des téléchargements.

Depuis votre Espace Client, vous pouvez à tout moment activer, suspendre, désactiver ou réactiver (de manière temporaire ou définitive) les services suivants : SMS d'alertes et blocage des communications e-mails, internet mobile et MMS depuis l'étranger.

Vous pouvez suivre l'état de vos consommations sur votre Espace Client sur notre site bouyguetelecom.fr/pro (sauf Carte Prépayée), rubrique « Mon Compte ».

TARIFICATION TTC DES COMMUNICATIONS DEPUIS L'ÉTRANGER ET L'OUTRE-MER (FORFAITS SENSATION)

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfait 5 Go	Forfaits 70 Go et +
Açores (Iles)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Afghanistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Afrique du Sud	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Aland (Iles)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Alaska	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	0,54	0,54
Albanie	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Algérie	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	10,24	10,24
Allemagne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Andorre	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Angleterre	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Angola	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Anguilla	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Antigua et Barbuda	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Antilles Néerlandaises	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Arabie Saoudite	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Argentine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Arménie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Aruba	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ascension	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Australie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Autriche	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Azerbaïdjan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bahamas	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bahreïn	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Baléares (Les)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Bangladesh	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Barbade	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Belgique	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Belize	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bénin	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bermudes	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bhoutan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Biélorussie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bolivie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bonaïre	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bosnie Herzégovine	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Botswana	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bésil	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Brunei	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bulgarie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Burkina Faso	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Burundi	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Caimans (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cambodge	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cameroun	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Canada	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	0,54	0,54
Canaries (Les)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036

*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfait 5 Go	Forfaits 70 Go et +
Cap Vert	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Chili	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Chine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Christmas (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Chypre	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Chypre du Nord	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Coco (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Colombie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Comores	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Congo	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cook (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Corfou	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Costa Rica	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Côte d'Ivoire	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Crète	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Croatie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Cuba	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Curaçao	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cyclades (Les)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Danemark	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Djibouti	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Dominique	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Écosse	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Égypte	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Émirats Arabes Unis	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Équateur	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Érythrée	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Espagne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Estonie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
États-Unis	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	0,54	0,54
Éthiopie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Falkland (Iles Malouines)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Féroé (Iles)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Fidji (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Finlande	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Gabon	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Galapagos	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Gambie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Géorgie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ghana	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Gibraltar	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Grèce	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Grenade	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Groënland	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guam	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guatemala	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guernesey	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Guinée	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfait 5 Go	Forfaits 70 Go et +
Guinée Bissau	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guinée Équatoriale	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guyana	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Haïti	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Hawaï	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	0,54	0,54
Honduras	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Hong Kong	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Hongrie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Iles Vierges Américaines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Iles Vierges Britanniques	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Inde	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Indonésie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Irak	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Iran	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Irlande	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Irlande du Nord	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Islande	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Israël	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Italie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Jamaïque	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Japon	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Jersey	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Jordanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Karabagh	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kazakhstan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kenya	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kirghizistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kiribati	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kish (Ile de)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kosovo	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Koweït	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Laos	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Lesotho	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Les Palaos	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Lettonie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Liban	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Libéria	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Libye	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Liechtenstein	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Lituanie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Luxembourg	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Macao	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Macédoine	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Madagascar	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Madère	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Malaisie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Malawi	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Maldives	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfait 5 Go	Forfaits 70 Go et +
Mali	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Malte	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Man (Ile de)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Mariannes du Nord (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Maroc	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	10,24	10,24
Marshall (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Maurice (Ile)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Mauritanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Mexique	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Micronésie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Moldavie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Mongolie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Monténégro	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Montserrat	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Mozambique	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Myanmar (Birmanie)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Namibie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nauru	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Népal	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nicaragua	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Niger	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nigeria	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Niue	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Norfolk (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Norvège	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Nouvelle Calédonie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nouvelle Zélande	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Oman	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ouganda	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ouzbékistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pakistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Palestine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Panama	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pâques (Ile de)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Paraguay	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pays-Bas	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Pays de Galles	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Pérou	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pitcairn (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Philippines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pologne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Polynésie française	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Porto Rico	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Portugal	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Qatar	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Centrafricaine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République de Corée du Sud	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfait 5 Go	Forfaits 70 Go et +
République Démocratique du Congo	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Dominicaine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Populaire Démocratique de Corée du Nord	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Tchèque	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Réseaux satellitaires et maritimes	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Rhodes	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Rodrigues (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Roumanie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Royaume-Uni	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Russie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Rwanda	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saba	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint Eustache	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint Kitts et Nevis	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint-Marin	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Saint-Martin (néerlandais)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint Vincent et les Grenadines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sainte-Hélène (Ile)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sainte Lucie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Salomon (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Salvador	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Samoa Américaines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Samoa Occidentales	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sao-Tomé-et-Principe	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sardaigne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Sénégal	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Serbie	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Seychelles	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sicile	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Sierra Leone	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Singapour	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Slovaquie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Slovénie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Somalie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Soudan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Soudan du Sud	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sri Lanka	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Suède	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Suisse	0,01368	0,06	1,00	0,024	1,10	0,06	0,06
Suriname	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Swaziland	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Syrie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tadjikistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Taiwan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tanzanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tasmanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tchad	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Thaïlande	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfait 5 Go	Forfaits 70 Go et +
Timor	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tinian	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Togo	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tokelau	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tonga (Le)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Trinité-et-Tobago	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tristan da Cunha	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tunisie	3,00	6,00	6,00	0,60	1,10	16,00	16,00
Turkménistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Turks and Caicos (Iles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Turquie	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Tuvalu	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ukraine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Uruguay	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Vanuatu	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Vatican	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Venezuela	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Vietnam	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Wallis-et-Futuna	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Wight (Ile de)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,050	0,0036
Yémen	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Zambie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Zanzibar	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Zimbabwe	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

Conditions générales et particulières du service "Pro" Novembre 2020

Les présentes conditions générales et particulières (ci-après les « Conditions ») sont applicables à tout Service souscrit par le Client pour les besoins de son activité professionnelle, directement auprès de BOUYGUES TELECOM ou auprès d'un intermédiaire habilité. La signature du formulaire de souscription emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions.

conditions générales

Définitions

« **Accessoires** » : Élément(s) d'un Terminal (batterie, chargeur...).

« **Client** » : la personne morale ou la personne physique titulaire du Contrat, ayant souscrit au Service pour les besoins de son activité professionnelle. Le Client est seul responsable vis à vis de BOUYGUES TELECOM des obligations décrites dans les présentes conditions générales.

« **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel visé à l'article 2 ci-dessous.

« **Débit** » : Sauf mention contraire, les débits indiqués par Bouygues Telecom sont des maximums théoriques. Ils dépendent, de l'emplacement géographique, du nombre d'utilisateurs à un instant donné et de l'équipement et du matériel utilisé. De plus, pour les Services Fixes, les débits et les offres accessibles dépendent de la compatibilité de la ligne qui raccorde le Site aux installations de Bouygues Telecom, celles de ses opérateurs techniques et notamment de France Telecom dans les cas de dégroupage partiel.

« **Dégroupage** » : consiste en la fourniture d'un accès aux paires de cuivre nues de l'opérateur historique à BOUYGUES TELECOM, et lui permettant d'installer alors lui-même ses propres équipements de transmission sur ces paires et pouvoir relier ces lignes à son propre réseau.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

Le **dégroupage « total »**, consiste en la mise à disposition de l'intégralité de la paire de cuivre. Le Client n'est alors plus relié au réseau de l'opérateur historique, mais à celui de BOUYGUES TELECOM.

Le **dégroupage « partiel »**, consiste en la mise à disposition partielle de la paire de cuivre. Le Client conserve son service et le cas échéant sa facture téléphonique auprès de l'opérateur historique, BOUYGUES TELECOM fournissant au Client l'ensemble des autres services de communications (Internet...).

« **Desserte Interne** » : ensemble des infrastructures nécessaires à l'acheminement des Services fournis via le Réseau Fixe (génie civil, chemins de câbles, câbles, prises terminales) ou RTC situées entre la tête de câble du réseau de l'opérateur historique (point de terminaison) situé sur le Site et l'Équipement.

« **Équipement** » : tout matériel ou logiciel appartenant à BOUYGUES TELECOM et mis à disposition du Client, ou qui lui sont vendus ou loués afin d'accéder au Service (notamment Carte SIM, modem, décodeur TV, ...).

« **Équipement du Client** » : les équipements et logiciels du Client nécessaires pour accéder au Service.

« **Espace Client** » : les Sites Internet accessibles à l'adresse [bouyguetelecom.fr/pro](https://www.bouyguetelecom.fr/pro) permettant au Client, sous réserve d'identification, de procéder à des Commandes Additionnelles et/ou de modifier le Contrat à l'exception dans ce dernier cas des résiliations de lignes ou de services complémentaires. L'accès à l'Espace Client du Client requiert préalablement une identification au moyen de codes (login et mot de passe) qui sont personnels et confidentiels. Toute commande Additionnelle ou modification du Contrat faite à partir de l'espace Client sera réputée faite par le Client qui se reconnaît donc seul responsable des conséquences de l'utilisation de ses codes d'identification et s'engage à prendre les mesures propres à en assurer la confidentialité.

« **Flotte** » : désigne l'ensemble des lignes mobiles et/ou fixes souscrites par le Client auprès de BOUYGUES TELECOM.

« **Ligne** » : désigne la ligne téléphonique mobile ou fixe fournie par Bouygues Telecom dans le cadre du Contrat et à laquelle est affecté un ou plusieurs numéro(s) de téléphone.

« **Parties** » : BOUYGUES TELECOM et le Client, et le cas échéant, l'Entité Bénéficiaire.

« **Réseau Fixe** » : désigne le réseau de télécommunications fixe de BOUYGUES TELECOM constitué des Équipements et de tout autre élément d'infrastructure utilisé par ce dernier pour fournir le Service relatif aux offres Fixe-Internet de BOUYGUES TELECOM.

« **Réseau Mobile** » : désigne le réseau de télécommunications mobile constitué des Équipements et de tout autre élément d'infrastructure utilisé par ce dernier pour fournir le Service relatif aux offres mobiles de BOUYGUES TELECOM.

« **Service** » : le ou les services fournis par BOUYGUES TELECOM dans le cadre des présentes Conditions Générales et plus amplement décrit aux Conditions Particulières correspondantes.

« **Site(s)** » : désigne le lieu de fourniture du Service. Il est identifié par une adresse géographique. Peuvent être désignés comme Site, les établissements et tout

autre lieu d'exercice de l'activité professionnelle du Client, ou/et des Entités Bénéficiaires.

« **Terminal** » : équipement commercialisé par BOUYGUES TELECOM et qui peut être associé à ses Services. Afin de protéger le Client contre le vol, le Terminal fait l'objet d'un verrouillage spécial interdisant son utilisation avec une carte SIM autre que celles permettant d'accéder au Service. Cette protection pourra être supprimée, sans frais, 3 mois au moins après l'achat dudit Terminal.

« **Utilisateur** » : Toute personne que, le cas échéant, le Client désignerait sous sa seule responsabilité comme utilisateur du Service.

« **Voix sur IP** » : communications téléphoniques voix via le réseau Internet.

« **Zone de Couverture** » : est constituée par les zones géographiques situées en France Métropolitaine et dans lesquelles le Service est accessible.

article 1 - objet

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM fournit au Client le ou les Service(s) souscrit(s) par ce dernier.

Lorsque les spécificités du Service souscrit par le Client l'exigent, les Conditions Générales sont complétées par des Conditions Particulières.

BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du ou des Services, conformément à la réglementation et aux normes professionnelles en vigueur. Le Client est informé que, compte tenu de l'état de la technique et de la nature des Réseaux, le ou les Services peut ponctuellement faire l'objet de limitations, de dégradations et/ou d'interruptions.

article 2 - documents contractuels

Les Services sont fournis par BOUYGUES TELECOM conformément aux dispositions des documents suivants, y compris leurs annexes, listés par ordre de préséance.

- Les Conditions Particulières,
- Les Conditions Générales,
- Le formulaire de souscription,
- Les documents tarifaires applicables à l'offre souscrite (Les Tarifs Pros), ci-après « Tarifs ».

Ces documents constituent l'intégralité du Contrat et prévalent sur tous autres documents du Client (notamment conditions générales d'achat et/ou particulières, propositions commerciales...). À compter de l'acceptation du Contrat par le Client matérialisée par la signature du formulaire de souscription ou la réception par le Client de la facture susmentionnée et qu'il n'aura pas contestée dans les conditions de l'article 6.1 ci-après, les Conditions seront applicables à tous les Services souscrits par le Client.

Sans préjudice de ces dispositions, dès lors que le Client souscrit à un nouveau Service ou en renouvelle un, il reconnaît avoir pris au préalable connaissance des Conditions en vigueur, avoir pu demander toutes précisions qu'il souhaitait à Bouygues Telecom et partant avoir accepté lesdites Conditions en toute connaissance de cause.

BOUYGUES TELECOM pourra être amenée à faire évoluer les Conditions Générales dont la nouvelle version sera alors publiée sur le site <https://www.bouyguetelecom.fr/pro>. Le Client est informé que la souscription ou l'utilisation des Services postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales vaut acceptation de celles-ci. Ces nouvelles Conditions Générales s'appliquent à tous les Services souscrits préalablement par le Client, afin d'assurer un ensemble contractuel homogène pour l'ensemble des Services.

article 3 - conditions d'accès et d'évolution au service

3.1 conditions d'accès au Service

3.1.1 Conclusion du Contrat

Le Contrat est conclu en fonction de la personne du Client.

Le Client s'interdit de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit le Contrat et/ou le bénéfice de l'utilisation du Service sauf accord préalable et écrit de BOUYGUES TELECOM. En cas de non-respect des dispositions précédentes, et sans préjudice d'une demande judiciaire d'indemnisation complémentaire, le Client pourra être redevable de la même indemnité que celle prévue à l'article 11.2 ci-après.

3.1.2 Souscription au Service

3.1.2.1 L'accès au Service peut être subordonné :

- à la signature du formulaire de souscription par le Client,

- à l'activation du Service sur l'Espace client,
- à la fourniture par le Client des documents justificatifs précisés ci-après à l'article 3.1.2.2,
- à la fourniture à BOUYGUES TELECOM d'une ou plusieurs Garanties financières telles que visées à l'article 3.1.3 ci-après.
- le cas échéant, à la fourniture par le Client du mandat de prélèvement automatique SEPA dûment complété et signé.

3.1.2.2 Le Client doit fournir les documents justificatifs suivants :

- pour une société ou un commerçant, d'un relevé d'identité bancaire, d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité au nom du souscripteur, d'un extrait du Registre du Commerce (extrait Kbis) datant de moins de trois mois, et d'un document à en-tête de la société ou du commerçant, dûment signé par son représentant légal et revêtu du cachet commercial.
- pour une association les statuts doivent être joints.

3.1.3 Garanties financières

3.1.3.1 Si (i) la situation financière du Client, (ii) un défaut ou un incident de paiement, ou (iii) une augmentation substantielle de consommation le justifie, une avance sur consommation et/ou un dépôt de garantie et/ou une garantie bancaire, peuvent être demandés par BOUYGUES TELECOM, au moment de la souscription du Service. Les versements doivent être libellés à l'ordre de BOUYGUES TELECOM. Les sommes versées au titre du dépôt de garantie ou de l'avance sur consommation ne portent pas intérêt, jusqu'à leur restitution.

3.1.3.2 En cas d'incident ou de retard de paiement ou d'augmentation substantielle des consommations, notamment lorsque le montant des communications téléphoniques entre deux périodes de facturation atteint est anormalement élevé, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de demander au Client, le versement d'une avance sur consommation correspondant à 50% du montant de l'encours de consommation et/ou d'un dépôt de garantie et/ou la fourniture d'une garantie bancaire et/ou de limiter l'accès à tout ou partie des Services notamment en ne permettant que la réception des communications.

3.1.3.3 L'avance sur consommation sera déduite sur la facturation mensuelle jusqu'à récupération totale de l'avance. Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du Contrat sous réserve de la complète exécution par le Client de ses obligations.

3.1.3.4 Le Client est tenu de prévenir immédiatement par lettre recommandée BOUYGUES TELECOM de tout changement d'adresse ou de raison sociale et, en cas de prélèvement automatique, de coordonnées bancaires.

3.2 conditions d'évolution du Service

Le Client est informé que Bouygues Telecom modifie périodiquement ses Services. Dans ce cadre, Bouygues Telecom pourra faire évoluer ou supprimer tout ou partie d'un Service ou de ses composantes. Il en informera alors le Client moyennant un préavis d'un (1) mois, et fera ses meilleurs efforts pour lui proposer une solution de remplacement. A défaut d'opposition du Client un (1) mois suivant l'information de la suppression et le cas échéant du remplacement du Service, ou de ses composantes, le Client sera réputé avoir accepté cette suppression.

article 4 - durée - mise en service

4.1 durée du Contrat

Sauf offre commerciale particulière, les Services sont souscrits pour une durée minimale à compter de leur mise en service et précisée dans les Tarifs. Ils sont renouvelés ou résiliés conformément aux conditions prévues par les Tarifs et les Conditions.

4.2 mise en service

Pour les Offres Mobiles, la date de mise en service est de 8 jours à compter de la réception du dossier du Client comprenant l'ensemble des pièces justificatives.

Pour les Offres Fixe-Internet, la date de mise en service est de 30 jours à compter de la réception du courrier de confirmation du Client. En cas d'intervention d'un technicien sur le Site du Client, ce délai est décompté à partir de la date de l'installation réalisée.

En cas de dépassement des délais susvisés, et sauf faute du Client, ce dernier bénéficie sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le Service n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les forfaits des Services Mobiles et les Services Fixes-Internet, ou du versement d'1€/jour dans la limite de 30 jours.

article 5 - prix

5.1 prix du Service

Le prix du Service et des services optionnels souscrits est défini dans les Tarifs de BOUYGUES TELECOM en vigueur à la date de signature du Contrat et/ ou sur l'Espace Client pour les Services proposés sur ce dernier. Ce prix est susceptible d'évoluer. En cas de hausse de prix du Service ou d'une option, BOUYGUES TELECOM en informera préalablement le Client, moyennant un préavis minimum de 30 jours, qui pourra résilier le Contrat dans les 20 jours suivants cette information sous réserve de justifier du caractère abusif de la hausse. A défaut, la hausse sera réputée

acceptée par le Client. En cas de baisse de prix, BOUYGUES TELECOM pourra en faire bénéficier les Clients de façon automatique.

En cas d'une (i) modification de la réglementation, (ii) injonction d'une autorité publique, (iii) hausse du prix des offres de vente en gros de l'opérateur historique ou des opérateurs partenaires de BOUYGUES TELECOM pour les prestations d'itinérance internationale, le Client accepte expressément, sans compensation ni droit à résiliation, que BOUYGUES TELECOM répercute les incidences de ces changements sur les prix des Services..

5.2 prix des Équipements

Dans le cas où des Équipements sont acquis directement auprès de BOUYGUES TELECOM, les prix applicables, sont ceux en vigueur à la date de signature du Contrat. **Le Transfert de Propriété des Équipements vendus par BOUYGUES TELECOM et des Accessoires est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix.** Dans l'intervalle, le Client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des équipements vendus par BOUYGUES TELECOM. De même, en cas d'intervention d'un tiers sur les Équipements, le Client doit impérativement en informer BOUYGUES TELECOM sans délai, afin de lui permettre de sauvegarder ses droits. Nonobstant les dispositions ci-dessus, les risques de perte ou de détérioration des Équipements vendus par BOUYGUES TELECOM sont transférés à l'acheteur, dès livraison. En cas de non-paiement total ou partiel du montant de la commande d'Équipements, le Client s'engage à les restituer sans délai à BOUYGUES TELECOM. BOUYGUES TELECOM se réserve le droit, sans formalité, de reprendre les Équipements aux frais du Client. Dans les deux cas, le Client supporte également les frais de remise en état des Équipements. BOUYGUES TELECOM peut également proposer au Client la location d'Équipements selon les modalités définies dans les Conditions Particulières correspondantes. Le Client est informé que le prix des Terminaux peut comprendre un montant de rémunération pour copie privée qui varie selon la nature et la capacité de stockage du Terminal. Le montant, la notice explicative de cette rémunération et les modalités de remboursement au profit des professionnels par Copie France sont consultables sur le site suivant : <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>.

article 6 - facturation et modalités de paiement

6.1 facturation du Service

Les sommes dues par le Client sont facturées mensuellement au Client selon le cycle de facturation déterminé par la date de signature du Contrat.

La facturation du Service débute à compter de sa date de mise en service. Toutefois, dans les cas indiqués à l'article 3.1.3 ci-dessus, BOUYGUES TELECOM se réserve la possibilité de faire varier cette périodicité après en avoir avisé le Client, ou de demander à tout moment le paiement des sommes dues.

Le Client est informé que, pour une même facture, la période facturée peut ne pas être identique pour chacun des services souscrits. De même, du fait de leur spécificité, certains Services peuvent faire l'objet d'une facturation distincte.

En cas de résiliation totale ou partielle du Contrat, les montants des abonnements aux Services concernés au titre du mois en cours sont dus dans leur totalité.

Les communications émises et reçues depuis l'étranger peuvent ainsi être facturées au plus tard dans les 3 mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation faite par l'opérateur étranger à BOUYGUES TELECOM.

Les factures comprennent, notamment :

- les frais de mise en service, les frais de livraison, les frais de location, le cas échéant, le prix des Équipements fournis par BOUYGUES TELECOM,
- les prix des communications pour la période de facturation écoulée,
- les redevances périodiques relatives aux Services et options ainsi que les consommations afférentes,
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services pour lesquels le Client délègue le paiement à Bouygues Telecom.

En fonction du Service souscrit, les redevances périodiques peuvent inclure une quantité forfaitaire de communications, perçues d'avance pour le mois suivant.

La première facture comprendra également un prorata de la redevance périodique correspondant à la période écoulée entre la date de la mise en service et la date d'émission de la première facture correspondant au début du cycle de facturation appliqué au Client. Toute nouvelle connexion au Réseau après interruption ou suspension, pour une raison imputable au Client, pourra donner lieu à facturation de frais de remise en service. En cas de litige relatif aux sommes dont le Client est débiteur, celles-ci restent exigibles par BOUYGUES TELECOM. Tous les éléments (ticket d'appel...) émanant des systèmes de facturation de BOUYGUES TELECOM ou le cas échéant de l'éditeur de services, servant de base à la facturation des Services, ainsi que leurs reproductions sur support électronique, conservés par ce dernier sont opposables au Client en tant qu'éléments de preuve. A compter de sa date d'émission, le Client dispose d'un délai de deux (2) mois pour contester par lettre recommandée avec accusé de réception une facture. Passé ce délai, le Client est réputé avoir accepté définitivement la facture.

6.2 Facture Électronique Certifiée

6.2.1 Description du Service

Ce service permet au Client d'accéder à ses factures au format électronique certifié, depuis un ordinateur connecté à Internet, à condition que le Client ait opté pour le règlement des factures par prélèvement automatique ou par virement bancaire. Par défaut, BOUYGUES TELECOM adressera au Client les factures sous format électronique certifié. Le Client pourra demander une facture sous format papier, qui pourra lui être facturé selon les modalités figurant dans le document « les Tarifs ».

La facture électronique certifiée (ci-après « Facture certifiée ») comporte une signature électronique assurant l'authenticité et l'intégrité des informations qu'elle contient. La Facture certifiée se substitue aux factures sur support papier envoyées au Client par courrier postal. La Facture certifiée constitue un justificatif juridique et fiscal conformément à l'article 96 F-I de l'annexe III du Code Général des Impôts.

6.2.2 Conditions de souscription du Service

Le Service Facture certifiée est accessible aux Clients remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- disposer d'un accès internet et d'une adresse électronique,
- être titulaire d'un compte sur l'Espace Client sur le site bouyguetelecom.fr/pro,
- disposer d'une adresse de facturation en France métropolitaine.

Le Service Facture certifiée ne peut être souscrit que si le Client a opté pour le règlement de ses factures par prélèvement automatique à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

Le service peut être souscrit pendant la durée du Contrat, via l'Espace Client ou auprès du Service Clients. Le Client doit impérativement communiquer à BOUYGUES TELECOM, lors de la souscription du Service, l'adresse électronique à laquelle lui sera notifiée la mise à disposition de la facture. Il appartient au Client d'informer BOUYGUES TELECOM de toute modification de l'adresse électronique précitée, à défaut cette dernière ne pourra assurer l'accès du Client à la facture. Le Service Facture certifiée est gratuit (hors coûts de connexion à Internet), et souscrit sans période minimale d'engagement.

6.2.3 Accès à la Facture certifiée

La Facture certifiée est mise à disposition sur son Espace Client. La mise à disposition de la Facture certifiée est notifiée au Client par l'envoi d'un courriel au Client, à l'adresse indiquée par celui-ci lors de la souscription du Service. La mise à disposition de la Facture certifiée donne également lieu à l'envoi d'un SMS ou d'un courriel de notification au Client si celui-ci a déclaré son numéro de téléphone mobile lors de la souscription. Les Factures certifiées sont consultables 24h/24, 7 jours sur 7 et ce pendant une durée de 12 mois à compter de leur date de mise à disposition. L'enregistrement de la Facture certifiée et son archivage au format original, dans les conditions requises par la législation en vigueur, relèvent de la responsabilité exclusive du Client. L'attention du Client est attirée sur le fait que l'impression de sa Facture certifiée à partir du fichier PDF mis à sa disposition ne saurait constituer un justificatif juridique et fiscal.

6.2.4 Caractéristiques de la signature et du certificat électroniques

Les factures émises dans le cadre du Service comportent une signature électronique qui s'appuie sur un certificat électronique délivré par un prestataire de service de certification. Le certificat est mis à la disposition du Client simultanément à la Facture certifiée. A la réception de la Facture certifiée, il appartient au Client de vérifier l'authenticité et l'intégrité du document au moyen des données du certificat électronique.

6.2.5 Modification - Résiliation du Service

Le Client peut résilier le Service Facture certifiée à tout moment par l'intermédiaire de son Espace Client ou en contactant son Service Clients. En cas de résiliation du Service et si le Client demeure titulaire d'une offre Bouygues Telecom, le Client recevra automatiquement ses factures sur support papier à l'adresse déclarée lors de la souscription du Contrat. La résiliation du Contrat par le Client entraîne automatiquement la résiliation de la Facture certifiée, la dernière facture émise au titre du Service est alors émise sur support papier.

6.3 modalités de paiement

Les factures sont payables en Euros par prélèvement automatique, ou à défaut par virement bancaire, par chèque ou par carte bancaire, au plus tard dans les 15 jours suivant la date d'établissement de la facture. Tout moyen de paiement autre que le prélèvement automatique pourra donner lieu à facturation selon des modalités figurant dans le document « les Tarifs ».

Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, BOUYGUES TELECOM appliquera une pénalité égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement total de la créance, et seront de plein droit exigibles sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. À cette pénalité s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) minimum, qui pourra être majorée sur justification des frais de recouvrement effectivement supportés par Bouygues Telecom. Il est convenu entre les parties qu'une compensation automatique au profit de BOUYGUES TELECOM sera faite entre les sommes dues par le Client à BOUYGUES TELECOM et celles qui pourraient être dues par BOUYGUES TELECOM au Client pour quelque cause que ce soit au titre du présent Contrat.

6.4 prescription

Toute demande au Client portant sur des sommes non réclamées par BOUYGUES TELECOM dans un délai d'un an à compter de la date de son exigibilité est réputée prescrite. Toutefois, tout envoi par BOUYGUES TELECOM ou un de ses prestataires d'un courrier relativement aux sommes dues par le Client interrompt la prescription.

article 7 - équipements

7.1 Le présent article ne concerne que les Équipements mis à disposition du Client dans le cadre de la fourniture des Services.

BOUYGUES TELECOM installe ou met à disposition du Client, dans le délai défini le cas échéant aux Conditions Particulières les Équipements dont la fourniture est nécessaire à la réalisation du Service.

7.2 Les Parties conviennent expressément que BOUYGUES TELECOM ou ses fournisseurs demeureront pleinement propriétaires des Équipements et qu'aucun droit de propriété n'est transféré au Client. Sous réserve d'en informer préalablement le Client, BOUYGUES TELECOM peut modifier/échanger les Équipements s'il l'estime nécessaire. Le Client assume sur les Équipements les obligations inhérentes à la qualité de gardien à partir de la livraison de ces Équipements chez le Client et jusqu'à leur reprise en charge par BOUYGUES TELECOM. En conséquence, le Client s'interdit tout acte de disposition ou de permettre tout acte, quel qu'il soit, contraire au droit de propriété de BOUYGUES TELECOM et l'avisera de toute atteinte à son droit. Notamment le Client s'interdit de débrancher ou couper l'alimentation des Équipements, de modifier le câblage des cartes, de modifier la configuration des Équipements. En cas de tentative de saisie, le Client doit en aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM, élever toute protestation contre la saisie et prendre toutes les mesures pour faire connaître le droit de propriété en cause. De la même manière, le Client est tenu d'aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM de toute procédure de redressement ou de liquidation judiciaire du Client ou des Entités Bénéficiaires. Le Client s'engage à ne pas déplacer entre ses Sites les Équipements sauf accord exprès et écrit de BOUYGUES TELECOM.

7.3 À la cessation du Contrat quelle qu'en soit la cause, le Client procédera à la désinstallation et restituera à ses frais les Équipements sauf cas spécifique préalablement signalé par BOUYGUES TELECOM. Le Client peut également demander à BOUYGUES TELECOM de procéder à la désinstallation et la récupération des dits Équipements. Cette prestation sera facturée au Client au tarif en vigueur. Dans ce dernier cas et dans les cas spécifiques visés ci-dessus, BOUYGUES TELECOM ou son sous-traitant procéderont aux désinstallations des Équipements. Le Client autorise BOUYGUES TELECOM ou un tiers mandaté à pénétrer dans les Sites qui hébergent les Équipements concernés, pour y récupérer lesdits Équipements, en sa présence ou celle d'un de ses représentants. Il est par ailleurs précisé que BOUYGUES TELECOM ne prend pas en charge les frais de remise en état des Sites pouvant résulter d'une dépose des Équipements de BOUYGUES TELECOM dans des conditions normales.

7.4 En cas de non-restitution ou de dégradation des Équipements, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de facturer au Client une indemnité forfaitaire définie dans le guide des Tarifs.

BOUYGUES TELECOM assure le bon fonctionnement des Equipements, incluant leur entretien (pièces et main d'œuvre), sous réserve d'une utilisation par le Client dans des conditions normales.

Sont exclues les réparations des dommages causés par la foudre, les surtensions, un usage anormal, des détériorations accidentelles, ou dans tout cas de force majeure telle que définie à l'article 16.

Dans ces différents cas, les frais de remise en état par BOUYGUES TELECOM sont à la charge du Client.

Sont également exclus de l'entretien les éléments mobiles (cordons, fils, prises) et les accessoires (batteries, ...) dont le renouvellement régulier est à la charge du Client.

article 8 - responsabilité de Bouygues Telecom

8.1 Outre les cas de limitation qui pourraient être prévus dans les Conditions Particulières applicables au Service souscrit, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne saurait être engagée notamment :

- en cas d'aléas de propagation d'ondes électromagnétiques qui peuvent entraîner des perturbations ou des indisponibilités locales,
- en cas de difficultés liées aux lieux et aux conditions de réception, inadéquation du poste de la personne qui effectue l'appel en vue de joindre le Client ou qui reçoit l'appel du Client et de façon générale, perturbations ou interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunications fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont raccordées les installations de BOUYGUES TELECOM,
- en cas de mauvaise installation dans un véhicule du Terminal et/ou de ses Accessoires,
- en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur Internet et/ou l'Espace Client du Client,
- en cas de faute du Client, et notamment en cas de :
 - Non-respect des recommandations émises par BOUYGUES TELECOM et relatives à l'utilisation du Service,

- Utilisation d'un Equipement incompatible avec le fonctionnement du Service ou susceptible de perturber son fonctionnement,
- Intervention non autorisée sur les Equipements,
- Transmission accidentelle de virus, ou autres éléments nuisibles, dont la protection incombe au Client,
- Utilisation du Service consécutive à une divulgation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service, et plus généralement, l'utilisation du Service par une personne non autorisée.
- en cas de détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement toute information à caractère sensible pour le Client,
- en cas de défaillance momentanée des Réseaux de BOUYGUES TELECOM, liée à des travaux d'entretien, renforcement, extension des installations du réseau,
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations vis à vis de BOUYGUES TELECOM,
- en cas de force majeure telle que définie à l'article 15 des présentes..

8.2 BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable, pour quelque cause que ce soit, des prestations rendues au Client par des prestataires de services indépendants (éditeurs de services, installateurs, intégrateurs, distributeurs etc...). Toute réclamation concernant ces services doit être exclusivement adressée aux prestataires les ayant rendus.

8.3 La responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée que pour les seuls dommages matériels et directs résultant d'une faute prouvée à son encontre. Sont exclus les préjudices immatériels et/ou indirects. On entend par préjudice immatériels et/ou indirects notamment les préjudices financiers et commerciaux, les pertes de chiffres d'affaires, de bénéfice ou de clientèle, et les pertes ou les corruptions de données, de fichiers et/ou de programmes. Pour tenir compte des obligations respectives des Parties mais aussi de l'attractivité des tarifs de BOUYGUES TELECOM, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM en raison des dommages matériels et/ou directs subis par le Client dans le cadre de l'exécution ou de la cessation du Service, quelle qu'en soit la cause, est limitée tous préjudices confondus, au montant des règlements effectués par le Client au titre du Service au cours des trois (3) derniers mois précédant la survenance de l'évènement. Cette somme, dont le Client reconnaît le caractère équilibré, inclut les éventuelles pénalités versées au Client dans le cadre de l'exécution du Service.

article 9 - obligations du client

9.1 Le Client met à la disposition de BOUYGUES TELECOM tous les moyens humains, techniques et matériels nécessaires au fonctionnement du Service et à l'exécution du Contrat et fournira dans les meilleurs délais à BOUYGUES TELECOM toutes les informations que cette dernière pourra demander ou qui seront utiles pour l'exécution du Contrat. Dans ce cadre, le Client s'engage à communiquer rapidement de façon précise l'étendue et la nature de ses besoins, toutes informations concernant son organisation, les contraintes particulières susceptibles d'avoir une incidence sur le Service ou les Equipements, ainsi que celles relatives à son environnement technique et informatique. Le Client permet également à BOUYGUES TELECOM ou à un tiers mandaté d'accéder aux Sites en sa présence ou celle d'un de ses représentants. Le Client s'engage à informer BOUYGUES TELECOM sans délai de toute évolution de son activité de nature à modifier durablement ses flux de communications.

9.2 Le Client s'engage à adopter un comportement raisonnable dans le cadre de l'utilisation du Service.

L'usage raisonnable est précisé, pour chaque offre ou service, dans les Conditions Particulières, dans les Tarifs de Bouygues Telecom et/ou la documentation spécifique aux dits services ou offres. Il peut impliquer notamment le respect par le Client :

- d'un nombre minimum ou maximum d'offres ou de services pouvant être souscrits,
- d'un plafond mensuel de communications,
- de l'exclusion des appels vers certains numéros spécifiés,
- d'une durée maximum en continue des appels ou des connexions,
- d'une interdiction de certaines utilisations professionnelles des offres et services en raison des volumes de communications qu'elles génèrent (centre d'appels, télémarketing..).

En cas d'utilisation inappropriée du Service par le Client, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre le Service puis de résilier le Contrat conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des présentes.

9.3 Par ailleurs, le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse du Service telle que notamment :

- utiliser le Service pour créer un serveur vocal et/ou rerouter et/ou détourner des communications,
- en détourner la finalité comme par exemple insérer la carte SIM destinée au Service Mobile dans tout équipement permettant d'accéder au Service Fixe ou inversement,
- l'utilisation des communications illimitées à des fins commerciales (revente des communications),
- l'utilisation ininterrompue de l'offre ou du Service à l'aide de systèmes de composition automatique de numéros,

- la pratique du publi-postage sauvage (SPAM) ou encore la pratique dite du PUSH sms ;
- l'émission d'appels dont l'acheminement est détourné ou rerouté via des plateformes téléphoniques,
- l'utilisation d'offres ou services « voix » à des fins d'usage data, notamment pour les besoins d'applications de type Machine to Machine.

9.4 Le Client utilise l'accès Internet dans le cadre d'un usage privé et déclare en accepter les caractéristiques et limites, et s'engage à en faire un usage licite. En cas d'usage contraire, BOUYGUES TELECOM peut suspendre le Service et résilier le Contrat.

9.5 Le Client est seul responsable de faire transiter ses informations sur le réseau Internet, et, à ce titre, met en œuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés afin de (i) préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des données qu'il souhaite échanger sur Internet, (ii) protéger ses équipements informatiques de toute intrusion ou virus et (iii) assurer un accès sécurisé à son système informatique et à ses locaux, A ce titre, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne saurait être engagée pour quelque raison que ce soit.

Concernant les logiciels intégrés dans l'Équipement Fixe (hors spécificités open source), le Client s'engage à ne pas :

- démonter, décompiler, décomposer, examiner ou analyser de quelque manière que ce soit les logiciels,
 - modifier, adapter les logiciels, créer des logiciels dérivés,
 - extraire les logiciels à quelques fins que ce soit, et en particulier à des fins de commercialisation,
 - diffuser des informations ou analyses relatives aux performances des logiciels (notamment des tests de performance).
- Concernant l'Équipement Fixe, le Client doit respecter les instructions d'utilisation et ne pas installer des logiciels autres que ceux que Bouygues telecom (ou les éditeurs partenaires) met à disposition ou propose au téléchargement. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services et l'Équipement Fixe à des fins de Piratage. L'accès à internet ne doit pas être utilisé à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par des droits voisins sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise.

article 10 - suspension

BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services souscrits, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trente (30) jours, en cas de :

- non-réception du Contrat ou absence de régularisation d'un dossier incomplet,
- usage non raisonnable des Services tel que visé par l'article 9.2 des présentes,
- retard de paiement des factures afférentes au Service et/ou aux Equipements, et notamment des versements prévus aux articles Garanties financières et Facturation.

BOUYGUES TELECOM se réserve également le droit de suspendre l'accès aux Services souscrits, sans mise en demeure préalable, après simple information du Client, et sans que ce dernier ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, dans les cas suivants :

- dans les conditions prévues par le Code des Postes et Communications Électroniques, en cas d'utilisation d'un équipement, qui bien qu'ayant été agréé, porte gravement atteinte au bon fonctionnement du réseau de BOUYGUES TELECOM,
- d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service,
- en cas d'atteinte à la sécurité du Service ou des Réseaux par suite, notamment, de tentatives de piratage, d'attaques de déni de service, ou de toute autre activité malveillante,
- force majeure.

La suspension du Service du fait du Client entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client. Sauf en cas de force majeure, les redevances périodiques continueront à être facturées conformément à l'article Facturation et modalités de paiement.

article 11 - résiliation

11.1 À l'issue de la période initiale prévue à l'article Durée, le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande peut être dénoncé par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours minimum avant la date d'échéance. Lorsque le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande est renouvelé par tacite reconduction conformément aux conditions prévues à l'article Durée, celui-ci pourra être résilié à tout moment dans les mêmes conditions.

11.2 En cas d'inexécution suffisamment grave par l'une des Parties d'une des obligations listées ci-dessous l'autre Partie aura la faculté, trente (30) jours après une mise en demeure restée infructueuse, de résilier le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra alors effet de plein droit dans les 10 jours qui suivent la réception de la lettre actant de la résiliation par la Partie défaillante.

Le Contrat pourra être résilié dans les cas suivants :

- 1) Manquements de BOUYGUES TELECOM relatifs à l'accès au(x) Service(s), tels que définis dans les Conditions Particulières,
- 2) Manquements du fait exclusif de BOUYGUES TELECOM dans la délivrance des Terminaux et/ou des Accessoires,
- 3) Défaut de paiement par le Client des factures afférentes au(x) Service(s),
- 4) Manquements du Client aux obligations détaillées à l'article 9,
- 5) Manquements des Parties aux obligations relatives à la cession du Contrat, conformément aux articles 3.1.1. et 16.

À compter du 10^{ème} jour suivant la suspension du ou des Service(s) dans les conditions de l'article 10.

Les Parties renoncent expressément aux dispositions des articles 1221 et 1222 du code civil.

En dehors de cette hypothèse, si l'une des Parties souhaite résilier le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande de façon anticipée avant son échéance, il est redevable vis-à-vis de l'autre du montant des redevances périodiques restant dues pour la durée totale du Service et/ou des services en option souscrit(s), ainsi que des éventuels autres frais de résiliation applicables au Service souscrit, prévus, le cas échéant, par les Conditions Particulières. La résiliation du Contrat ou le cas échéant d'un Bon de Commande de façon anticipée devra être effectuée, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois (3) mois.

Le calcul des frais de résiliation est établi sur la base du tarif hors remise du Service, en fonction de la date de mise en service du Service souscrit. Le calcul du dédit susvisé ne peut être inférieur à un montant minimum fixé dans les Tarifs. Pour les Offres mobiles ou les Offres comprenant des lignes fixes, ce calcul est appliqué ligne par ligne en fonction de la date de mise en service de chaque ligne.

11.3 Le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande peut être résilié de plein droit par BOUYGUES TELECOM à tout moment, sans préavis dans les cas suivants, sans que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité :

- non réception du Contrat ou absence de régularisation d'un dossier incomplet,
- fausse déclaration du Client,
- non-paiement par le Client des sommes dues à BOUYGUES TELECOM,
- absence d'enregistrement de communications sortantes et/ou entrantes pendant 2 mois,
- retrait ou suspension de l'autorisation accordée à BOUYGUES TELECOM par le Ministre chargé des Télécommunications.

11.4 En cas de résiliation du Contrat dans les cinq (5) premiers cas évoqués à l'article 11.3, sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander BOUYGUES TELECOM, les sommes dues par le Client sont exigibles immédiatement, y compris les frais afférents à la résiliation et les redevances périodiques restant dues par le Client.

article 12 - portabilité du numéro

BOUYGUES TELECOM assure la portabilité des numéros mobiles du Client dans les conditions définies par le CPCE et la décision n°2012-057 de l'ARCEP en date du 10 mai 2012.

article 13 - données personnelles - annuaire universel - Service Clients

13.1 données personnelles

Chaque Partie s'engage à respecter le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Les traitements de données personnelles mis en œuvre par BOUYGUES TELECOM sont décrits dans la politique d'utilisation des données personnelles de BOUYGUES TELECOM, accessible à l'adresse suivante :

https://www.bouyguetelecom.fr/static/cms/tarifs/Politique_De_Confidentialite.pdf

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations relatives au Client sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour le Service Mobile, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Le Client peut exercer son droit d'accès auprès de : PREVENTEL - Service des consultations TSA 54315 - 77050 Melun cedex.

BOUYGUES TELECOM précise que tout appel par le Client au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM effectué en composant le numéro court (3 chiffres) indiqué au Client sera automatiquement identifié par le Service Clientèle. Si le Client ne souhaite pas être identifié, il pourra contacter le Service Clientèle en composant un autre numéro qui lui sera indiqué.

Dans le cadre des Offres Mobiles, lors d'un appel émis par le Client, son numéro de téléphone apparaîtra automatiquement sur le téléphone de son correspondant si celui-ci a accès au service correspondant auprès de son opérateur de télécommunications.

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable de l'utilisation éventuelle de son numéro qui pourrait être faite par le correspondant du Client.

À l'exception des numéros d'urgence, le Client peut supprimer cette fonctionnalité lorsque le Terminal inclut cette possibilité.

13.2 annuaire universel

Vous pouvez nous communiquer, sous votre responsabilité, vos coordonnées (numéro de téléphone et nom, prénom ou initiales sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité) en vue de les faire figurer gratuitement dans nos listes destinées aux éditeurs d'annuaire universel et de services de renseignements. Vos coordonnées deviennent alors consultables sous plusieurs formes : annuaires papier, annuaires internet et services de renseignements téléphoniques. Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection (interdiction d'utiliser vos informations à des fins commerciales) et anti-annuaire inversé (impossibilité de retrouver vos informations personnelles à partir de votre n° de téléphone) ou en nous communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou initiales du prénom). Vous pouvez modifier vos choix à tout moment et gratuitement sur bouyguetelecom.fr/pro ou auprès du Service Clients.

13.3 Service Clients

Bouygues Telecom peut contacter le Client par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail, voire par un message sur répondeur.

Le Client peut :

1°) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au Service Clients Bouygues Telecom, Service Clients Bouygues Telecom, TSA 59013, 60643 CHANTILLY Cedex. Les retours d'équipements ne peuvent être envoyés à cette adresse.

2°) en cas d'insatisfaction relativement à la réponse du Service Clients, écrire au Service Satisfaction Client Pro, TSA 59013, 60643 CHANTILLY Cedex.

article 14 - propriété intellectuelle

Le présent Contrat ne transfère au Client aucun droit de propriété sur l'un quelconque des éléments du Service et des Équipements mis à disposition, y compris les documentations et guides d'utilisation fournis par BOUYGUES TELECOM. Les droits de propriété intellectuelle restent acquis à BOUYGUES TELECOM ou aux éditeurs partenaires de BOUYGUES TELECOM le cas échéant.

BOUYGUES TELECOM concède au Client un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable sur les éléments nécessaires à l'utilisation du Service et des Équipements mis à sa disposition dans le cadre du Service. Ce droit est consenti pour la durée du Contrat. Le Client s'interdit d'effectuer toute adaptation, modification, duplication ou reproduction, de ces éléments, quelle qu'en soit la nature, de les installer sur d'autres équipements et, de manière générale, s'interdit tout acte qui contreviendrait aux droits de BOUYGUES TELECOM.

Les droits de propriété intellectuelle sur les Terminaux sont concédés au Client par les fabricants sans que la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne puisse être recherchée à ce titre.

Par ailleurs, le Client autorise BOUYGUES TELECOM à faire état de l'existence du présent Contrat auprès des tiers à titre de référence commerciale et autorise, exclusivement à cette fin, l'usage de son nom, de sa marque et de son logo.

article 15 - cessibilité du contrat

BOUYGUES TELECOM peut céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat. Elle en informera préalablement le Client.

Dans ce cas, le Client consent expressément à ce que la cession du Contrat libère BOUYGUES TELECOM des obligations découlant du Contrat au profit du cessionnaire à compter de la date de la cession. En conséquence, BOUYGUES TELECOM ne pourra en aucun cas être solidaire de l'exécution des obligations découlant du Contrat.

article 16 - force majeure

BOUYGUES TELECOM et le Client ne sont pas réputés défaillants dans les cas où l'inexécution de leurs obligations contractuelles résulterait d'un cas de force majeure. En cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations de la Partie s'en prévalant sont suspendues sans que la responsabilité de cette dernière ne puisse être recherchée, cela même en cas de pertes, de dommages, de retards, de non exécutions ou d'exécutions partielles résultant directement ou indirectement de l'événement de force majeure.

De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure au titre des présentes, outre ceux prévus à l'article 1218 du code civil,, les intempéries exceptionnelles, les actes ou omissions d'une autorité publique, y compris les modifications de toute réglementation applicable à la fourniture des Services, les rébellions, insurrections, émeutes, guerres déclarées ou non, actes d'une nature similaire, grèves, sabotages, vols, actes de vandalisme, explosions, incendies, foudre, inondations et autres catastrophes naturelles, défaillances d'un opérateur tiers, actes de tiers, perturbations exceptionnelles d'origine électrique sur les réseaux, pannes exceptionnelles des réseaux de BOUYGUES TELECOM, retrait des autorisations d'établir et/ou d'exploiter lesdits

réseaux, dont serait victime BOUYGUES TELECOM.

Si un cas de force majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre du Contrat pendant une période de plus de trente (30) jours, chacune des Parties pourra résilier de plein droit le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnités pour l'une ou l'autre Partie.

article 17 - attribution de juridiction

En cas de litige pour l'interprétation ou l'exécution des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou référé.

CONDITIONS PARTICULIÈRES MOBILE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture de son Service mobile.

Le Service mobile est le service de communications électroniques permettant au Client, au moyen d'une Carte SIM, et lorsqu'il se trouve dans une zone couverte par le Réseau Mobile BOUYGUES TELECOM, d'émettre et de recevoir des communications à partir d'un Terminal compatible, ou à partir de tout autre Equipement expressément autorisé par BOUYGUES TELECOM.

Dans ce cadre, le Client bénéficie d'une ligne mobile permettant d'émettre et de recevoir des communications Voix et/ou SMS/MMS, et/ou Data mobile, dans la limite de la zone de couverture du Réseau Mobile de BOUYGUES TELECOM et de ses partenaires pour les communications en itinérance.

BOUYGUES TELECOM s'engage à fournir le Service mobile conformément aux règles de l'art applicables à son activité, à la réglementation en vigueur et aux autorisations administratives dont elle est titulaire. Dans ce cadre, BOUYGUES TELECOM fournit le Service mobile conformément à ses obligations telles que prévues par l'article D.98-4 du Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), au titre desquelles la permanence, la disponibilité et la qualité du réseau et des services.

L'attention du Client est attirée sur les points suivants :

- Le Service mobile est fourni sans engagement de niveau de service, en ce qui concerne le débit ou le taux de couverture du(des) Site(s) du Client.
- Dans l'hypothèse où le Client souhaite permettre à ses Utilisateurs d'accéder aux applications informatiques hébergées par son(ses) système(s) d'information via le Service mobile, il lui appartiendra de procéder, sous sa seule responsabilité, aux développements informatiques nécessaires.
- BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des messages non sollicités (SPAM) que le Client pourrait recevoir d'un tiers, ni du contenu des informations, logiciels, images, sons, mis à sa disposition par un tiers.
- Pour la bonne administration de son réseau, BOUYGUES TELECOM peut mettre en œuvre des mesures de gestion de trafic (priorisation des communications ou réduction des débits en cas de congestion d'un Service) afin de faciliter la transmission des données. Ces mesures peuvent avoir pour effet d'allonger provisoirement la durée de téléchargement de contenus.
- Le Service mobile peut faire l'objet de restrictions lorsque le Client est connecté au Réseau dit « partagé » au sens de la réglementation. Le Client sera informé de la connexion au Réseau partagé par l'affichage d'un code spécifique sur l'écran de son Terminal.
- Les Clients titulaires d'une offre Mobile PRO peuvent, sous réserve d'éligibilité accéder aux Services de télévision sur l'application BTM. Les conditions notamment tarifaires de ces services figurent dans les Tarifs en vigueur.

Les offres Data mobile ne sont pas compatibles avec les usages de type « Machine to Machine » (M2M), tels que définis par l'ARCEP, qui nécessitent l'attribution de numéros mobiles spécifiques. Le Client s'interdit en conséquence tout usage de ce type. Les services M2M font l'objet de conditions contractuelles spécifiques.

I - SERVICE MOBILE « ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER »

BOUYGUES TELECOM propose un service d'itinérance permettant d'accéder à d'autres réseaux mobiles étrangers avec la même Carte SIM, aux conditions définies par BOUYGUES TELECOM notamment dans les Tarifs.

Le Client est expressément informé que, conformément au Règlement européen n°2015-2120, BOUYGUES TELECOM aura la possibilité de facturer des frais supplémentaires dès lors que sera constaté un usage abusif des Lignes ; l'usage sera considéré comme abusif lorsque BOUYGUES TELECOM observera :

- une consommation et une présence plus élevées dans l'Espace Economique Européen qu'en France métropolitaine pendant une période de 4 mois consécutifs.
- une inactivité prolongée d'une Carte SIM donnée, associée à une utilisation en itinérance très fréquente, voire exclusive.
- une activation et utilisation en série de multiples Cartes SIM par le même Client en itinérance.

Dans ce cas, BOUYGUES TELECOM informera le Client qui devra, dans un délai de 15 jours, modifier ses usages de sorte qu'ils redeviennent normaux ou non abusifs. A défaut de régularisation par le Client à l'issue dudit délai de 15 jours calendaires, BOUYGUES TELECOM pourra lui facturer des frais supplémentaires

conformément à la réglementation en vigueur.

II - FACTURATION DÉTAILLÉE

Le Client est informé qu'il bénéficie automatiquement du service facture internet détaillée lui permettant d'accéder, en ligne, aux informations détaillées relatives à sa facture de communications, par l'intermédiaire du site bouyguetelecom.fr/pro. Le Client a la possibilité dans ce cadre d'obtenir la communication, soit des 6 premiers chiffres des numéros appelés, soit, sur demande écrite du Client, la communication de l'intégralité des numéros appelés. Les informations concernées ne sont qu'indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de BOUYGUES TELECOM. Seule la facture adressée au Client en fin de cycle vaut état des communications au titre de la période concernée.

III - SERVICES APRÈS VENTE AUX PROFESSIONNELS

Définitions

« Panne à la mise en service » : Toute panne du Terminal ou des Accessoires qui est déclarée dans un délai de 15 jours à compter de la date de mise en service de la ligne.

« Panne garantie ou sous garantie » : Toute panne du Terminal portant sur tous les défauts ou vices de fabrication du Terminal et survenant, sauf offre commerciale particulière, dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition du Terminal. Les Accessoires sont garantis dans les mêmes conditions à l'exception de la batterie et de l'antenne dont la durée de garantie est de trois mois à compter de l'achat du Terminal.

« Panne hors garantie » : Toute panne, à l'exception des Pannes non garanties, survenant après un délai d'un an à compter de la date d'acquisition du Terminal.

« Panne non garantie » : Sont considérés comme Pannes non garanties, les dommages ou pannes provenant :

- d'une cause extérieure au Terminal : la négligence, une mauvaise utilisation, une utilisation anormale du Terminal, un choc ou une chute, une mauvaise connexion, les effets des surtensions électriques, une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel, la foudre, les dégâts des eaux, les modifications, réparations ou leurs tentatives effectuées par une personne non habilitée par BOUYGUES TELECOM et plus généralement les dommages de toute nature dont l'origine est postérieure à la vente,
- d'un bris accidentel du Terminal ou des Accessoires,
- d'une suppression, dégradation ou modification de l'identifiant IMEI du Terminal.

1. Échange sur Site

Contenu des Prestations

Au titre du service Echange sur Site BOUYGUES TELECOM s'engage, selon les conditions visées dans les Tarifs, à procéder sur le Site du Client au remplacement du Terminal, hors Iphone, ou de l'Accessoire défectueux.

Le Terminal de remplacement est un Terminal neuf dans le cas d'un Echange sur Site suite à une Panne à la mise en service. Dans les autres cas, il s'agit d'un Terminal ou d'un Accessoire remis à neuf identique ou de caractéristiques techniques équivalentes.

Transfert de propriété et garantie

La propriété du Terminal ou de l'Accessoire remplacé est transférée à BOUYGUES TELECOM au jour de l'échange tandis que le Client devient propriétaire du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Le Terminal de remplacement est garanti :

- un an à compter de la date d'échange dans le cas où l'échange intervient suite à une Panne à la mise en service.
- trois mois à compter de sa date d'échange dans les autres cas. Toutefois, si la panne intervient plus de trois (3) mois avant la date d'expiration de la garantie du Terminal d'origine, le Terminal de remplacement est garanti jusqu'à l'expiration de ladite garantie.

Prix

Le service Echange sur Site est facturé d'un montant forfaitaire à l'acte défini dans les Tarifs en vigueur, auquel s'ajoute le montant éventuellement dû au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Les prix forfaitaires applicables au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement sont disponibles auprès du Service Clientèle. Ces prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par BOUYGUES TELECOM.

Par ailleurs, à défaut pour le Client de respecter le rendez-vous fixé pour procéder à l'échange, le Client sera facturé du coût de l'intervention.

Mode opératoire

Le Client doit contacter par téléphone le Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM, en indiquant le lieu d'échange étant rappelé que le service n'est fourni qu'en France métropolitaine. Le Client recevra le Terminal de remplacement le jour ouvré suivant le jour de son appel au Service Clientèle ou le mardi suivant en cas d'appel un samedi sous réserve que l'appel du Client intervienne avant 17h30. Dans le cas contraire, la livraison du Terminal de remplacement s'effectuera dans un délai maximal de deux jours ouvrés suivant l'appel du Client au Service Clientèle.

IV - OFFRES ET OPTIONS DATA MOBILE

1. Souscription - Mise en service

1.1 En cas d'utilisation d'un Mobile ou d'un modem GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G ne faisant pas partie des gammes de BOUYGUES TELECOM, il appartient au Client préalablement à la souscription des Offres DATA de se renseigner sur la compatibilité des équipements précités avec les équipements mis en place sur son réseau de radiocommunication par BOUYGUES TELECOM en particulier du Réseau 4G. L'attention du Client est également attirée sur le fait que l'utilisation d'un terminal sur le Réseau 4G peut nécessiter la réalisation de paramétrages spécifiques sur le terminal en particulier lorsque le terminal n'a pas été fourni par BOUYGUES TELECOM.

1.2 Sauf conditions commerciales différentes, le Contrat prend effet dès sa date de souscription pour la période initiale, éventuellement prolongée de la durée prévue à l'article 4 des Conditions Générales (qui est décomptée à partir de la date de mise en service). La mise en service interviendra dans les 10 jours suivant la réception par BOUYGUES TELECOM du ou des Contrat(s) dûment rempli(s) et signé(s), accompagné(s) des pièces justificatives et le cas échéant des garanties prévues dans les Conditions Générales.

1.3 Dans l'hypothèse où il souhaite donner à ses Utilisateurs un accès en mode GPRS/EDGE et/ ou UMTS/HSDPA et/ou 4G aux applications informatiques hébergées par le(s) système(s) d'information de son entreprise, il appartient au Client de procéder sous sa seule responsabilité aux développements informatiques nécessaires. Dans ce cas et à la demande expresse du Client, la mise en service sera exceptionnellement différée pendant un délai ne pouvant excéder deux mois à compter de la réception de la commande. Le Client avisera BOUYGUES TELECOM de la réalisation desdits développements afin de lui permettre d'assurer la mise en service dans le délai de 10 jours précité. En tout état de cause, la mise en service interviendra automatiquement à l'expiration du délai de deux mois susmentionné.

1.4 S'agissant des échanges Data à l'international, le Client peut, sur demande expresse auprès de BOUYGUES TELECOM, bénéficier d'un dispositif d'alerte et de blocage des communications, dès l'atteinte des seuils de consommation prévus dans le cadre du service Suivi de consommation des communications tel que décrit dans le document les Tarifs.

2. Responsabilité

2.1 Dans le cas prévu à l'article 2.3, BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu pour responsable des difficultés de connexion en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G aux applications hébergées par le Client résultant d'un dysfonctionnement des applications hébergées sur son système d'information.

2.2 BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des messages non sollicités (SPAM) que le Client pourrait recevoir d'un tiers, ni du contenu des informations, logiciels, images, sons, mis à sa disposition par un tiers.

2.3 Pour la bonne administration de son réseau, BOUYGUES TELECOM peut être amené à limiter le téléchargement des fichiers très volumineux.

V - LE RÉSEAU PARTAGÉ

BOUYGUES TELECOM, les collectivités locales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir en France métropolitaine des zones ne bénéficiant d'aucune couverture par les réseaux GSM (ci-après dénommées « Réseau partagé »). Le Client sera informé de la connexion au Réseau partagé par l'affichage d'un code spécifique sur l'écran de son Terminal. Lorsque le Client est connecté au Réseau partagé, il a accès à un service limité dont les conditions sont précisées dans les Tarifs.

VI - PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé mais des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé comme « peut-être cancérigènes pour l'homme » les champs électromagnétiques radiofréquences (groupe 2B). Les autorités sanitaires recommandent de limiter l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et proposent des précautions aisées à mettre en œuvre.

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) recommande notamment de recourir pour les enfants et les adultes utilisateurs intensifs aux terminaux mobiles affichant les DAS les plus faibles.

C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous reporter à l'Annexe Pratique où vous trouverez l'ensemble des Précautions d'usage et de sécurité à respecter. En particulier, en utilisant un kit oreillette pendant vos appels téléphoniques, vous éloignez le mobile de votre corps et réduisez ainsi votre exposition aux champs électromagnétiques. Vous devez également respecter les conditions d'usage fixées par le fabricant dans la notice de votre téléphone qui peut vous indiquer une distance à maintenir entre votre corps et le mobile en communication. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) recommande notamment pour les enfants et les adultes utilisateurs intensifs de recourir aux terminaux mobiles affichant les DAS les plus faibles. Elle recommande également un usage modéré et encadré des technologies de communication sans-fil par les enfants. Nous vous invitons également à

suivre l'état de la recherche scientifique sur les sites suivants : Portail de l'Organisation Mondiale de la Santé : www.who.int/peh-emf/fr – Portail de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/health> - Portail d'information du Gouvernement : www.radiofrquences.gouv.fr.

VII - UTILISATION DE LA CARTE SIM

1.1 Sans préjudice de l'application des dispositions précédentes, s'agissant plus spécifiquement des cartes SIM, le Client s'interdit toute utilisation avec un boîtier de raccordement radio ou avec toute autre solution technique ayant pour objet la modification d'acheminement du Service et/ou des services en option. Le Client s'interdit en outre toute utilisation frauduleuse tant de la Carte SIM que du Service ou des services optionnels comme par exemple la pratique du publipostage sauvage (SPAM) ou encore l'envoi de messages de nature à entraîner un nombre imposant de réponses. Par ailleurs, en cas de vol ou de perte de la Carte SIM, le Client s'oblige à respecter scrupuleusement la procédure prévue à cet effet. Il doit immédiatement informer BOUYGUES TELECOM du vol ou de la perte de sa Carte SIM afin que sa ligne soit mise hors service en téléphonant au numéro suivant : 0 800 29 1000 (24 heures sur 24). Il adresse à BOUYGUES TELECOM une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant le vol ou la perte, accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès des autorités compétentes.

En cas de contestation, la mise hors service sera présumée avoir été effectuée à la date de la réception par BOUYGUES TELECOM de cette lettre. L'usage de la Carte SIM et le paiement des communications passées avant cette date est de la responsabilité du Client. Le Contrat reste en vigueur et le Client reste redevable des redevances périodiques associées au Service facturées. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte, faite par téléphone, télécopie, télégramme, ou tout autre moyen similaire qui n'émanerait pas du Client. Après réception de la nouvelle Carte SIM par le Client, celle-ci sera remise en service sur simple demande du Client et à ses frais.

conditions particulières fixe

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture au Client de ses Services Fixes Pro et des services complémentaires qui peuvent y être associés.

I - SERVICES BBOX PRO

1. Définitions

Les termes ci-après mentionnés ont la signification suivante :

« **Bbox Pro** » : Equipement fourni par BOUYGUES TELECOM pour accéder aux services compris dans les offres box version Pro. Les caractéristiques et conditions d'utilisation sont décrites dans la notice d'installation. La Box Pro reste la propriété de BOUYGUES TELECOM et devra lui être restituée dans les conditions prévues par les Conditions Générales en cas de cessation du Contrat.

2. Description des Services

Le Service Fixe Pro comprend tout ou partie des services suivants :

A. SERVICE DE TÉLÉPHONIE FIXE

Le Service de téléphonie fixe est un service de téléphonie sur IP. Ce service comprend le raccordement du Site du Client au Réseau de Bouygues Telecom via une Ligne d'accès, ainsi que l'acheminement, des communications téléphoniques en provenance ou à destination des numéros du Client qui peuvent être soit un numéro porté et un numéro affecté soit deux numéros affectés par BOUYGUES TELECOM au Client. Le Client est par ailleurs informé que l'interruption du Service de téléphonie fixe, en cas de panne électrique ou pour quelque cause que ce soit, entraîne une indisponibilité des numéros d'urgence (SAMU, Police, Pompiers...). En cas d'information erronée ayant conduit BOUYGUES TELECOM à livrer le Service sur un Site non approprié, BOUYGUES TELECOM pourra exiger du Client le versement de pénalités au montant total des dépenses engagées par BOUYGUES TELECOM pour livrer son Service sur ledit Site.

B. SERVICE INTERNET

Ce service permet au Client de bénéficier d'un accès permanent et illimité à Internet depuis son Site. Il est précisé que l'accès internet est fourni par l'intermédiaire d'une Liaison dont la capacité (bande passante) est mutualisée, dans le cadre d'un raccordement IP, avec le Service de téléphonie fixe tel que décrit ci-dessus. En conséquence, l'attention du Client est attirée sur le fait que la capacité (bande passante) est affectée prioritairement à l'acheminement du trafic voix. Dès lors, BOUYGUES TELECOM ne peut garantir le débit réservé au trafic Internet. Par ailleurs, le débit disponible dépend de l'éligibilité technique du Site du Client, notamment sa distance vis-à-vis d'un nœud de raccordement d'abonné dégroupé par BOUYGUES TELECOM ou ses opérateurs partenaires.

C. SERVICE DE TÉLÉVISION

Les Clients titulaires d'une Offre Fixe Pro peuvent, sous réserve d'éligibilité, souscrire à une offre incluant des Services de télévision. Les conditions, notamment tarifaires de ces Services et des éventuels Équipements relatifs à leur utilisation figurent dans les Tarifs en vigueur.

Seule est autorisée l'utilisation des Services et options TV par chaque personne physique Utilisateur dont le Client est responsable, à titre individuel et pour son propre usage. Toute communication publique est interdite, notamment en présentiel dans les locaux du Client et/ou de l'Utilisateur.

3. Conditions préalable d'accès au Service

L'accès au Service nécessite, outre la collaboration active du Client, la mise en œuvre des prérequis techniques et administratifs suivants.

A. ÉLIGIBILITÉ DU SITE

Le Client est informé que l'accès au Service via le Réseau Fixe, fibre avec raccordement final en câble coaxial ou fibre optique jusqu'au bureau nécessite au préalable une étude d'éligibilité du ou des Site(s). Même si une préqualification technique est faite par BOUYGUES TELECOM avant la signature du Bon de commande, la mise en service du Service est soumise à des contraintes de faisabilité technique qui dépendent notamment de la localisation du Site et qui pourront conduire BOUYGUES TELECOM à proposer le Service en le dotant d'une technologie autre que celle initialement prévue. Dans ce dernier cas, BOUYGUES TELECOM communiquera au Client l'éventuel surplus de facturation induit par la modification technologique. Le Client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice et réclamer aucune indemnité s'il s'avérait que les caractéristiques de son Site ne permettraient pas à BOUYGUES TELECOM de délivrer le Service ou de ne pouvoir le délivrer qu'avec une technologie différente comme évoqué ci-dessus. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable de l'inéligibilité d'un Site. Dans le cas où BOUYGUES TELECOM ne serait pas en mesure de délivrer le Service au(x) Site(s), le Service sera résilié de plein droit sans formalité.

B. DÉGROUPEMENT

La fourniture du Service via le Réseau Fixe peut nécessiter le Dégroupement total par BOUYGUES TELECOM des accès dont le Client est titulaire sur les Sites concernés. A ce titre le Client donne mandat à BOUYGUES TELECOM afin d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires au dégroupement de la ligne indiquée par le Client. Le Client est informé que le Dégroupement total de sa ligne entraînera la résiliation des abonnements téléphoniques correspondants. La mise en œuvre du Dégroupement pourra entraîner par ailleurs la résiliation des services haut débit associés à sa ligne et ce conformément aux conditions contractuelles du fournisseur desdits services. L'opérateur historique en sa qualité de propriétaires des câbles et équipements qu'elle a installés pour raccorder le Site du Client, reste responsable de l'entretien de cette infrastructure. L'opérateur historique intervient aux Jours ouvrés de ses services techniques. En conséquence, le Client veillera à assurer aux personnes mandatées par l'opérateur historique, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès dégroupé. Le Client veillera également à informer les personnes mandatées par l'opérateur historique de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (exemple : gaz, électricité, eau) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions. Le Client fait son affaire de la disponibilité et de l'entretien, à l'intérieur de la propriété desservie, des ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès à la boucle locale. Le Client fait son affaire de la conformité de son installation électrique aux normes en vigueur, de l'existence d'un dispositif de protection efficace contre les risques de surtension, et de la compatibilité électromagnétique de ses locaux. Sur la demande de l'opérateur historique, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou des services qui serait due à des conditions de raccordement ou d'utilisation des équipements terminaux non conformes à la réglementation des télécommunications en particulier au regard des exigences essentielles (attestation de conformité...). Le Client signale tout incident affectant le bon fonctionnement de son accès dégroupé à BOUYGUES TELECOM. L'opérateur historique détermine seul les conditions techniques permettant l'accès à sa boucle locale. Il peut être amené à en modifier les conditions de fourniture et en suspendre temporairement l'usage pour des impératifs techniques, notamment en cas de réalisation de travaux d'entretien, d'adaptation ou d'extension du réseau.

4. Mise en service

A. MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS

Les Équipements sont remis au Client en boutique ou bien envoyés à l'adresse qu'il a indiquée à BOUYGUES TELECOM lors de la souscription.

B. INSTALLATION

Prérequis d'installation

Le Client doit disposer d'un environnement conforme aux prérequis techniques pour recevoir lesdits équipements et notamment d'une alimentation 220 V disponible à proximité. Le Client fait notamment son affaire de fournir une alimentation sécurisée et sécurisée, prérequis pour assurer le fonctionnement du Service en cas de coupure d'électricité et prévenir les dommages à l'Équipement qui pourraient être causés par des surtensions électriques. Il appartient au Client de procéder à ses frais aux éventuelles mises en conformité des locaux, préalablement à l'installation des Équipements de BOUYGUES TELECOM.

Installation par le Client ou un tiers

La Box Pro peut être installée par le Client de manière autonome. Le Client respecte les étapes décrites dans la notice d'installation présente dans le colis, sous réserve d'avoir reçu le SMS de confirmation de l'activation des Services, ou d'avoir constaté le dégroupement de sa ligne téléphonique dans le cas où celle-ci était déjà support d'un service Internet haut débit. Le non-respect de la notice d'installation et les éventuels dommages consécutifs sur les Équipements

peuvent nécessiter une intervention sur Site d'un technicien. Cette intervention sera facturée au tarif en vigueur d'une intervention de SAV. Dans l'hypothèse où le Client souhaite recourir à un prestataire tiers pour installer le Service, l'installation est de la seule responsabilité dudit prestataire et devra néanmoins être conforme aux exigences de BOUYGUES TELECOM relatives au Service.

Installation sur Site par Bouygues Telecom

Dans les trente (30) jours suivant la souscription initiale au Service Box Pro, le Client peut demander à BOUYGUES TELECOM une prestation d'installation sur Site par un technicien. Au titre de cette prestation, BOUYGUES TELECOM ou son sous-traitant assure l'installation et la mise en service des Équipements nécessaires au bon fonctionnement du Service. Le Client devra faciliter l'accès à son Site pour permettre la réalisation de cette prestation, et fera son affaire de l'obtention des autorisations éventuellement nécessaires à cet effet. Le Client devra accepter l'un des créneaux de rendez-vous proposé par BOUYGUES TELECOM ou tout tiers désigné pour la réalisation de cette prestation. Dans l'hypothèse où BOUYGUES TELECOM constaterait lors du rendez-vous d'installation qu'il ne peut réaliser la prestation pour une raison imputable au Client, BOUYGUES TELECOM pourra facturer au Client un montant forfaitaire correspondant aux frais de déplacement du technicien. La prestation comprend le branchement des équipements fournis sur la prise téléphonique (prise gigogne en T) ou prise coaxiale, et la vérification du bon fonctionnement de la solution.

La prestation ne comprend notamment pas :

- La mise à disposition d'un câblage plus long que celui fourni avec les équipements,
- D'éventuels travaux dans les locaux du client,
- La prestation inclut également le paramétrage des ordinateurs (jusqu'à 2 postes), la mise en place des lignes téléphoniques VoIP et, le cas échéant, du service de télévision sur un poste de télévision.

C. MISE EN SERVICE

La mise en service intervient :

- soit à la réception du SMS de confirmation de l'activation des services, dans le cas d'une installation des Équipements directement par le Client,
- soit à la date d'intervention du technicien mandaté par BOUYGUES TELECOM si le Client a opté pour la prestation d'installation sur Site.

L'attention du Client est attirée sur le fait qu'en raison des contraintes inhérentes aux opérations de dégroupement, un délai de plusieurs jours peut s'écouler entre la coupure de l'accès Internet et la mise en service effective du Service Fixe Pro. Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité d'une telle interruption de l'accès Internet. A défaut, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée ni aucun préjudice lui être réclamé.

D. SERVICE APRÈS-VENTE

Cellule Assistance commerciale

Horaires : du lundi au samedi – de 8h à 20h.

Service d'assistance en ligne

BOUYGUES TELECOM met à la disposition du Client un service d'assistance en ligne accessible sur le site bouyguestelecom.fr/pro, rubrique Assistance.

Cellule Assistance Technique

Le Service Clients de BOUYGUES TELECOM assure la prise en charge et le suivi des Incidents notifiés par le Client selon les modalités décrites ci-après.

Le Service Clients est accessible par téléphone au n° 611 (appel gratuit depuis un n° fixe) de 8h00 à 20h du lundi au dimanche (hors jours fériés).

« **Période de Couverture de Garantie** » : période du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 (hors jours fériés) et le samedi de 8h à 14h (hors jours fériés).

- Le Client doit s'assurer préalablement à la notification d'un Incident que celui-ci ne se situe pas sur ses propres équipements ou sur son installation.
- Le Client communiquera au Service Clients toutes les informations nécessaires à son identification et la qualification de l'Incident.
- Le Client pourra suivre l'évolution du traitement de son Incident depuis l'espace Client et sera informé par SMS de la résolution de l'Incident.

Garantie de temps d'intervention

Selon l'offre souscrite, les Clients peuvent bénéficier d'une Garantie de Temps d'Intervention (GTI) en cas d'incident dans les conditions décrites ci-après. Les Offres incluant ce service sont décrites dans les Tarifs. En cas d'incident signalé par le Client au Service Clients et diagnostiqué par BOUYGUES TELECOM comme se situant sur la Box Pro (hors installation privée du Client) et ne pouvant être traité à distance, Bouygues Telecom s'engage à faire intervenir un technicien sur le Site du Client dans un délai de 8 heures. Ce délai d'intervention est décompté à partir de l'heure de l'appel confirmant le rendez-vous par le Service Clients, pendant les heures de la Période de Couverture de Garantie. Toute période pendant laquelle le Client ne pourra assister BOUYGUES TELECOM dans les opérations de diagnostic, notamment pour fournir des informations nécessaires à ces opérations, réaliser des tests ou accéder aux Équipements et/ou Site Client, ne sera pas prise en compte dans le calcul du délai d'intervention. Il est précisé que l'incident au sens du présent article s'entend d'une interruption totale du Service Internet et/ou téléphonique intervenant hors période d'activation, de démantèlement ou de modification du Service.

nous contacter en toute liberté



bouyguetelecom.fr/pro

500 Boutiques Bouygues Telecom
Boutiques



1064⁽¹⁾ : depuis un mobile pour les Clients détenant un Forfait Bouygues Telecom

1064⁽¹⁾ : depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur

Votre Service Clients dédié pour les professionnels du **lundi au samedi de 8h à 20h**

3106

Service & appel
gratuits

⁽²⁾

Votre interlocuteur commercial vous conseille pour équiper votre entreprise

Tarifs HT (sauf mentions contraires) en vigueur au 20/09/2021 et susceptibles d'être modifiés par Bouygues Telecom conformément à l'article 2.2

« Quel est le prix de nos services ? »

des Conditions Générales de Service de Bouygues Telecom.

Vérifiez la disponibilité des offres auprès de votre revendeur.

